

Bernard CHOVAUX

Terrier de la Seigneurie de Bienques et Pihem constitué à partir de 1708

- 1. Préface**
- 2. Introduction du Terrier**
- 3. Recueil énonciatif de tous les droits, privilèges, autorités, servitudes et choses dues et afférant à la Justice et Seigneurie de Bienques et Pihem**
- 4. Index du terrier**
- 5. Extraits des aveux et dénombremments de la Seigneurie**
- 6. Signatures pour l'arpentage de la Seigneurie**
- 7. Un rapport type : le Rapport de Guilbert TARTARE**

Préface

Ce terrier, conservé à la Bibliothèque de Saint-Omer¹, et un ouvrage que j'avais consulté lors de mes premières recherches généalogiques et sur lequel je voulais travailler, après la cessation de mon activité professionnelle.

Ce travail m'aura permis de comprendre la manière dont l'ouvrage a été constitué. Il s'agit de la compilation d'un certain nombre de rapports de dénombrements établis à la demande du vicomte de Fruges, seigneur des Terres de Biencques et de Pihem. Lors de ces rapports, les tenanciers et vassaux étaient tenus d'approuver un document initial récapitulant les droits du seigneur et inséré dans l'ouvrage avant les rapports.

La plupart des rapports sont établis en 1709. Toutefois, certains rapports ne sont signés que fin 1715. Des tenanciers de terres du Camp DE LE COURT avaient contesté en justice les droits du seigneur et n'avaient contraint de les accepter après un ultime jugement. La fronde était menée par Jean ALEXANDRE, bailli d'Herbelles.

L'intérêt de ces rapports est de contenir un rappel des modalités d'obtention de certaines parcelles : achat, succession, partage, donation ou retrait lignage. J'ai, par conséquent, procédé à une transcription des éléments essentiels de l'ouvrage et écarté l'énumération des voisins de la parcelle.

Les rapports contiennent des erreurs ou des omissions. Certains tenanciers ont été amenés à procéder à des rapports complémentaires. Un exemple d'erreur : dans un rapport, la femme de Jean THOMAS est Jenne HERCHIN, alors que dans un autre, c'est Denise VASSEUR².

En ce qui concerne certains fiefs, l'analyse a été sommaire, ces fiefs ayant déjà été étudiés par Justin de PAS – Notes pour servir à la Statistique Féodale (...) de Saint-Omer – Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie – Tomes XXXIII et XXXIV -.

Bernard CHOVAUX

¹ Cote 1074

² Denise VASSEUR était la mère de Jenne HERCHIN et donc la belle-mère.

Terrier de Pihem - Introduction

Encore, qu'en parcourant ce présent livre aux rapports en forme de papier, terrier de la Terre Seigneurie de haute, moyenne et basse justice de Bienques, appendances et dépendances, l'on puisse connaître les propriétaires de fonds et héritages, qui en sont tenus, et mouvances aussi bien que les charges, rentes et redevances annuelles d'iceux, néanmoins, pour d'autant plutôt parvenir à cette connoissance et en faciliter le moyen, l'on a estimé convenable de faire en cet endroit à la tête de l'ouvrage un recueil succinct des noms et surnoms des dits propriétaires et celà pour une régulière table que l'on a trouvé bon de fournir dans l'ordre ordinaire premièrement, une pour les tenanciers cotiers et une autre pour les vassaux à cause des biens et héritages féodaux qui se tiennent de la dite Terre et qui sont rapportés au chapitre suivant.

Sans expliquer ce que contiennent en particulier les 48 articles sur les 13 premiers feuillets, ci-après de ce livre, composant la préface ou le préambule d'iceluy confirmé et approuvé par acte et deûment signé au 14 ème feuillet, laquelle l'explication a d'autant paru inutile en cet endroit qu'il n'y a qu'à observer que ses 48 articles contiennent le domaine et tous les droits, privilèges et autorités, servitudes et choses dûes et afférant à la dite Terre de la Seigneurie de haute, moyenne et basse justice de Bienques et de Pihem, leurs appartenances et dépendances tant que les fonds cotiers que ceux féodaux, et que ceux qui souhaiteront de les connoître n'auront qu'à y avoir recours et prendre la peine d'en faire la lecture, après quoy ils seront suffisamment instruits de la consistance du domaine de la Terre que tous les dits droits, privilèges, autorités et choses dûes et afférant à icelle que les vassaux et tenanciers ont tous reconnus et advoués par leurs rapports et dénombremens dont le présent livre est composé sur la table des noms et surnoms des tenanciers des héritages cotiers qui sont tenus tant foncièrement et ~

Vu le présent recueil, par nous, lieutenant de bailly et autres officiers de La Terre et Seigneurie de Bienques et Pihem, l'avons cotée, signée, virgulée et paraphée dans toutes ses pages ne varietur en jugement du dit lieu le 26 9bre 1708

Jacques SOUDAN
Pierre ZUNEQUIN
Anthoine CARON
Hubert COPPIN

**Recueil énonciatif de tous les droits, privilèges, autorités,
servitudes et choses dues et afférant à la
Justice et Seigneurie de Bienques et Pihem**

Recueil énonciatif de tous les droits, privilèges, autorités, servitudes et choses dues et afférant à la Justice et Seigneurie de Bienques et Pihem, que le procureur fiscal des dits lieux présente à Messieurs de la dite Justice, à ce qu'il leur plaise le coter, virguler et parapher de page en page pour les causes y contenues.

Sur le principe vrai et constant, qu'il est de l'intérêt non seulement, mais encore public, que les héritages, manoirs ou champêtres soient déclarés en détail à quel titre ils sont possédés, si c'est de fiefs ou de rotures, avec leurs natures et qualités, grandeurs, situations, listes et abouts, les droits et rentes, servitudes et redevances et autres dont ils sont chargés, et tout cela distinctement et exactement, pour éviter les querelles et les procès que l'ignorance de toutes les choses produit souvent entre les seigneurs, les vassaux et les tenanciers et le peu de soin que Très Noble Damoiselle Marie Philippine de Fiennes, qualifiée vicomtesse de Fruges, que sa grande négligence a au contraire enseveli dans l'obscurité pendant tant de temps qu'elle a eu la possession et jouissance de tous les biens de la succession immobilière de feu Mre Marcq de FIENNES, en vertu d'un arrêt qu'elle avait obtenu en la cour du Parlement à Paris le 09/07/1689. Très noble et très puissant Monseigneur Phles Marcq de Fiennes, chevalier vicomte de Fruges, baron d'Eulne et aussi vicomte d'Acquin, seigneur d'Esquerde, Bienques et Pihem, Rémilly, Wavrans, Lumbre, Westbécourt et autres lieux, depuis qu'il est entré dans la possession et jouissance des dites Terres qu'il en a dépossédées la dite demoiselle de Fruges, sa sœur, en vertu d'un arrêt qu'il a obtenu le 4^{ème} jour de l'an 1707, par lequel il a été reçu opposant à celui-ci et été maintenu et réintégré dans les dites Terres et Seigneuries comme appartenant à la succession, en qualité de seul et unique héritier immobilier, féodal et patrimonial de Charles Alexandre de Fiennes, lequel était petit-fils et pareillement immobilier féodal et patrimonial de Marcq de Fiennes nommé à l'autre côté.

Ayant été informé de la mauvaise administration des Terres et Seigneuries de la part de la dite demoiselle, sa sœur, en ce qu'elle a particulièrement négligé de donner des aveux, dénombrements et déclarations en bonne et due forme de tous les héritages féodaux et cotiers, ceux trouvés donnés de son temps étaient trouvés irréguliers et contraires aux droits du dit seigneur, de ses vassaux, de ses tenanciers et tout contraires aux anciens titres et enseignements des dites Terres et Seigneuries de Bienques et Pihem, et ces causes pour les justes raisons ci-devant observées, le dit seigneur ayant résolu de faire travailler incessamment et avec toute l'exactitude possible au renouvellement des titres et papier terrier des dites Terres et Seigneuries de Bienques et Pihem, leurs appartenances et dépendances, et, à cette fin, obliger et faire contraindre tous ses dits vassaux et tenanciers à leur bailly leurs aveux et dénombrements en bonne forme en y redressant les erreurs glissées dans les précédents et en y expliquant, augmentant et diminuant tout ce qu'ils ont omis et négligé de faire par le passé de tout en droit et raison, il en a d'abord requis et chargé Me Jean Damart demeurant au village de Bilques, son procureur fiscal des dites Seigneuries et juridictions de Bienques et Pihem et autres lieux auquel de ce faire entre autres choses de recevoir ou blâmer les dits aveux et dénombrements, le dit seigneur lui a donné tout pouvoir et autorité, tant par des lettres d'institution en la dite charge comme autrement après serment pour ce par lui précédemment fait et prêté en ses mains et dont il a rafraîchi et réitéré en justice ainsi qu'il est de notoriété publique.

En conséquence, le dit procureur fiscal, après avoir fait faire les sommations et commandements en tel cas requis aux dits vassaux et tenanciers conformément à la coutume de satisfaire aux dits aveux et dénombrements, et pour mieux réussir au dessein qu'il s'est formé de procurer au Seigneur et à ses Successeurs, à ses vassaux et tenanciers un ouvrage essentiel, autant fidèle et avantageux, qu'absolument nécessaire d'instruire de leurs droits respectifs pour éviter les procès

que l'ignorance d'iceux pourrait produire dans la suite, le dit procureur fiscal aux ordres du Seigneur s'est fait représenter tous les vieux et nouveaux papiers et terriers, cueilloirs, registres, dénombremens et récépissés et autres titres et enseignemens regardant et concernant les dites Terres et Seigneuries autant qu'il s'en est pu recouvrer et après les avoir parcourus exactement, il a trouvé convenable pour que les rapports à bailler ne contiennent pas tant de peine et d'écriture qu'il faudrait pour marquer en détail en chacun d'iceux tous les droits dus et afférens à la Seigneurie qu'ils soient tous faits d'une même forme et dans une même manière et exempts de tous contredits, qu'ils ne s'égarer les uns des autres et qu'au contraire ils puissent tous ensemble former un corps pour être mieux concernés dans les origines du dit Seigneur et y avoir recours en tout temps, de décrire ici pour leur servir de preuve ou préambule, auquel ils seront conformes et relatifs, tous les droits, autorités, redevances, servitudes et choses qui sont dus et exigibles suivant les dits anciens titres et enseignement dont les dits vassaux et tenanciers devront reconnaître et avouer, le tout tel et ainsi qu'il s'ensuit.

Prime

Que la dite Terre et Seigneurie de Bienques Pihem appartenant au dit Seigneur vicomte de Fruges à titre successif et du chef ci-devant déclaré comprend non seulement la généralité des fonds tant féodaux que cotiers et choses composant les dits villages, terroir et paroisse de Bienques et Pihem, le hameau vulgairement nommé le Petit Bois d'Amont et plusieurs manoirs et héritages composant le petit hamel de L'Espinoy, laquelle terre, terroir et quief des dits lieux est bornée et limitrophée du côté du soleil midi par les Seigneuries d'Herbelles et d'Inghem, d'autre côté vers mer, par les Seigneuries de Wizernes et d'Halleines, du côté d'amont, au soleil couchant, par les Seigneuries de l'Escotterie au Brule de Saint-Omer, Crehem et autres et d'aval par celle d'Helfaut, du dit Inghem et autres.

ii

Mais, davantage, elle se comprend et s'étend sur plusieurs membres et lieux au dehors de la dite paroisse, tels que sur des biens et héritages féodaux tant nobles et seigneuriaux qu'autres, à savoir es villages et terroir du dit Helfaut, Blendecques, Gondardennes, Wizernes, Wisques, Cohem, Arques et autres lieux circonvoisins, comme il paraît par tous les titres et enseignemens anciens et modernes de la dite Terre et Seigneurie de Bienques et Pihem et qu'il est de notoriété publique, et desquels fiefs seigneuriaux et autres en sera fait plus ample mention dans les rapports à bailler par les propriétaires et possesseurs d'iceux

iii

En toute laquelle Terre et Seigneurie de Bienques et Pihem, le dit Seigneur a toute justice haute, moyenne et basse, et s'étend aussi la dite haute justice et juridiction en tous les fiefs de lui tenus ayant justice et seigneurie foncière et vicomtière aussi bien que sur les autres sous Seigneuries ny Justice, et outre la souveraineté avec les amendes par prévention les cas y exigeant par ses officiers sur tous les dits fiefs seigneuriaux qui n'ont pas la dite haute justice.

iiii

Lesquels fiefs tant nobles et seigneuriaux qu'autres tenus et mouvants du dit Seigneur et lieux dits, lui doivent reliefs aux cambelages, aides pareilles, les uns plus, les autres moins, droits seigneuriaux, foy, hommages et serments de fidélité, hommes desservant, services de plaids en sa cour et seigneurie de Bienques et Pihem, servitudes et choses qui seront ci-après plus amplement déclarées et expliquées.

v

Ce que dessus ne souffre autre exception que celle d'observer en cet endroit, que sur plusieurs parties de biens et héritages situés en la paroisse des dits lieux de Bienques et Pihem et pays à l'environ, qui sont tenus et mouvants des seigneuries foncières que les Sieurs abbés religieux du

couvent de Saint-Bertin en la ville de St-Omer, les sieurs doyen, chanoines et chapitre de la Cathédrale de la dite ville ont divisement es dits lieux de Bienques et Pihem et aussi ceux tenus de pareille seigneurie foncière qui fut anciennement au prince de Chimay et à présent à le dit Seigneur vicomte de Fruges à cause de sa dite Terre de Bienques et Pihem n'a que la seigneurie vicomtière et la haute, moyenne justice avec aussi tous les droits et choses y dues et afférant.

vi

Lesquelles Terres et Seigneurie, Justice Haute, Moyenne et Basse de Bienques et Pihem, appendances et dépendances d'icelles, le Seigneur tient noblement en un seul fief, foy et hommage du Roy à cause de son château et bailliage de Saint-Omer, par dix livres parisis de cambelage, aide pareils au dit relief, le tout quand le cas y échoit, en vente, don ou transport, le cinquième denier, service et plaids et autres devoirs coutumiers auxquels sont sujets pareils fiefs tenus du dit château de Saint-Omer

vii

Et pour les dites Terres et Seigneurie, Justice Haute, Moyenne et Basse de Bienques et Pihem, maintenu et exercé, il a bailly, lieutenant, procureur fiscal et hommes de fiefs, mayeur et échevins, greffier, un ou plusieurs sergents, desquels bailly, lieutenant, procureur fiscal, greffier et sergents, le dit Seigneur a droit de création, d'institution et la réception du serment qu'ils doivent prêter en ses mains pour en faire les fonctions bien et sérieusement.

viii

Lesquels bailly, lieutenant et procureur fiscal, à cause de leurs charges et des pouvoirs qu'ils tiennent du dit Seigneur par leur respective juridiction en icelle et autrement, ont la réception de foy, hommages et serments de fidélité que les propriétaires des dits fiefs doivent à cause d'iceux au dit Seigneur à leurs frais et dépens, aussi bien que la réception des hommes desservant qu'ils sont tenus de donner pour chacun des dits fiefs et su serment qu'ils doivent prêter aussi à leurs dépens, pour bien et fidèlement servir à leurs plaids, actes et autres devoirs de justice en la cour et seigneurie du dit Seigneur, tant et quant fois il en soit requis

ix

Comme aussi ont le droit de recevoir et installer le mayeur que doit présenter et livrer le propriétaire du fief qui en est chargé, tel que d'un homme résident, idoine capable et de bonne vie et mœurs, dont ils peuvent et aussi à ses frais et dépens informer en la forme et manière qu'en tel cas compéter et appartenir.

x

Et, pareillement, le dit Seigneur a par ses premiers officiers susnommés, la création, réception et installation des dits échevins au nombre de six si tant il lui plait et d'en créer en pouvant mettre moins si bon lui semble, le tout pour l'administration de sa dite Justice et Seigneurie de Bienques et Pihem.

xi

Lesquels échevins se font d'hommes tenant cotiers tels qu'il plait au dit Seigneur ou ses dits officiers de choisir et de nommer d'an en an ou, à son choix, de deux ans en deux ans, spécialement les résidents en la paroisse des dits lieux de Bienques et Pihem et ceux qui sont idoines et capables et de vie irréprochable et peuvent être forcés et contraints les uns après les autres et à tour de rôle par amende et autrement à en accepter la charge et à remplir les fonctions bien et dûment.

xii

Tous les hommes de fief étant bien et dûment sermentés et établis et lorsqu'ils sont convoqués ou appelés de la part du dit Seigneur par son bailly ou lieutenant ou par son procureur fiscal dans les cas ou matières qui sont de leur vraie compétence, jurent à la conjure du même bailly ou

lieutenant et ne le peuvent faire valablement sans la dite convocation et conjure par ce que sans cela leur pouvoir reste habituel et ne peut produire aucun effet, de sorte que les jugements et les actes judiciaires faits et rendus sans légitime conjure préalable sont nuls.

xiii

Ils connaissent avec et à la conjure que dessus de tous les cas et matières criminelles et extraordinaires qui arrivent dans l'étendue des dites Terres, Seigneurie et Juridiction aussi avant que les droits et la compétence déferées et attachées à la Haute Justice s'étendent.

xiv

Aussi bien que toutes les causes, procès et difficultés qui naissent et se poursuivent au sujet et à l'occasion des fiefs qui sont tenus et mouvants des seigneuries et juridictions, soit par saisie féodale, faite des devoirs de la Coutume que le bailly fait à la requête du Seigneur ou son procureur fiscal qui le représente, soit par action pour amende, ou délits commis sur, à l'endroit ou du côté ou à cause des dits héritages féodaux et pour toutes autres choses regardant les personnes à cause d'iceux, comme aussi des saisies réelles, criées, décrets, desaisines et saisines, mises de fait, rapports d'héritages et hypothèques, qui se font au siège de la Juridiction sur et au regard des dits fonds féodaux, circonstances et dépendances, le tout à l'exclusion des dits mayeur et échevins.

xv

Et les dits mayeur et échevins dans les cas et matières qui sont aussi de leur vraie compétence jugent et prononcent par le commandement du bailly ou lieutenant à la conjure de lui et du mayeur et ne le peuvent valablement autrement par ce que sans ce commandement et conjure leurs pouvoirs et leur autorité cessent et ne peuvent produire aucun effet.

xvi

Item les dits bailly ou lieutenant, mayeur et échevins connaissent de toutes les causes qu'ils, pour quelques causes et sujets qui le soient ou puissent être toutes réelles, mixtes et possessoires ou personnelles, de toutes les affaires regardant les dits village et hameaux, corps et communauté de Pihem, Bienques et lieux étant dans la compréhension des dits village et paroisse de celles regardant les droits et biens temporels de l'église des dits lieux dont ils sont les administrateurs conjointement avec le dit procureur fiscal qui, à cause de la charge publique, a le droit d'intervenir et conclure dans toutes les affaires, spécialement en ce qui touche l'exécution des envois et mandements faits sur et à la charge du dit village, église et communauté, règlements, délibérations, assiettes, comptes, circonstances et dépendances, des appositions de scellés, judiciaires, tutelles et autres affaires, des maisons mortuaires et autres où il s'agit d'en faire pour la conservation des droits et intérêts des mineurs, des créanciers, des héritiers présomptifs, des absents et du public, en un mot, tous les officiers susnommés composant le corps du Magistrat qui régit le siège échevinal des dits lieux de Bienques et Pihem connaissent toutes les saisies seigneuriales et réelles, décrets, adjudications, désaisines et saisines et choses qui se font sur et à l'occasion des héritages cotiers, arrêts et autres et de tout a qu'en surplus est attribué à la justice foncière et vicomtière, par les lois et la coutume, à l'exception des cas et choses, qui sont de la compétence des hommes de fiefs et qui sont ci-devant assez amplement exprimés.

xvii

Tous lesquels, hommes de fief, mayeur et échevins, peuvent être appelés à tous plaids et autres devoirs de justice par le procureur fiscal, seigneur et juridiction, à tour de rôle, fait et dressé à son intervention par le bailly ou lieutenant, et sont iceux hommes vde fiefs, mayeur et échevins tenus et obligés de s'y trouver et y remplir les fonctions qu'ils doivent bien et dûment au lieu, jour et heure désignée et marquée, à peine contre chacun défailant, et pour chacune fois, de soixante

sols parisis d'amende vers le dit Seigneur outre les dommages et intérêts des parties et d'être pour ce poursuivis et contraints par les voies de droit comme au cas doit appartenir.

xviii

De plus, outre que le dit Seigneur, à cause de la dite Terre et Seigneurie de Bienques et Pihem, a par ses dits bailly ou lieutenant général, mayeur et échevins la connaissance de l'administration des biens et revenus temporels et autres affaires de l'église des dits lieux à cause qu'il en est le Seigneur fondateur et qu'elle est bâtie sur un fonds de lui tenu et mouvant comme est pareillement le cimetière et où la dite Justice et Seigneurie s'étend, il a encore dans la dite église, toutes les autorités et droits honorifiques qu'exigent les Seigneurs de la condition ou qu'ils ont droit et possession de jouir par lui ou par ses premiers officiers par tradition de ses auteurs, préférablement et à l'exclusion de tous autres, et y peut, par lui ou ses officiers, commettre marguilliers et receveur avec telles conditions et pouvoirs qu'en tel cas doit appartenir.

xix

Il est à remarquer qu'anciennement les prédécesseurs du dit Seigneur avaient en leur domaine, entre autre choses, une motte sur laquelle était assis un château qui faisait le chef lieu de la dite Justice et Seigneurie avec plusieurs biens, terres et héritages qui l'entourent et y tenaient et qui faisaient aussi partie du même domaine avec aussi pareils autres biens, terres et héritages situés aux environs, laquelle motte et terre qui l'entourne jusqu'à concurrence de 8 mesures et demi ou environ furent baillées par ses dits prédécesseurs à Jean de Mamez pour les tenir en fief et, après lui, sont passées à d'autres et à présent sont tenus par les personnes qui en sont les propriétaires qui en donnent les aveux au chapitre des fiefs.

xx

Et des autres terres et héritages en domaine, ils en donneront grand nombre es rentes et petites censines foncières et seigneuriales à plusieurs particuliers desquelles rentes, Pierre de POIX, Chevalier Seigneur de Bourg et Dame de MELOT de MONTBERTAUX, dame des dits lieux de Bienques et Pihem, son épouse, du consentement de Pierre de POIX, leur fils aîné, en vendirent pour et au profit des hôpitaux de St-Jean et de St-Louis en la ville de St-Omer 50 livres parisis assignées et à prendre annuellement à trois termes tels que Noël, Pasque et St Jean Baptiste et sur six vingt et cinq mesures de terres à labour faisant partie du canton vulgairement nommé le Camp De La Cour, terroir et seigneurie des dits lieux de Bienques et de Pihem, Le dit Camp De La Cour est situé entre Bilques, Herbelles, Cléty d'Aval et le chemin de Loeulline, possédé et occupé par plusieurs particuliers, lesquels doivent de chacun des dits six vingt et cinq mesures huit sols parisis aux jours et termes ci-dessus spécifiés, et vendirent encore pour et au profit des dits hôpitaux, les droits et reliefs dont les dites terres étaient chargées à l'avenant de 12 deniers parisis de la mesure, en quoi faisant, ils se réservèrent pour eux et leurs successeurs Seigneurs des dits lieux de Bienques et de Pihem, les droits de Justice, Seigneurie Foncière et Vicomtière, servitudes et choses y dues et afférant qu'ils avaient sur les dites Terres, comme sur toutes les autres tenues des droits des mêmes Terres et Seigneuries de Bienques et Pihem, circonstances et dépendances, ce qui fut fait en l'an 1485, comme il paraît des anciens titres et enseignements des dites Terres et Seigneuries.

xxi

De manière que tous les biens, terres et héritages que les prédécesseurs du dit Seigneur tenaient en domaine, il ne lui reste plus que le bois vulgairement nommé le Bois de Bienques contenant (*blanc*) mesures ou environ situées vers soleil et plus d'amont que des haies des du dit Bienques, listant vers soleil de midi aux terres du dit hôpital de St-Louis de même que vers mer d'amont au fief d'Acquenbronne et d'aval au Seigneur et autres, lequel bois, qui est à coupe ordinaire, le Seigneur vicomte de Fruges tient en domaine et en toute propriété, comme ont toujours faits ses

prédécesseurs paisiblement et tout publiquement depuis et passé plusieurs siècles jusqu'à présent sans aucun trouble, contredit, ni empêchement.

xxii

S'y tient encore en son domaine et en toute propriété une pièce de 4 mesures de terre à labour, vulgairement nommée le Bois Arraché, listant vers soleil au dit Bois de Bienques, ver mer et de bout d'amont et d'aval au dit hôpital de Notre Dame de l'Escoterie au Brule de St-Omer.

xxiii

Item tient comme saisis et réunis à la Table et Domaine par faculté seigneuriale et par faute de tous les devoirs de la coutume trois quartiers de pareille terre labourable venant du feu sieur Conseiller LE FRANCOIS de St-Omer, situées plus vers soleil que Bienques, listant vers soleil à Antoine BAILLY, vers mer au dit sieur LE FRANCOIS, le bout d'amont au grand chemin de Loeulline et d'aval aux héritiers de Robert PENIN, lesquels trois font partie de chers mazurés qui doivent à la dite Seigneurie de Bienques et de Pihem à raison de ce qui sera dit ci-après.

xxiiii

Et finalement tient encore en son domaine comme pareillement saisis et réunis, 40 verges de pareilles terres labourables séant au terroir des dits lieux de Bienques et de Pihem au lieu nommé la voyette de Jean Copin, listant d'amont à Antoine DELEPOUVE, d'aval à la terre de l'église des dits lieux, aboutant vers soleil à la dite voyette, vers mer au chemin qui conduit de Cléty à St-Omer, la dite pièce de terre venant de (*blanc*) annuellement chargée de 2 biquets de bled et le tiers d'avoine à la mesure de rente seigneuriale vers le Seigneur aux jours et terme ci-après déclarés.

xxv

Et cause desquelles Terres, Seigneurie Foncière et Vicomtière, Haute, Moyenne et Basse Justice de Bienques et Pihem, le dit Seigneur vicomte de Fruges a plusieurs hommes féodaux et cotiers ainsi qu'on a observé ci-devant.

xxvi

Lesquels vassaux, à cause des biens, terres et héritages qu'ils tiennent noblement en fiefs seigneuriaux et autres des dites Terres et Seigneurie, entre ce qui a été dit et observé ci-devant, doivent en cas de vente, transport ou autres aliénations quelconques, le cinquième denier de portée de la vente ou de la portée de l'estimation que le dit Seigneur est en droit de faire faire par ses hommes et officiers de justice de la valeur des dits fiefs outre ce qui a été réglé par les lois et la coutume, le tout envers le dit Seigneur.

xxvii

N'étant pas inutile d'observer en cet endroit qu'il y a un fief tenu et mouvant en Terres et Seigneuries, vulgairement nommé fief de Pas, venant anciennement du Borgne de Norquelmes, et consistant en plusieurs petites redevances arrenties de longtemps et assignées en diverses terres labourables au nombre de 22 mesures 1 quartier 11,5 verges ou environ, à l'avenant de 5 sols parisis et doivent pour relief à la mort, vente ou changement d'hommes et quand le cas y échoit, le tout vers et au profit du propriétaire du fief, que toutes fois à cause d'icelui aucune seigneurie, ni justice.

xxviii

Lesquelles terres chargées des dites rentes et relief vers le propriétaire du dit fief de Pas sont tenus en fond et en vicomté cotièrement des dites Terres et seigneuries de Bienques et Pihem et doivent à la vente ou cession ou autres changements ou aliénations quelconques les droits seigneuriaux ou autrement dire les droits de lots et de vente tels et à l'avenant que le dixième denier du prix de la vente ou de l'estimation qui s'en est fait par les hommes de la justice du dit Seigneur vicomte de Fruges, le tout vers lui et à son profit.

xxxix

Et les tenanciers, à cause de biens et terres et héritages cotiers qu'ils tiennent du dit Seigneur vicomte de Fruges à cause de sa dite Terre et seigneurie de Bienques et Pihem, tant et vicomté qu'en vicomté seulement, doivent au dit Seigneur plusieurs rentes foncières, vicomtières et seigneuriales annuellement au jour et terme de Noël ou à celui qu'il plait au dit Seigneur, son receveur ou commis, choisir et faire annoncer sa recette par publication à l'église des dits lieux sous peine de 3 sols parisis d'amende vers lui contre chacun défaillant et pour chacune fois.

xxx

Comme le dernier article parle de tous les héritages cotiers en général et sans distinction, il y a exception à faire ainsi que l'on fait pour le présent de ceux sur lesquels se cousine le fief de Pas dont on a parlé ci-devant, lesquels ne doivent pas de rente comme tous les autres au dit Seigneur vicomte de Fruges, mais bien seulement au propriétaire du dit fief.

xxxii

Il y aussi exception à faire de certains biens et manoirs et terres et héritages vulgairement nommés Chères Mazures qui sont aussi tenus en fonds et en vicomté du dit Seigneur à cause dite et aussi cotièrement situées es dits lieux de Bienques et Pihem d'amont et d'aval le chemin de Loeulline, la dite exception en ce que les rentes dont sont chargées les dits Chères Mazures, telles que d'une razière de bled, une razière d'avoine, le tout mesure d'Houdain, un chapon et le tiers d'un à la mesure sont payables et exigibles annuellement sous peines et amendes que dessus au jour et terme de Saint-Michel et, non par conséquent comme les autres au jour de Noël.

xxxiii

Et quand tous les biens, terres et héritages cotiers vont de main en main, soit par vents, don, cession, transport ou autres aliénations quelconques, en l'un ou l'autre cas, est due au Seigneur pour le droit seigneurial autrement nommé lots de vente, savoir de ceux qui sont manoirs et réputés amazés ou non, et de tous ceux qui doivent ventes en argent, soit manoirs de terre labourables, le cinquième du prix de la vente ou de la portée de la prisée ou estimation qui se fait des dits fonds par les hommes et officiers de justice du dit Seigneur et pour tous les autres héritages cotiers n'est dû que le dixième denier du prix de la vente ou estimation, le tout ainsi qu'il est de la connaissance de tous les vassaux et tenanciers et qu'il est justifié par les anciens titres et enseignements des dites Terres et Seigneuries.

xxxiiii

Tout cela a lieu pour tous les biens, terres et héritages cotiers qui sont tenus en fonds et vicomté du dit Seigneur, mais pour ceux qui n'en sont tenus que vicomtièrement, seulement sont ceux tenus foncièrement du Chapitre de Saint-Omer, couvent de Saint-Bertin et autres, il n'est dû au dit Seigneur vicomte de Fruges en cas de vente, don, cession ou transport ou autres aliénations que 4 deniers parisis, anciennement nommé droit de vavries (?) et que la coutume appelle droit d'entrée et d'issue, payable au Seigneur, son receveur ou commis, autant par le vendeur que par l'acheteur en dedans le soleil couché du jour que la vente et saine en a été faite et baillée par les officiers de basse justice des sieurs fonciers, à peine contre chacun d'eux défaillant et pour chacune fois de 62 sols parisis d'amende vers le dit Seigneur de Bienques et Pihem, sans que cette peine et amende de 62 sols parisis puisse en aucune manière être réputée comminatoire, remise ou modérée sans le consentement préalable du dit Seigneur.

xxxv

Et, pour droit de relief à la mort, à la vente ou autre changement d'homme de tous les héritages cotiers tant ceux tenus en fonds et en vicomté, qu'en vicomté seulement, et, outre le droit seigneurial en cas de vente, échange ou autre aliénation l'importance d'une année de rente et redevances seigneuriales dont ils sont chargés vers le dit Seigneur, excepté toutefois les terres du

camp De Le Cour cédées aux hôpitaux qui leur doivent seulement 12 deniers de relief et celles sur lesquelles le fief de Pas se consiste qui doivent pour relief au propriétaire d'icelui qu'aussi 12 deniers parisis.

xxxv

Quand les héritages sont féodaux ou cotiers sont cédés ou donnés ou passés à des Eglises, religieux ou religieuses, couvents ou autres gens de main morte, et par eux possédés, ils sont tenus et obligés pour pouvoir les tenir de payer selon la jurisprudence et les lois, pour droit d'indemnités au dit Seigneur de 40 ans en 40 ans un droit seigneurial tel et semblable que celui qui est dû en cas de vente pour les héritages qui en doivent et pour ceux qui ne doivent qu'entrée et issue doivent se soumettre à payer quelque chose raisonnable pour indemniser le Seigneur de la perte qu'il fait des 4 deniers d'entrée et d'issue et des amendes qu'il pourrait gagner à chaque vente ou changement dans le défaut d'avoir payé le droit en dedans le soleil couché du jour de la passation de la vente et saisine comme étant une peine et un achat ou pour mieux une aventure qui tombe quasi toutes les fois, outre le droit de relief en vente.

xxxvi

Et, en outre, sont aussi tenus et obligés les dites gens de main morte à donner comme vivant et mouvant dans un lieu pour pouvoir aisément et commodément apprendre son décès pour après son trépas, être dû et payer au dit Seigneur un droit de relief tel que d'une année de rente et redevance seigneuriale et par-dessus ce satisfaire à tous les autres devoirs de la coutume, autant que sont tenus les héritiers des autres vassaux ou tenanciers.

xxxvii

De plus, à cause des dites Terres et seigneuries de Bienques et Pihem, et outre tout ce qui est énoncé ci-devant, est dû au dit Seigneur 2 corvées par an l'une en mars et l'autre en juin, ce qui s'appelle temps de regain et dans les deux semaisons savoir deux, de tous les chevaux, chariots, charrettes, charrues et autres ustensiles du labourage et des hommes auxquels ils appartiennent leurs serviteurs et domestiques par qui ils sont ordinairement conduits, lesquels sont tenus et obligés de les mener et conduire et les employer bien et durement en lieux et aux travaux qui leur sont désignés et marqués de la part du dit Seigneur et pour son service à chacune fois dans un jour et entre le soleil couchant et levant, c'est-à-dire non devant et ni après que le soleil est levé et qu'il est couché, mais seulement dans le temps du jour s'y autrement ne veuillent s'employer plus avant, et, aussi, est dû au Seigneur 2 corvées de bras aussi à chacune fois dans un jour comme ci-dessus par tous ceux qui n'ont ni chevaux, ni chariots, ni autre ustensile servant au labourage et aussi pour être employé à son service et lieux et choses qu'il a besoin et qu'il trouve bon de les employer.

xxxviii

Et, sont dues les dites corvées de chevaux et hernats (?) et de bras par tous les vassaux et tenanciers des dits lieux de Bienques et Pihem autant qu'il s'en trouve qui demeurent dans la juridiction des dits lieux, lieux qui en sont habitant couchants et levants et le sont dans la paroisse et le tout dans la paroisse et non plus avant ni au dehors, et suffit qu'ils soient propriétaires ou occupants à ferme ou autrement, par ce qu'ils doivent, tant à cause des fonds qu'ils occupent tenus du dit Seigneur dans l'étendue de la dite paroisse qu'à cause de leur domaine et résidence ou icelle, et sont tenus de les acquitter quand ils en sont avertis et dans le jour qui est assigné par affiche par le sergent ou autre officier publiquement par jour de dimanche ou de fête à l'issue de la messe ou des vêpres ou par avertissement en leurs maisons le tout de la part du dit Seigneur ou commis, à peine contre chacun défaillant de 60 sols parisis d'amende envers le seigneur et en outre d'être contraint à acquitter les dites corvées à leurs frais et dépens.

xxxix

Sans que, pour raison de la corvée, le dit Seigneur soit obligé de donner autre chose sinon qu'un pain de denier et un trait à boire à chacun de ceux qu'ils les font de bras, comme il est dit par les anciens titres et enseignements concernant les dites terres, de sorte que, quand le dit Seigneur ou commis en use autrement vers eux et les laboureurs, ce n'est que par pure libéralité et non par aucune obligation.

xl

De plus, tous ceux et celles qui sont tenanciers demeurant en la dite paroisse et qui tiennent en propre ou autrement manoir amazé ou non amazé mouvant des dites Terres et Seigneuries et autres qui sont les sieurs fonciers avant nommés et à cause d'iceux et chacun d'eux doivent au dit Seigneur au jour et terme de Noël ce droit anciennement nommé wet pain, wet denier.

xli

Et, quand aucun des dits tenanciers vendent et transportent quelques bâtiments ou autres amazements sis sur les dits manoirs tenus et situés que dessus, le dit Seigneur pour son droit seigneurial de chacun couplet ou feste de la maison, grange, chambre, estable ou autre appartement, et des fenêtres et pour chacune d'icelles, 4 deniers parisis de chacune pièce, payables de moitié par l'acheteur et le vendeur le jour de la vente ou transport, sous peine d'amende de 62 sols parisis contre chacun défaillant et pour chacune fois vers le dit seigneur.

xlii

Item que tous ceux et celles qui vendent et les autres qui achètent une ou plusieurs bêtes, chevalines, à cornes, à laine, porcs et autres sous les dites Terres, Seigneuries et Juridictions, doivent droit de tonlieu ainsi appelé par la coutume que suivent la possession et l'usage observés de tous ; item est tel que payable aussi dedans le soleil couchant du jour de la vente, sous peine ou amende de 60 sols parisis pour chacune bête et contre chacun défaillant vers et profit du dit seigneur.

xliiii

Item le dit seigneur a encore le droit et l'autorité de faire tenir par ses officiers et hommes étant nommés en sa dite Cour et Seigneurie 3 plaids vulgairement nommés les plaids généraux et ce annuellement dans les jours, lieux et heures qu'il lui plaît de faire publier et annoncer par affiches ou autrement à l'église et à l'issue de la messe paroissiale des dits lieux de Bienques et Pihem par jour de dimanche ou fête où tous les hommes féodaux desservant, mayeur et échevins avant parlée, sont en aussi grand nombre qu'il y en a tenus et obligés de s'assembler à leur dépens sous les peine et amende avant exprimés, pour à la requête du dit Seigneur ou son procureur fiscal et à l'intervention d'icelui tenir les plaids et y remplir chacun leur fonction bien et dûment, le tout par le commandement et à la conjure du bailli ou du lieutenant auxquels 3 plaids généraux par an, tous vassaux et tenanciers des dites Terres et Seigneuries à cause des biens, terres et héritages qu'ils tiennent et qui en sont mouvants en fonds et vicomté et en vicomté seulement, sont tenus et obligés de comparer et de répondre à ce qu'il leur est demandé, le tout à peine contre chacun défaillant ou refusant et pour chacune fois des 3 sols parisis d'amende vers et au profit du dit Seigneur.

xliiii

Comme aussi a en outre annuellement pareillement droit de faire tenir autres plaids vulgairement nommés plaids de franche vérité une fois par an le (blanc) jour fixe et ordinaire où se rend ordinairement la justice sans sommation, ni publication préalable, si mieux il n'aime les remettre et faire annoncer à un autre jour par affiche et publication à la dite église et tout cela par ses dits hommes féodaux, mayeur et échevins, qui doivent à cette fin aussi comparer et s'assembler sous les mêmes peine et amende que celles exprimées ci-devant à leur égard et où tous les habitants et paroissiens des dits lieux de Bienques et Pihem, sujets et tenanciers à cause de leur résidence en

la dite paroisse et de leurs héritages cotiers et autres tenus du dit Seigneur, ou sujets à la juridiction même tous ceux et celles demeurant sous les sieurs fonciers avant nommés et dans le hameau de Lespinoy, le tout ainsi qu'il s'est toujours pratiqué, sont tenus et obligés de comparer et répondre vérité sur les interrogatoires qui leur sont verbalement proposés de la part du dit Seigneur ou son procureur fiscal, concernant les droits et intérêts du dit Seigneur, de la justice et du public qu'autres à chacun défailant ou refusant et pour chacune fois 62 sols parisis d'amende vers et au profit du dit Seigneur et d'être poursuivi en la dite Justice même contraint de comparer et de répondre par les voies et rigueurs de droit, le tout à leurs frais et dépens.

xliv

Davantage le dit Seigneur à cause de sa dite Terre, Seigneurie, Justice et Juridiction de Bienques et Pihem, est Seigneur Ruyer, haut, moyen et bas justicier, dans tous les chemins, voies, sentiers et autres lieux publics dans tout et partout les dits village, hameau de Bienques et Pihem, le Bois et le Hamel de L'Espinoy, tant du côté et allendroit de tous les tenements des seigneurs fonciers avant nommés en sorte qu'il y a tous les exploits, droits et amendes, escauwages, débits, confiscations et généralement tout ce qu'à tel haut, moyen et bas justicier doit compéter à lui et à ses officiers, à l'exclusion de tous autres.

xlvi

Par-dessus tout ce que dessus, il y a dans les Terres et Seigneuries le droit et le privilège de saisie esclein et arrêt personnel et emprisonnement de toutes les gens étrangères et autres qui ne sont pas domiciliées et qui se sont trouvées dans l'étendue des dites Seigneuries et Juridictions, pour toutes sortes de dettes, droits et actions et prétentions, tant réelles, possessives et mixtes que personnelles et autres pour quelques causes, sujets et raisons que ce soient ou puissent être avec ou sans titre, ce qui a aussi lieu pour les deniers et choses y trouvées à eux et appartenant qui peuvent pareillement être saisis et arrêtés à la dite loi privilégiée de la part de leurs créanciers ou prétendants, sans que les débiteurs arrêtés ou saisis puissent avoir main levée autrement qu'en remplissant ou baillant caution sujet à justice des dits lieux, tant pour le principal que dépens, lesquels saisies, arrêts, escleins et choses ci-dessus se font et doivent se faire par le Mayeur ou en son absence par le premier sergent du lieu sur le requis, en présence de 2 témoins et dans les mêmes formes qui se pratiquent en la ville de Saint-Omer, dont les mayeurs et échevins ont la connaissance et judicature au commandement et à la conjure du bailli ou du lieutenant, le tout suivant les anciens titres et enseignement des Terres et Seigneuries, les actes possessoires et l'usage ancien et y de tout temps publiquement observé lorsqu'il s'en est agi.

xlvii

N'étant à oublier que dans les amendes de 3 sols parisis avant mentionnées, le mayeur qui en fait les fonctions bien et dûment y prend par forme de récompense 12 deniers et dans celle de 62 sols parisis 3 sols parisis.

xlviii

Et, finalement, le dit Seigneur à cause de sa dite Justice et Seigneurie, a par lui et par ses officiers tous les autres droits et autorités à lui déferés, réglés et accordés par les lois, l'usage et par le contenu, outre et par-dessus tout ce qui a été dit et observé ci-devant.

Au moyen de tout ce que dessus, le procureur fiscal avait nommé, suivant tout ce qui lui est apparu et qu'il a remarqué, croit que le dit Seigneur, ses vassaux et ses tenanciers seront suffisamment instruits de tous les droits et choses dues et afférantes aux dites Terres et Seigneuries, qu'en conséquence, ils feront d'autant moins de scrupule et de difficulté de les reconnaître et avouer par les dénombremens à bailler de la manière qu'on se l'est proposé ci-devant qu'il n'y a rien d'énoncé qui ne soit conforme à la vérité prouvée par les anciens titres et enseignements et par la possession et l'usage par longtemps notoirement et tant publiquement

observé comme la plupart l'est encore actuellement, pourquoi et attendu que le recueil énonciatif ci-devant est fidèle du tout au tout et qu'il n'a pour objet que les premières observations suivant lesquelles il devra servir de préface ou préambule à ce livre afin que tous les rapports qui y seront couchés y fussent relatifs et conformes, et pour éviter qu'il ne soit susceptible d'aucun suspect, d'altération, changement ou fausse supposition, Messieurs de la dite Justice et Seigneurie, sont suppliés de la coter, virguler, parapher et signer de page en page et, après l'avoir examiné et confronté tout ce que dessus, y donner leur approbation par acte en forme ci-bas et feront bien.

Signé Jean DAMART

Nous, Jacques FAVEAU, lieutenant de bailli, avec les hommes de fief et échevins desservant et tous habitant des villages, terres et seigneuries de Bienques et Pihem soussignés, après avoir coté, virgulé, signé et paraphé le recueil ci-devant contenant treize feuillets écrits, compris le présent, avoir le tout sérieusement et murement examiné, spécialement les 48 articles et les avoir tous confrontés aux titres, actes possessoires, registres, papiers et enseignements concernant les dit Terres et Seigneuries, le tout tant anciens que modernes à nous reproduits et exhibés par le procureur fiscal, et avoir sur ce ouï la plus grande partie des manants et habitants des dits lieux comparus instruite de la sommation et convocation à eux faite à l'issue de la messe et au lieu ordinaire, qui ont une lecture du dit recueil et communication des titres et enseignements que par la possession et l'usage vulgaire et public de tout temps anciennement observé par le passé dans l'étendue des dites Terres et Seigneuries et juridictions, appendances et dépendances, et ouï dire par nos prédécesseurs et les habitant comparus aussi ouï dire par les leurs, le tout avoir ainsi toujours par le passé été usé et pratiqué, en sorte que nous n'avons point de cause pour empêcher les aveux et reconnaissances prétendus dont et de tout ce que nous avons donné acte au Seigneur, vicomte de Fruges, requérant le Me Jean DAMART, son procureur fiscal, pour lui en assemblée pour le expressément tenu en notre chambre de justice à l'Estargette du dit Bienques, le 26/11/1708

Signatures de Jacques FAVEAU, Pierre ZUNEQUIN, Anthoine CARON, Hubert COPPIN

Index des rapports de dénombrement de la Seigneurie de Bierncques et de Pihem

En plus des indications sur l'auteur du rapport et sa femme, il est indiqué le n° de folio de la première page du rapport dans le terrier, la profession du rapporteur, s'il appose sa signature (S) ou sa marque (M)

A noter que certains rapports ne sont pas signés ou datés/

Terres et héritages côtiers

1	- F017	Guilbert TARTARE, fils de Louis et de Marie NOE	laboureur	Pihem	S	13/01/1709
2	- F019	Louis FREMANTEL, mari de Jeanne D'INGHEM, fille de Charles	manouvrier	Pihem	S	25/01/1709
3	- F020	Jacques PAUCHET	laboureur	Pihem	M	12/01/1709
4	- F022	Claude SERGEANT, relict de Cornille CAILLEBOIT	laboureur	Pihem	M	11/01/1709
5	- F024	Robert CARON, relict de Marie Marguerite Alexis FRANCOIS	laboureur	Petit Bois	M	12/01/1709
6	- F029	Nicolas ZENNEQUIN, , fils de Me Pierre et de Jacqueline FORET	laboureur	Pihem	S	12/01/1709
7	- F029	Jacques ZENNEQUIN, fils de Me Pierre et de Jacqueline FORET	laboureur	Pihem	S	12/01/1709
8	- F035	Michel DUPOND	manouvrier	Petit Bois	S	14/01/1709
9	- F036	Liévin Adrien MAMETZ	manouvrier	Petit Bois	M	14/01/1709
10	- F037	Jean DUPLOUY, fils de Jean et de Marie THIBAUD	manouvrier	Bienques	S	21/01/1709
11	- F038	Philippe DUPLOUY, mari de Jeanne BAUCHANT			M	18/01/1709
12	- F041	Philipes CLUET, fils de François et de Marie MACHARD			S	18/01/1709
13	- F042	Philipes CLUET, oncle et tuteur des enfants mineurs d'André CLUET et de Marianne ROBILLART			S	18/01/1709
14	- F043	Philipes DENIELLES, mari d'Anne GUILLEMIN	manouvrier	Pihem	S	18/01/1709
15	- F044	Jacques ZENNEQUIN, additif au rapport des folios 29 à 34	laboureur	Pihem	S	02/04/1709
16	- F045	Jean CADART, mari de Jeanne DUPLOUY		Bienques	S	19/01/1709
17	- F050	Pierre GOUX, mari de Marie DUPLOUY, fille de Jean	cordonnier	Bienques	S	19/01/1709
18	- F052	Pierre PRUVOT, fils de Jean et de Marie DUPLOUY	j.h. à marier	Bienques	S	20/01/1709
19	- F054	Jacques ANSEL, mari de Gabrielle COPIN, sa femme, fille de Pierre	tailleur	Bois	M	22/01/1709
20	- F057	Pierre DUPLOUY, fils de Phles et de Caterine PRUVOT			S	23/01/1709
21	- F060	Louis FREMANTEL, additif au rapport des folios 19 à 20				
22	- F061	Nicolas PRUVOT, fils de Jean et de Marie DUPLOUY			M	23/01/1709
23	- F063	Enfants de Robert CARON et feu Marie Marguerite Alexine FRANCOIS				23/01/1709
24	- F065	Jean BOULART, mari de Michelle COUBRONNE, fille de Liévin et d'Eustachine PETREL	laboureur	Pihem	S	24/01/1709
25	- F071	Jean CARON, mari de Pétronille BOCQUILLON, fille de Phles et de Suzanne HAUQUET	manouvrier	Bienques	M	25/01/1709
26	- F073	Michel PLAYOUT, mari de Jeanne FERCOT, fille de Marguerite BAILLY	manouvrier	Bienques	M	
27	- F073	Charles PARENT, mari de Marie Marguerite PLAYOU			S	15/04/1709
28	- F074	Phles DE LESPINE, relict d' Anne CADART	manouvrier	Petit Bois	M	29/01/1709
29	- F075	Philippe BOQUILLON , mari de Carolline BAILLY, fille de Phe	laboureur	Crehem	S	29/01/1709
30	- F076	Suzanne HAUQUET, veuve de Philipes BOQUILLON,		Bienques	M	14/05/1709

31 - F077	Antoine BAILLY, mari de Cornille BOQUILLON	laboureur	Bienques	M	29/01/1709
32 - F078	Guillaume MARLIER, mari de Jeanne PAUCHET, fille de Josse et de Jeanne MAHEU	maréchal	Pihem	S	29/01/1709
33 - F080	Gabrielle ROZEAU, veuve en dernières noces de Françoise PARENT			S	29/01/1709
34 - F081	Gilles ROZEAU, relict de Marie PIGACE, fils de Nicolas et de Jeanne COPIN	laboureur	Bienques	S	29/01/1709
35 - F083	Nicolas ROZEAU, fils de Nicolas et Jeanne COPIN	valet de charrue	Arques	S	25/06/1609
36 - F085	Jean CANLERS, mari de Marguerite CARON, fille de François et Catherine DUMONT	maçon	Bienques	M	30/01/1709
37 - F087	Pierre CARON, mari de Françoise DELEHAY	laboureur	Bienques	S	30/01/1709
38 - F088	Charles PREUD'HOMME, et ses frères et sœurs	couvreur	Bienques	S	30/01/1709
39 - F089	Jean DUBOIS, mari de Jossine OMBREY	berger	Bienques	M	30/01/1709
40 - F090	Jean COPIN, fils de Pierre et héritier Jacqueline TARTARE, sa mère	j.h. à marier	Bienques	S	30/01/1709
41 - F092	Paul BAUCHANT, fils et héritier de Pierre et de Marie BOIDART, relict de Catherine ROSEAU			S	30/01/1709
42 - F095	Nicolas TARTARE, mari de Marie Marguerite BODEL			M	31/01/1709
43 - F097	Enfants de Jacques BOULART et de Marie ZENNEQUIN			S	31/01/1709
44 - F101	Jean BAILLY, fils d'Antoine qui fut aussi fils d'Antoine	manouvrier	Bienques	S	31/01/1709
45 - F102	Marcq BAILLY, fils d'Antoine qui fut aussi fils d'Antoine	manouvrier	Wavrans	S	02/04/1709
46 - F103	Jean MARTEL, mari de Marguerite ZENNEQUIN, fille de Jacqueline FORET	manouvrier	Pihem	M	31/01/1709
47 - F105	Simon DUPOND, mari de Marguerite BAILLY	manouvrier	Bienques	M	13/02/1709
48 - F107	Simon DUPOND, tuteur de Marie Catherine MAMETZ, fille de Philippe et Marie DUPOND	manouvrier	Bienques	M	13/02/1709
49 - F109	George FOUBE, mari de Jeanne TARTARE	tisserand	Pihem	M	14/02/1709
50 - F110	Augustin CANLERS, veuf de Marie TARTARE	maçon	Bienques	M	15/02/1709
51 - F112	Louis PETREL, mari de Marguerite VIELLARD	couvreur	Petit Bois	S	16/02/1709
52 - F113	Pierre DUPLOUY, fils et héritier de Marie CARON	j.h. à marier	Cléty	M	16/02/1709
53 - F115	Catherine CALLIEBOIT, fille et héritière de Marand et d'Augustine TARTARE	j.f. à marier	Bienques	M	17/02/1709
54 - F116	Pierre CAUDEBEQUE, et ses sœurs, héritiers de Pierre et de Catherine BOULARD			S	18/02/1709
55 - F117	Liévin BOULARD, mari de Jacqueline MARTEL	laboureur	Pihem	S	19/02/1709
56 - F119	Paul DUBOIS, relict de Marie Marguerite CLEMME	maçon	Bienques	S	19/02/1709
57 - F121	Jean MAMETZ, mari de Catherine DUPLOUY, fille de Pierre et d'Antoinette DECRAN	laboureur	Bienques	S	21/02/1709
58 - F122	Jacques POCHOL, relict de Catherine FAVEAU	maréchal	Bienques	M	23/02/1709
59 - F123	Guillaume PIGACHE, mari de Catherine LELAIT sa femme	laboureur	Bienques	S	25/02/1709
60 - F124	Guillaume DELEPOUVE, mari de Marie LELAIT	laboureur	Bienques	M	25/02/1709
61 - F128	Jean SAISON, mari de M. Marguerite DUPLOUY, fille de Pierre et d'Antoinette DECRAN	maréchal	Pihem	M	25/02/1709
62 - F129	Jacques BLONDEL, mari de Françoise CUVELLIER	manouvrier	Bienques	M	25/02/1709

63 - F130	Guilbert TARTARE, additif au rapport du folio 17				25/02/1709
64 - F131	Jean COPIN, mari de Guilmette ANSELLE	manouvrier	Bienques	M	25/02/1709
65 - F133	Nicolas COPIN, fils de Noël et de Françoise CAROULLE			M	25/02/1709
66 - F134	Antoinette DECRAN, veuve de Pierre DUPLOUY			M	25/02/170
67 - F135	Michel LEROUX, mari de Jeanne DUPLOUY	laboureur	Herbelles	S	28/02/1709
68 - F137	Pierre ZENNEQUIN, mari d'Anne BOULARD	échevin	Pihem	S	26/02/1709
69 - F141	Hubert COPIN, mari de Catherine ANSEL, fille de Pierre et Jeanne DINGHEM	échevin	Pihem	S	26/02/1709
70 - F143	Antoine MAMETZ,, fils et héritier de Pierre	laboureur	Herbelles	S	28/02/1709
71 - F143	Philippe et Jeanne DUPLOUY, enfants de Phles et d'Antoinette TARTARE		Herbelles		28/02/1709
72 - F144	Mathieu THIBAUT, oncle et tuteur paternel de Pierre et Marie Adrienne	laboureur	Inghem	S	27/02/1709
73 - F146	François DE MOLLE, mari de Jeanne GUILLEMIN	laboureur	Inghem	S	27/02/1709
74 - F147	Jean François PETRE, mari de Jeanne DUBOIS, fille de Pasquier et de Jeanne CARON	tisserand	M		28/02/1709
75 - F148	Jacques BAROIS, mary de Catherine DELEPOUVE	laboureur	Herbelles	M	28/02/1709
76 - F149	Pierre MAMETZ, fils et héritier de Pierre et Marguerite DELEPOUVE	laboureur	Herbelles	S	07/03/1709
77 - F149	Charles DELANNOY, mari d'Antoinette TINTELLIER	sergeant	Herbelles	S	31/12/1708
78 - F151	François DELEPOUVE, mari d'Anne MAMETZ	laboureur	Herbelles		
79 - F151	Pierre CAULIEGE, fils et héritier de Jean et Louise THIBAUT	laboureur	Bienques	M	02/05/1709
80 - F153	André COPIN, mari de Marguerite BERTRAND	échevin	Pihem	S	26/03/1709
81 - F154	Enfants de PierreTARTARE et de Georgette LABEE			S	06/03/1709
82 - F155	Jacques CARON, mari de Catherine FAVEAU	laboureur	Pihem	M	06/03/1709
83 - F156	Jacques POTEI, mari de Marie Catherine REANT	laboureur	Clarques	S	07/03/1709
84 - F157	Jossine ALEXANDRE, Jossine ALEXANDRE		Herbelles	M	07/03/1709
85 - F158	Jean POTIER, mari d'Anne CHABEE	laboureur	Herbelles	M	07/03/1709
86 - F159	Antoine PICOTIN, mari de Marguerite PORTENART	couvreur	Cléty	M	15/03/1709
87 - F160	Pierre ROBIN, fils de François et Martine CARON	j.h. à marier	Cléty	S	15/03/1709
88 - F161	Jean SEHETTE, mari de Françoise LARDEUR, fille de Guillaume et de Jeanne DEZOMBRE	laboureur	Remilly-Wirquin	S	
89 - F162	Liévin MEQUIGNON, et ses neveux, enfants de Jq MEQUIGNON et Jenne MEQUIGNON	laboureur	Nielles	S	27/03/1709
90 - F165	Jacques FAUQUEMBERGUE, fils de Jacques et de Michelle PIERART	charpentier	Herbelles	M	21/03/1709
91 - F165	Philippe CARON, mari de Marguerite DUMILLON	manouvrier	Bienques	S	22/03/1709
92 - F167	Jean DELEBREUVE, relict de Marie MOREL, fille de Nicolas et Marguerite BOULARD	tisserand	Pihem	S	29/03/1709
93 - F171	Pierre THIBAUT, mari de Jeanne Josephe DU PONCHELLE	greffier	Aire	S	12/04/1709
94 - F172	Antoinette DINGHEM, fille de Charles - procureur spécial: Louis FREMANTEL	servante	Mametz		01/06/1709

95 - F174	André ZENNEQUIN, fils et héritier de Me Pierre et de Jacqueline FORET	laboureur	Lumbres		
96 - F175	Antoine CARON, fils de François et de Caterine DUMONT	échevin	Bienques	S	04/04/1709
97 - F177	Nicolas BOUCHER, Nicolas BOUCHER et Anne DUDAL, sa femme - procuratrice	lieutenant	St-Quentin	S	32/05/1709
98 - F183	Isidore WATEL, mari de Marie BAUCHAN	laboureur	Noirbecourt	S	29/06/1709
99 - F185	Antoine BAUCHANT, fils de Pierre	j.h. à marier		S	22/06/1709
100 - F187	Antoine BAUCHANT, tuteur des enfants de Pierre BAUCHANT			S	22/06/1709
101 - F189	Louis COCQUEMPOT, fils de Louis	laboureur	Crehem	M	02/05/1709
102 - F191	Jacques GRIMBERT, mari d'Anne DELEPOUVE	laboureur	Lespinoy	S	02/05/1709
103 - F199	Caterine VASSEUR, et ses enfants - fille de Marcq et de Michelle BOULARD	fermier	Lespinoy	S	02/05/1709
104 - F206	Thomas DECROIX , et enfants de Jean ALEXANDRE	laboureur	Cormettes		
105 - F207	Antoine DELEPOUVE, fils de Guillaume et de Marie MAMETZ, et Anne VASSEUR, fille de Marcq et de Michelle BOULARD	laboureur	Pihem	S	02/05/1709
106 - F216	Heuron PEPIN, sieur de la Caucherie, et ses cohéritiers	escuier	Crehem	S	14/05/1709
107 - F219	Liévin DELEPOUVE, mari de Marianne COQUEMPOT	laboureur	Pihem	S	11/05/1709
108 - F223	Jean ALEXANDRE, fils de Jacques et de Catherine FOUBE	bailly	Herbelles	S	12/04/1709
109 - F232	Jean François CADART, fils de Pasquier et Marie COPIN	tisserand	Crehem	S	02/05/1709
110 - F234	Jean Baptiste SOBRUY , et enfants d'Antoine SOBRUY	laboureur	Thérouanne	S	22/04/1709
111 - F236	François GRIMBERT, mari de Marguerite BULTEL	laboureur	Lespinoy	S	02/05/1709
112 - F239	Pierre DELEPOUVE, mari de Françoise DELEPOUVE	greffier	Wavrans		
113 - F243	Antoine MACQUEL, mari de Jacqueline LEROY, fille de Pierre et de Péronne HERBY	tisserand	Wardrecques	M	08/05/1709
114 - F244	Paul LOZIER, fils d'Alexandre et de Magdelaine PETREL,	charon	Ouve	M	15/11/1709
115 - F247	Phles DUSAUTOIR, fils de Robert et d'Isabelle CARON	à marier	Polincove	S	10/05/1709
116 - F251	Philippe BAILLY, mari de Marguerite DELANNOY	manouvrier	Crehem	S	15/05/1709
117 - F252	Philippe CLEUWET, tuteur des enfants de Philippe TELLIER et Jeanne CLEUWET				
118 - F253	Liévin BAUCHAN, fils de Maillart	garde de bois	Bienques	M	10/06/1709
119 - F255	Jacques FAVEAU, relict de Marie VASSEUR, fille de Marcq et de Michelle BOULARD	maréchal	Bienques	S	26/06/1709
120 - F260	Enfans de Pierre VIGREUX et Jacqueline FAVEAU				
121 - F261	François FAVEAU, mari de Marie COLMAN	maréchal	Tatinghem	S	
122 - F263	Enfants de Jean LARDEUR et de Catherine MAUBALLY		Tatinghem	S	28/06/1709
123 - F264	Antoine FAVEAU, mari de Jeanne Françoise BAILLY	laboureur	Crehem	S	23/04/1709
124 - F267	Eglise, Presbitaire de Pihem				
125 - F271	Eglise, L'église de Pihem				

126 - F277	Eglise, L'église d'Helfaut				
127 - F280	Antoine DUPUIS, fils de Jean				
128 - F281	Jean LATOUR, petit-fils de Jean LATOUR et de Jacqueline DOTOUVE	manouvrier	Helfaut	S	26/10/1609
129 - F283	Les héritiers d'André VASSEUR			S	27/04/1712
130 - F291	Enfants de Maillart BAUCHANT	garde de bois	Bienques	M	14/10/1709
131 - F295	Pierre JOVENIN, mari de Françoise ALHOY	laboureur	Cléty	S	02/07/1709
132 - F296	Isabelle VERON, veuve Phles DE LATTRE	Esquerdes		S	06/07/1709
133 - F298	Antoine OBERT, fils de Guillaume et d'Anne TARTARE	j.h. à marier	Helfaut	M	03/09/1709
134 - F299	Guillaume OBERT, mari de Jeanne ANSEL	laboureur	Helfaut	S	03/09/1709
135 - F301	Oudart GUILBERT, mari de Marie Caterine BEAUCHAN	laboureur	Moulle	M	13/09/1709
136 - F303	Jacques DELEPOUVE, mari d'Anne PARISIS	laboureur	Dohem	S	05/11/1709
137 - F304	Marie TOUZART, veuve de Pierre GODART, fille de François,				
138 - F307	Anne GRIMBERT, veuve Dominique LE LEST		St-Omer	S	
139 - F311	Me Phles DE LA CAURIE, curé de St-Jean à St-Omer	prêtre	St-Omer	S	26/04/1709
140 - F313	Wallerant TAHON, bourgeois de St-Omer	rentier	St-Omer	S	06/04/1709
141 - F315	François MORIENCOURT, et enfants de Nicolas BAZIN	brasseur	St-Omer	S	06/04/1709
142 - F323	Albertine Thérèse PAGART, fille de Jean Baptiste et de Marie DU CHOQUEL	j.f. à marier	St-Omer	S	06/04/1709
143 - F328	Eglise, L'hospital de l'Ecoterie au Brulle de St-Omer		St-Omer	S	30/09/1709
144 - F331	Eustace Joseph HANON, et enfants d'EnglebertVANDEMBOSCHE	greffier	St-Omer	S	13/04/1709
145 - F335	Dominicq François PIPELART, fils de Nicolas et Jenne DEBERSIN	lic. en droit	St-Omer	S	28/04/1709
146 - F338	Jenne DEBERSIN, veuve de Nicolas PIPELART		St-Omer	S	28/04/1709
147 - F338	Anne Marie BAZIN, fille de Denis et d'Anne Françoise LEGRAND	à marier	St-Omer	S	13/04/1709
148 - F340	Jean Baptiste OGIER, fils de Jean et de Marguerite BAYART	rentier	St-Omer	S	18/06/1709
149 - F347	Eglise, Le Couvent de la Pénitencedite Capucine de la ville de St-Omer		St-Omer	S	18/04/1709
150 - F349	Marie Dominique et Antoine DE LE POUVE, enfants d'Antoine		St-Omer	S	31/08/1709
150 - F349	Marie Jeanne DU CROCQ, fille d'Adrien		St-Omer	S	31/08/1709
151 - F351	Enfants de Jean Baptiste et Marie Jacqueline DESGRANGE	échevin	St-Omer	S	08/07/1709
152 - F356	François Joseph DESFOSSE, fils de Jacques	avocat	St-Omer	S	21/09/1709
153 - F360	Jean Charles VINCENT, fils de Charles Robert et de Thérèse DINOUART	chirurgien	St-Omer	S	27/04/1709
154 - F362	Enfants de Jean François et Jenne Thérèse VINCENT		St-Omer	S	27/04/1709
155 - F363	Louis THEILLIER, petit-fils de François THELLIER et d'Anne CADART	gourlier	St-Omer	S	20/04/1709
156 - F364	Jenne Marguerite BIENAIME, veuve des avocats HANON et DUTHILLOY		St-Omer	S	13/07/1709

157	- F369	Marie Jenne DESGARDINS, veuve de Nicolas BULTEL		St-Omer	S	03/07/1709
158	- F369	Enfants de Nicolas BULTEL		St-Omer	S	03/07/1709
159	- F371	Eglise, Les Religieuses du Couvent de Sainte Marguerite en la ville de St-Omer		St-Omer	S	04/05/1709
160	- F373	Mre Jacques LE FEBURE, pbre en la ville de St-Omer	prêtre	St-Omer	S	04/05/1709
161	- F375	Enfants de Denis DE LATTRE et Anne COPIN		St-Omer	S	18/05/1709
162	- F377	Eglise, R.P. jésuites de St-Omer				
163	- F379	Ignace LERIQUE, sieur du Surgeon, mari de dame Marie Charlotte Ursule DE ROBERTY	escuier	St-Omer	S	25/06/1709
164	- F385	Nicolas LIMOZIN, fils de Nicolas et de Marie HAUSOULIER	tonnelier	St-Omer	S	18/06/1709
165	- F387	Martin PENAN, Martin PENAN, bourgeois rentier, mari de Marie Joseph LEUREUX	rentier	St-Omer	S	07/09/1709
166	- F389	Enfants de Louis DE RAISMES et de Jenne ALEXANDRE	rentier	St-Omer	S	18/04/1812
167	- F393	Inglebert LE PORCQ, mari de Marie Thérèse BAUCHON	échevin	St-Omer	S	06/04/1709
168	- F394	Jean François ODEMARCK, mari de Claire MERLEN	marchand	St-Omer	S	06/04/1709
169	- F396	Jean François CAPELLE, mari de Marie Isabelle MERLEN	marchand	St-Omer	S	06/04/1709
170	- F397	Antoine BUTAY, mari d'Austreberte DE LATTRE	brasseur	St-Omer	S	20/04/1709
171	- F399	Eglise, Table des Pauvres de l'église de St-Jean à St-Omer		St-Omer	S	06/04/1709
172	- F400	Enfants du Sr Guille LE FRANCOIS	avocat	St-Omer	S	06/04/1709
173	- F403	Eglise, couvent du Jardin de Notre Dame dans la ville de Saint-Omer		St-Omer	S	16/04/1712
174	- F405	Marie Jenne BEDU, veuve du sieur Jacques Phles OGIER, et ses enfants		St-Omer	S	28/09/1709
175	- F411	Simon MARISSAL, avocat, conseiller et procureur au Bailliage de St-Omer	avocat	St-Omer		
176	- F413	Phles CHRESTIEN, mari de Marie Marguerite MERLEN	marchand	St-Omer	S	30/09/1709
177	- F416	Eglise, Les pauvres de St-Denis et de Ste-Aldegonde en la ville de St-Omer		St-Omer	S	21/09/1709
178	- F417	Jean COIN, relict d'Anne ROZEAU, et ses enfants	laboureur	St-Omer	S	28/01/1710
179	- F420	Enfants du sieur François sieur de LA PIERRE	lic. es lois	St-Omer	S	13/07/1709
180	- F422	Martin ALHOY	brasseur	St-Omer	S	26/06/1709
181	- F424	Charles François DESCHAMPS, Sieur de L'ESCADE	avocat	St-Omer	S	21/09/1709
182	- F427	Antoine DU CAMPS, mari de Damoiselle Anne Françoise VANDESTRATEN	chirurgien	St-Omer	S	21/09/1709
183	- F430	Chles Antoine DE FLECHIN, chevalier de Wavrin		St-Omer	S	02/09/1712
184	- F439	Eglise, Table des Pauvres se Saint-Michel, annexé à la bourse commune de la ville de St-Omer		St-Omer	S	10/09/1712
185	- F441	Eugène COCHETEUR		St-Omer	S	21/09/1709
186	- F449	Eglise, ? (couvent ...)			S	24/08/1709
187	- F453					
188	- F465	Eglise, La Chapelle de St-Martin en l'église cathédrale de St-Omer		St-Omer	S	09/09/1709

Terres du Camp De Le Court

200	- F481	Alberine Thérèse PAGART		St-Omer	S	19/09/1709
201	- F482	François François FAUCONNIER, au lieu de damoiselle Marie ROBERT, sa mère	brasseur	St-Omer	S	19/09/1709
202	- F483	Jean CADART		Bienques	S	19/09/1709
203	- F484	Jean COPIN		Bienques	M	20/09/1709
204	- F485	Simon DUPOND		Bienques	M	20/09/1709
205	- F485	Jean DUBOIS		Bienques	M	20/09/1709
206	- F486	André STERIN, fils d'André et de Jenne PARISIS		Bienques	S	21/09/1709
207	- F487	Jean DUPLOUY		Bienques	S	20/09/1709
208	- F487	Philippe DUPLOUY		Bienques	M	20/09/1709
209	- F488	Antoine BRASSART, mari d' Anne PETIT		Bienques	S	21/09/1709
210	- F489	Marie ALHOY		Cléty	S	20/09/1709
211	- F489	Pierre JOVENIN		St-Omer	S	13/11/1715
212	- F491	François ROBIN		St-Omer	M	09/12/1715
213	- F491	Louis CADART		Esquerdes	M	13/11/1715
214	- F492	Hubert ALLOUCHERY		St-Omer	S	02/12/1715
215	- F493	Guillaume BARROY		St-Omer	S	19/12/1715
216	- F494	Jean DENIS		Esquerdes	M	13/11/1715
217	- F494	Antoine PICOTIN		Cléty	S	20/09/1709
218	- F495	Jacques ALHOY			S	13/11/1715
219	- F496	Martin ALHOY		St-Omer	S	20/09/1709
220	- F497	Les héritiers du sieur de WILLEMIN		St-Omer	S	30/09/1709
221	- F500	Jean ALEXANDRE		St-Omer	S	26/10/1715
222	- F502	Antoine COCQUEMPOT		St-Omer	M	21/10/1715
223	- F503	Charles GOUY		St-Omer	S	21/10/1715
224	- F504	Pierre GOURNAY		Bienques	S	13/11/1709
225	- F505	Marcq Hubert DU PUICH		Bienques	S	21/11/1709
226	- F505	Eloy DELEPOUVE, mari de Marie DUPUICH		Dohem	S	10/11/1709
227	- F506	Jean François DUPUICH		Bienques	S	05/11/1709

228 - F507	Pierre	Cléty	S	10/12/1709
229 - F508	Jacques PARISIS		S	14/11/1709
230 - F508	Jacques DELEPOUVE	Bienques	S	05/11/1709
231 - F509	Jacques COCQUEMPOT	St-Omer	S	02/12/1715
232 - F510	Jacques POCHOL	Bienques	S	09/11/1709
233 - F510	Omer JOVENIN	Bilques	S	22/11/1709
234 - F511	Antoinette LE CRAN, veuve de Pierre DUPLOUY	Bienques	M	09/11/1709
235 - F512	Laurent CARON, pbre, curé du village d'Hardinghem en Boulonnais	Bienques	M	05/11/1709
236 - F513	Charles VILLAIN	Bienques	M	05/11/1709
237 - F514	Mathieu FOUBE	Bilques	M	12/11/1709
238 - F517	Guillaume DELEPOUVE	Bienques	S	05/11/1709
239 - F517	Pierre DELEPOUVE	Bienques	S	05/11/1709
240 - F519	Inglebert LE PORCQ	St-Omer	S	23/11/1709
241 - F520	Jean François ODEMARCK	St-Omer	S	23/11/1709
242 - F521	Martin et Marie Jeanne DE RAISMES	St-Omer	S	18/04/1812

Ampliation et augmentation des rapports

301 - F539	Jean BOULART	Bilques	S	28/11/1709
302 - F540	Anne Marie BAZIN	St-Omer	S	10/11/1709
303 - F542	Antoine DELEPOUVE			
304 - F543	Jacques POCHOL	Bilques	M	22/11/1709
305 - F544	Gilles et Nicolas ROZEAU	Bilques	S	22/11/1709
306 - F546	Jacques PAUCHET	Bilques	S	29/11/1709
307 - F547	Jenne Marguerite BIENAIME	St-Omer	S	22/06/1710

Fiefs avec ou sans justice et seigneurie

401 - F560	Marcq THIBAUT		S	10/04/1709
402 - F561	Jacques Marie LAMOURY			
403 - F563	Pierre ZENNEQUIN	Bilques	S	02/04/1709
404 - F564	Philippe DE LA CAURIE, curé de St-Jean à St-Omer	St-Omer	S	06/04/1709

405	- F566	Antoine BAILLY		M	16/04/1709
406	- F567	Liévin DELEPOUVE		S	02/05/1709
407	- F569	Jean DE WINTRE, mari de Marie GillesIsidore GOUILLART	St-Omer	S	22/06/1709
408	- F571	Louis François KIECKEN	Blendecques	S	03/05/1709
409	- F573	Vincent RENOLTE, mari de Jacqueline Françoise CANLERS		S	06/05/1709
410	- F575	Anne MarieBAZIN	St-Omer	S	03/07/1709
411	- F576	Marie Antoinette LABITTE, veuve de Robert DUPONT, veuve et enfants de Robert DUPONT	St-Omer	S	04/05/1709
412	- F579	Charles François DESCHAMPS, sieur de LESCOADE	St-Omer	S	13/07/1709
413	- F587	Guillaume DELEPOUVE, mari de Marie LELETZ		M	28/04/1709
414	- F589	Antoine ALLOY		S	09/09/1709
415	- F591	Philippe Bernard SOULIART		S	25/06/1709
416	- F593	Joseph DE JONGLET, seigneur de MOYENVILLE	St-Omer	S	23/07/1713
417	- F599	Phles Georges François DE THIENES, marquis de BERTHE	Bilques	S	19/06/1709
418	- F601	Philippe de GRENET, seigneur de COHEM	St-Omer	S	29/08/1711
419	- F608	Chrestienne CARDON, veuve du feu sieur Louis DU RIETZ, et son fils Jacques	St-Omer	S	03/09/1711
420	- F613	Josse MERLEN			
421	- F615	Nicolas TAFFIN, sieur des VIGRIES			
422	- F621	Gillion Othon DELENS, chevalier, comte et sénéchal de BLENDECQUES			
423	- F629	Antoine François VANCOMBRUGHEE, esquier seigneur de Lozinghem,			
424	- F636	Antoine DE FLECHIN, chevalier de WARMIN			
425	- F656	Robert LE TAILLIEUR, veuve et enfants			
426	- F658	DE RUBEMPRE, prince et princesse			
427	- F671	de SAINTE-ALDEGONDE, seigneur			

**Extraits des aveux et dénombrements
de la
Seigneurie de Bienques et Pihem**

Premier Chapitre pour tous les biens, terres et héritages côtiers tenus et mouvants de cette Terre et Srie de Bienques et Pihem

Folio 17

Aveu, déclaration et dénombrement que fait et bail ...

Guilbert TARTARE, laboureur, demeurant au village de Pihem, fils de Louis et de Marie NOE, ses père et mère, des terres et héritages ci après qu'il tient et avoue tenir en coterie du dit Seigneur ...

Article 1

Un quartier et demi de terre par succession de Louis TARTARE, son père, précédemment de Jacques HAMBRE,

Article 2

Demie mesure de terre par succession que dessus, venant précédemment d'Antoine DELANOY séant aux Estinguettes

Article 3

Vicomtièrement comme dessus 3 quartiers 15 verges de terre séant au lieu nommé le Bois Phles par succession que dessus venant précédemment de Pierre COCQUEMPOT

Article 4

Tient pareillement en vicomté une demie mesure 9 verges de terre labourable séant d'amont la Cauce du grand Vendal à lui échu par le trépas du Louis TARTARE, son père, venant précédemment de Jean,

Article 5

Item pareillement du dit Seigneur foncièrement et vicomtièrement un quartier de terre séant vers mer la Cauce de St-Omer à Cléty à lui provenant d'acquisition faite de Jean CALLIEBOITE et à lui précédemment par succession d'Augustine TARTARE, sa mère, et auparavant de Noël COPIN,

Article 6

Item tient en vicomté 3 quartiers de pareille terre séant au lieu nommé le Bois Phles, à lui échu par le trépas de Louis, son père et lui précédemment par achat de Pierre COLLIEGE, fils et héritier de Louise THIBAUT

Article 7

Item tient encore en vicomté par succession que dessus et précédemment par achat de Pierre COLLIEGE demie mesure de terre séant au lieu nommé Le Frelan

Article 8

Et finalement tient vicomtièrement comme dessus 3 quartiers et demi de pareille terre labourable allencontre de Jean DUBLARON qui a le surplus par achat que le dénombrant en a fait par décret au baillage de St-Omer sur Antoine BECLIN et Anne Françoise BAILLY, sa femme,

Signé ce présent dénombrement le 13/01/1709 en présence de Louis Joseph ALEXANDRE, praticien, demt à Bilques et dit procureur fiscal,

Folio 19

Aveu et dénombrement que moi, **Louis FREMANTEL**, manouvrier demeurant en la paroisse de Pihem et bail de **Jenne D'INGHEM**, fille et héritière de Chles ...

Article 1

Une demie mesure demi quartier de terre labourable pris en la moitié de 3 mesures 3 quartier et demi sur la liste d'aval séant d'amont le Bois venant à la dite Jenne D'INGHEM, ma femme, par succession de Charles, son père

Article 2

Item un manoir amazé de maison et autres édifices contenant 3 mesures 45 verges ci-devant en deux Articles tenant ensemble séant au Bois d'amont dont il y a une demi mesure amazée venant à la dite Jenne D'INGHEM, ma femme, par succession du dit Chles, son père et le surplus venant d'Hubert D'INGHEM et Antoine D'INGHEM et le surplus par échange du dit Antoine tenu mouvant

Article 3

Et finalement 3 quartiers de terre labourable séant à la Verde Voye échue à ma femme comme dessus

Signé ce présent dénombrement de mon seing ordinaire le 25/01/1709 en présence de Jean François BROQUET et Louis Joseph ALEXANDRE, du village de Bilques, témoins, ajoutant que je tiens encore de mon Seigneur les deux parties d'héritages couchés ci-après ... qui seront ici tenus pour repris comme s'ils étaient incorporés.

Folio 20

Aveu et dénombrement que moi, **Jacques PAUCHET**, laboureur, demeurant au village de Pihemet pour redresser les omissions du rapport que j'ai donné à Mademoiselle de Fruges l'an 1690 ...

Article 1

5 quartiers pris en 6 quartiers et demi de jardin séant au dit Pihem d'amont la rue du Flos à moi échu par le trépas de Josse PAUCHET, mon père, venant précédemment de Guillaume WARLET tenu vicomtièrement

Voisins : Mre Phles CAURIER, prêtre, curé de St-Jean de St-Omer à cause de l'achat qu'il a fait sur curé Jean DE MAGNY par décret au baillage de St-Omer l'an 1679 ; moi-même, tenancier St-Bertin

Article 2

Item 1/3 de mesure de terre labourable séant au lieu nommé le Bois Phles à moi échu comme dessus

Article 3

Item vicomtièrement par succession que dessus une demie mesure de terre séant vers mer la Verde Voye

Article 4

Item en vicomté par succession que dessus une autre demie mesure de terre peu plus vers mer que l'article précédent

Article 5

Item une demie mesure de terre séant vers soleil la Verde Voye tenue aussi en vicomté et à moi aussi échue par le trépas de Josse PAUCHET, mon père, venant précédemment de Jacques CADART, fils d'Anselme

Article 6

Item 3 quartiers et demi de pareille terre séant au dit lieu que je tiens vicomtièrement par succession de mon père, venant précédemment de Me André DAVARY

Article 7

Item demie mesure de pareille terre séant aux estinguettes à moi échu comme dessus et précédemment venant à savoir 22 verges des hers de Pierre COCQUEMPOT et un quartier 3 verges des hers de Guillaume BROCQUET

Article 8

Item je tiens par succession et vicomtièrement comme dessus 3 quartiers 18 verges et $\frac{3}{4}$ de verge séant au chemin de Jean Copin

Article 9

Item un quartier de terre tenue vicomtièrement et à moi échu comme dessus séant d'amont Pihem

Article 10

Et finalement un quartier de pareille terre séant les haies de Cambeigne que je tiens aussi vicomtièrement de mon dit seigneur par succession que dessus

Signé de ma marque habituelle pour ne savoir ni signer ni écrire en présence de Louis Joseph ALEXANDRE, praticien et le procureur fiscal au village de Bilques le 12/01/1709

Folio 22

Aveu et dénombrement ... **Claude SERGEANT**, laboureur, demeurant à Pihem, tant en qualité de relict de **Cornille CAILLEBOIT**, vivant ma femme, que comme père ayant la régie et l'administration des biens des enfants de mon mariage avec elle qui sont Nicolas, François, Claude, Chrestienne, Catherine et Jacqueline SERGEANT des héritages cotiers à eux échus par le trépas de ma dite feu femme et à elle échue précédemment d'Augustine TARTARE, sa mère

Article 1

Une mesure de terre labourable séant au lieu nommé le Bois Phles tenu vicomtièrement

Article 2

Item la moitié de 3 quartiers de pareille terre labourable tenue vicomtièrement comme dessus séant vers soleil la vallée de Lespinoy allencontre de Catherine CAILLEBOIT qui à l'autre moitié

Cet article est provenu à la dite Cornille CAILLEBOIT par succession que dessus, venant précédemment d'Antoine BODE et l'article précédent provenant aussi à ma dite femme de la même succession et auparavant des hers de Pierre COCQUEMPOT

Article 3

Et, finalement, en fond et vicomté, la moitié de 6 quartiers et une verge de jardin mazuré séant à Bienques allencontre de la dite Catherine CAILLEBOIT pris sur la liste vers soleil Le présent article est échu à ma femme par le trépas d'Augustine TARTAR, sa mère et à elle au précédent par acquisition en l'an 1663 de Mre Gérard VERGELOT, prêtre et chanoine d'Ypres

Signé de ma marque ordinaire ... au village de Bilques le 11/01/1709...

Folio 24

Aveu et dénombrement que moi, **Robert CARON**, laboureur, demeurant au petit Bois, paroisse et juridiction de Pihem, tan en mon propre nom et comme relict de **Marguerite Alexy LE FRANCOIS**, ma feu femme que comme père et tuteur légitime ayant le bail et le gouvernement des 2 derniers enfants mineurs et encore en bas âge et ayant la régie et l'administration des autres précédents enfants majeurs, le tout étant au nombre de 9 que j'ai eu avec ma feu femme pendant mon mariage fait et bail ...

Article 1

Un manoir qui fut amazé du vivant de ma feu femme de maison, chambres, étables et autres édifices des deniers de la communauté qui fut entre elle et moi et d'une grange que j'ai tirée de mon propre ; le manoir contenant une mesure, 2 quartiers 19 verges faisant la moitié de 3 mesures , un quartier 13 verges à prendre sur la liste vers mer allencontre de Nicolas BOUCHER, qui a l'autre moitié du côté vers soleil, listant mon manoir (situé) rue du Bois allant de Lespinoy à Saint-Omer que les veuve et enfants de Jacques ALEXANDRE avaient acheté du Sieur BALINGHEM, héritier de Pierre LECOMTE et venant précédemment des hers de Nicolas LE BRUN, sieur du NOEUFPREY et qu'ils ont cédé et baillé à moi et à ma feu femme par échange de 7 quartiers et 7 verges de jardins que j'avais achetés avec elle, à savoir la moitié des deniers de la communauté et l'autre moitié par réemploi des deniers provenant de quelque fond aliéné de ma femme ...

Article 2

Item 3 quartiers de terres pris en 6 quartiers allencontre de Jacques CARON qui a le surplus du côté vers mer par achat séant à la rue Hausoulie, les 3 quartiers par moi acheté au clerc **???** venant auparavant de Magdelaine WILLERON et précédemment des héritiers de Nicolas LEBRUN, le dit achat fait par réemploy des deniers provenus de quelques parties de patrimoine de ma femme vendu, listant les dits 3 quartiers

Article 3

Item une mesure de terre tenue en vicomté comme dessus par achat et venant comme l'article précédent, séant au lieu nommé le Bois Arraché d'Amont, d'amont le chemin des Cambennes

Article 4

Item un quartier de terre séant vers mer le courtil Brulé, venant par achat qui s'en est fait avec ma feu femme de Jérôme WILLERON, fils de Jacques et d'Anne DELEHAY, auparavant de Pétronille LAY et précédant de Nicolas LEBRUN, non pas venant comme dessus, mais seulement par achat du dit Jérôme WILLERON, et à lui auparavant de Jacques son père, modo précédemment le Sieur Chanoine BERNART et venant auparavant des héritiers de Nicolas LEBRUN

Article 5

Item une demie mesure de terre tenue en vicomté comme dessus par achat qi s'en est fait avec ma femme du dit Jérôme WILLERON, fils de Jacques et d'Anne DELEHAY, venant précédemment de Pétronille LAY et auparavant des héritiers de Nicolas LEBRUN

Article 6

Item une autre demie mesure et demi quartier de terre séant vers soleil la vallée Ansel à moi appartenant par succession de François, mon père modo précédemment Catherine DUMONT, veuve de François CARON,

Article 7

Item en vicomté 11 quartiers de terre séant d'amont le hameau du Bois ci-devant en deux articles ... dont 5 quartiers et demi que feu Jenne COPIN, religieuse de l'Hôpital de St Jean Baptiste de St-Omer a donné et légué par testament à Marguerite Alexis LE

FRANCOIS, ma feu femme et autres 5 quartiers et demi que la veuve et enfants de Jacques ALEXANDRE, baillly d'Herbelles ont baillé et cédé à moi et à ma feu femme venant au précédent de Jenne COPIN, héritière de Nicolas LEBRUN et fut acheté par Pierre LECOMTE, dévolu à ses héritiers, ce que les héritiers ont fait par échange de 6 quartiers 8 verges que moi et ma femme leur avons baillé en contre échange ...

Article 8

Item en vicomté 7 quartiers 6 verges de terre séant au Blocq d'Amont

Article 9

Item par le rapport donné l'an 1690 à Mademoiselle de Fruges, j'ai avoué tenir en vicomté une demie mesure 20 verges venant à ma feu femme comme l'article précédent ... à l'encontre de Jacques GRIMBERT qui a le surplus

Article 10

Item demie mesure demi quartier de terre venant à ma feu femme comme l'article précédent qui fut jadis à Catherine COPIN, fille et héritière de feu Me Robert, séant aux Estinguettes

Article 11

Item un quartier de terre venant à ma femme et tenu en vicomté comme l'article précédent séant d'amont Pihem

Article 12

Item un quartier de terre près du lieu où était le moulin de LESPINOY venant à ma feu femme et tenu en vicomté comme dessus

Article 13

Item un autre quartier de terre séant vers soleil la Verde Voye acheté avec ma feu femme par décret au baillage de St-Omer vendu sur Jenne CADART en l'an 1681

Article 14

Item 3 quartiers 6 verges de terre séant au lieu nommé le GOHEM par achat et venant comme l'article précédent

Article 15

Item 20 verges de terre tenus en vicomté que Pierre LECOMTE avait acheté de Nicolas MOREL au mois de février 1683 venant précédemment des hers de Robert DUSAUTOIR que le dit LECOMTE a baillé et cédé à moi et ma femme par échange...

Article 16

Et finalement une demie mesure ou environ de venant comme l'article précédent séant au lieu nommé le Bois Philippe

Signé de ma marque ordinaire ... le 12/01/1709

Folio 29

Aveu et dénombrement que moi, **Nicolas ZENNEQUIN**, laboureur demeurant au village de Pihem, fils et héritier de Mre Pierre et Jacqueline FORET, fait et bail ...

Article 1

Je tiens en vicomté par succession de mes père et mère 3 quartiers de terre séant au lieu dit le Boublin ... pris en plus grande pièce allencontre de Pierre ZENNEQUIN, mon frère et autres mes cohéritiers suivant le partage fait entre moi et eux

Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques présent Louis Joseph ALEXANDRE, praticien au dit lieu et procureur fiscal le 12/01/1709

Folio 29

Aveu et dénombrement que moi, **Jacques ZENNEQUIN**, laboureur demeurant au village de Pihem fils et héritier en partie de Mre Pierre et Jacqueline FORET, père et mère, fait et bail ... qu'il en suit en mon nom qu'en celui de mari et bail de **Catherine MOREL**, ma femme.

Article 1

Une demie mesure de terre tenue en la vallée Anselpille et un demi quartier en une pièce à moi échu par le trépas de mes père et mère que je tiens en vicomté

Article 2

Item pareillement en vicomté par succession que dessus une pièce de 60 verges de terre séant au lieu nommé le Gohem

Article 3

Item un quartier de pareille terre en vicomté que dessus séant au Camplet de la rue Mahieu

Article 4

Item un manoir amazé de maison, grange, étables et autres édifices où je demeure séant d'amont la rue du FLOS contenant une mesure demi quartier tenu en vicomté ... échu par acquisition que j'ai faite avec ma femme de mes frères et sœurs et cohéritiers à eux venu par succession de mes père et mère et venant auparavant savoir 3 quartiers et demi de Flour ERCHIN et un quartier de Simon BAZIN

Article 5

Item une mesure 4,25 verges séant vers soleil la Verde Voye ci-devant trois articles

1. Par succession de ses pères et mère
2. par achat que j'en ai fait avec ma femme que j'en ai fait au Siège de Bienques et Pihem vendu sur Maillart BOCHANT en l'an 1686
3. par achat que ma femme a fait avant encore à marier en la Justice de Bilques l'an 1682 vendu sur Pierre CADART

Article 6

Item 3 quartiers de pareille terre ... à moi échu comme dessus par partage ... séant au lieu nommé le Boublin

Article 7

Item par succession que dessus un quartier de terre séant au lieu nommé les Estinguettes venant auparavant de Pierre VASSEUR, fils de François et de Marie MAMETZ

Article 8

Item une demie mesure 20 verges de pareille terre dont 20 verges achetées avec ma femme de Maillart BAUCHANT par contrat passé à Saint-Omer en 1686 et demie mesure échue à Catherine MOREL par le trépas de Nicolas, son père paravent Marguerite BOULART, sa mère

Article 9

Item une mesure demi quartier de pareille terre séante en la vallée Jean Copin par achat avec ma femme en la Justice de Bienques et Pihem l'an 1690 de Liévin THIBAUT et Guillemette THIBAUT, sa sœur femme à N. JOLY d'Inghem

Article 10

Item 3 quartiers de manoir à présent enclos ... venant par succession de ma femme de Nicolas MOREL, son père par avant Marguerite BOLART (?) .. achat de Paul BRETON

Article 11

Item 40,5 verges de terre venant à la dite femme par succession que dessus séant à la voiette Jean Copin

Article 12

Item une demie mesure 6,25 verges ... échu à sa dite femme comme devant

Article 13

Item une mesure moins deux verges de pareille terre séant d'amont l'arbre des croisettes de Bienques ... deux articles, le premier venant de ma femme par achat qu'elle a fait étant à marier de Pierre CADART l'an 1682 ... et le 2^{ème} ... que j'ai acheté avec ma femme de Jean ZENNEQUIN et Jenne MOREL, sa femme qui avait succédé de Nicolas son père

Article 14

Item 3 quartiers de pareille terre échus à ma femme comme dessus séant au lieu nommé le Monchelet

Article 15

Item demie mesure de pareille terre comme dessus échu à ma femme du chef avant dite séant en la vallée de Jean Copin

Article 16

Item un quartier de terre ... dont le surplus est tenu du fief de Pas que j'ai acheté avec ma femme de Jan ZENNEQUIN et Jeanne MOREL, sa femme à elle venant de Nicolas, son père et à lui Marguerite BOULART, sa mère

Article 17

Item par achat et vent que dessus un tiers de mesure ... séant au lieu nommé le CAMPLET de Bienques

Article 18

Item par achat fait avec ma femme de Pierre SCRIVE un quartier de pareille terre venant précédemment de Wallerand BAILLY, fils d'Anselme séant d'amont Le Gohem

Article 19

Item un quartier par achat et venant comme le précédent aussi à labour séant vers Soleil la Verde Voye ...

Article 20

Et Finalement, par achat d'Antoine FENET et ses enfants héritiers d'Anne HAUSSOULIER, leur mère, une pièce de 22 verges à eux échus par le trépas d'icelle ... allencontre des hers de Marie HAUSSOULIER qui eut le surplus et venant de la dite Anne par la succession de Jenne RIQUART, femme de Robert HAUSSOULIER

Signé ce présent dénombrement au village de Bilques le 12/01/1709

Ajoutant que je tiens encore en vicomté

Article 21

A cause de Catherine MOREL, ma femme, par succession de Nicolas, son père une demie mesure et un quart de verge séant en la vallée Jean Copin venant auparavant de Pierre COCQUEMPOT

Folio 35

Aveu et dénombrement que moi, **Michel DUPONT**, manouvrier, demeurant au Petit Bois, anciennement nommé le Bois d'Amont, paroisse de Pihem, fait et bail...

Article 1

3 quartiers 8 verges ci-devant enclos et à présent à usage de terre labourable par donation que Marguerite MAQUE, ma mère, fille de Bauduin et de Jenne CADART, venant précédemment des héritiers d'André LEWEY, ma dite mère l'ayant acheté par décret au baillage de Saint-Omer sur la dite Jenne séant d'amont la rue de l'Apne au Petit Bois ci-devant nommé le Plantie et depuis le Cortil Glaudinne

Article 2

Item 6 quartiers 5 verges ci-devant jardin à présent enclos à labour séant au Bois, moitié à moi provenir par succession de Michel DUPONT, mon père, et lui précédemment par achat par décret au baillage de St-Omer sur Jenne CADART, sa mère et l'autre moitié par retrait que j'en ai fait sur Jacques ANSEL qui l'avait acheté de Guillaume LANDERSY, à cause de Marie CADART, sa femme, fille d'André

Article 3

Item 3 quartiers de terres labourables séant vers la Verde Voye ... par donation que Marguerite MAQUE, ma mère, en a fait pour aliment pendant sa vie

Article 4

Et finalement 3 quartiers 2 verges de manoir amazé de maison et autres édifices où je demeure par donation que dessus pris en 3 mesures 2,5 verges près la place du Petit Bois

Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques ... le 14/01/1709

Folio 36 verso

Liévin Adrien MAMETZ, manouvrier, demeurant au village du Petit Bois, paroisse de Pihem, mari et bail de **Catherine DUPONT**, fille de Michel et de Marguerite MACQUE avoue tenir cotièrement et vicomtièrement du dit Seigneur 3 quartiers deux verges échus à ma dite femme par le trépas des père et mère venant précédemment de Jenne CADART

Signé de ma marque ... le 14/01/1709

Folio 37

Aveu et dénombrement que moi, **Jean DUPLOUY**, manouvrier, demeurant à Bienques, fils et héritier de Jean et de Marie THIBAUT, père et mère, fait et bail

Article 1

Un jardin contenant une mesure ci-devant en deux parties à moi échu par le trépas de Jean, mon père, par avant Jean COPIN, séant à Bienques

Article 2

Item le tiers d'une mesure de terre à labour à lui échu que dessus séant vers mer à la dite Horde rue

Article 3

Item une demie mesure 15,5 verges de pareille terre labourable séant aux croissettes de L'Espinoy échue par le trépas de Jenne HERCIN, femme à Jean THOMAS, ma cousine

Signé de ma signature ordinaire en présence de Pierre PRUVOT....le 21/01/1709

Folio 38 verso

Rapport et dénombrement que, moi, **Philippe DUPLOUY**, mari et bail de **Jenne BAUCHANT**, ma femme, tant en ma qualité qu'en mon nom propre et privé, fait et bail....

Article 1

3 quartiers de terres labourables à moi échus par le trépas de Denise VASSEUR, femme à Jean THOMAS¹, ma cousine, ..., séant en la vallée du Bois Philippe

Article 2

Item demie mesure 16 verges et les 2/3 à moi échu par le trépas de Jean DUPLOUY, mon père, à lui provenant d'acquisition au bailliage de Saint-Omer sur Jean MAGNY en l'an 1679 ... allencontre de Marie DUPLOUY et autres mes cohéritiers qui ont le surplus

Article 3

Item une demie mesure demi quartier de terre labourable séant au lieu nommé le MONCHELET entre Bienques et Pihem à moi par le trépas de Marie THIBAUT, ma mère...

Article 4

Item un manoir ci-devant jardin à présent amazé de maison et autres édifices contenant 5 quartiers séant aux Bienques que j'ai acheté conjointement avec Jenne BAUCHANT, ma seconde femme, venant précédemment de Jenne MALBRANQUES, femme de Georges PIPELART, fille de Simon...

Article 5

Item une mesure de terre labourable séant au lieu nommé le Bois Philippe ... comme dessus par acquisition... des enfants de Pierre VERON et Jenne TARTARE

Article 6

Item demie mesure de pareille terre labourable séante au Bois Philippe comme dessus par achat ... de Mailliant BEAUCHANT, venant à luy par succession d'Antoinette COPIN, vivante femme à Eustache QUATTORZE DENIERS

Article 7

¹ A noter l'écart avec le relevé précédent.

Et finalement la moitié de 3 quartiers de pareille terre labourable séant aux ???
allencontre de Pierre, mon fils qui a l'autre moitié par succession de Catherine PRUVOT
ma première femme par achat qui s'en est fait par décret au bailliage de Saint-Omer
vendus sur Me Jean MAGNY, qui fut héritier de Marie TARTARE, fille de Denise
VASSEUR, tante au MAGNY...

*Voisins : Guillaume PIGACE, à cause de Marie DELEPOUVE, sa mère, fille de
Guillaume ; fief des hers Anthoine THIBAUT*

Signé de ma marque ordinaire ... le 18/01/1709

Folio 41

Rapport et dénombrement que moi, **Phles CLUET**, fils de François et de Marie MACHART,
mes père et mère, fait et bail ...

Article 1

Une demie mesure demi quartier de terre labourable séant au lieu nommé la haute Borne à
moi échu par le trépas de Pierre MAMETZ, mon père grand à cause Marie MACHART
qui l'a succédé du dit MAMETZ et moi d'elle ...

Article 2

Et, finalement, cinq non pas cinq, mais demie mesure demi quartier pris en cinq quartiers
et demi de pareille terre labourable séante au même camp ... à moi échu et tenu
vicomtièrement comme dessus

*Voisin : enfants mineurs d'André CLUET, mon frère pour le surplus des cinq
quartiers et demi ; Sieur PAGART ou sa sœur*

*Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques en présence de Jacques FAVEAU, bailly
du dit Bienques... le 18/01/1709*

Folio 42

Dénombrement que moi, susnommé, **Phles CLUET**, en qualité d'oncle et tuteur commis par
justice aux personnes et biens des enfants mineurs d'André CLUET et de Marie Anne
ROBILIART, leur père et mère, qui sont **François Joseph, Thomas et Adrienne CLUET**, mes
neveux et nièce, fait et bail comme dessus ... de 3 quartiers de terres de terre labourable séant au
camp nommé la haute Borne à eux dévolus et échus par le trépas de leur père et à lui
précédemment par succession de Marie MACHART, sa mère, leur aïeule pris en cinq quartiers et
demi allencontre de moi.

*Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques en présence de Jacques FAVEAU, bailly
du dit Bienques... le 18/01/1709*

Folio 43

Rapport et dénombrement que, moi, **Phles DENIELS**, manouvrier, demeurant à Pihem, fils et héritier de Marie CADART, à son trépas veuve de Jean, mon père, laquelle était cousine germaine et héritière de Guillaume SCOTEY, tant en mon nom propre que comme mari et bail d'Anne GUILLEMIN, ma femme, fille d'Antoine et de Gabrielle ROZEAU, fait et bail...

Article 1

Une demie mesure de terre labourable gisante vers soleil la Verde Voye ... par succession de Marie CADART et elle précédemment aussi par succession de Guillaume SCOTEY et lui précédemment aussi par succession d'Anne GALPART, sa mère, héritière de Maurice DENIS

Article 2

Item une pièce de 45 verges de pareille terre à labour séante plus d'amont que l'article précédent ... provenu par succession comme dessus

Article 3

En Marge : Modo Jean ALEXANDRE par achat par déclaration de commandement 1712

Item je tiens en vicomté comme dessus par succession de mon père qui l'avait acheté de Pasquier CADART, fils de Pierre, et icelui, fils de Pasquier, par avant Marie CAMBRIERE, laquelle acquisition j'ai payé de mes propres deniers, comme trouvé non payé au décès de mon dit père, un quartier 15 verges ou environ de jardin pris en 5 non pas 5, mais 3 quartiers 5 verges sur la liste d'amont allencontre des hoirs et veuve de Jacques ALEXANDRE qui ont le surplus par achat qu'ils ont fait du sieur DISLENGHEM

Article 4

Et finalement 3 quartiers de terre à labour séant aux Estinguettes ci-devant en deux articles, le premier de quartier et demi, à moi venant de même que l'article précédent, et le second venant à ma femme par donation de mariage en avancement d'hoir et de succession que ses père et mère lui ont fait et précédemment par succession de Nicolas ROZEAU, son père ...

Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques ... le 18/01/1709

Folio 44 verso

Jacques ZENNEQUIN, laboureur, demeurant à Pihem, en augmentation et par addition du rapport qu'il a donné ... reconnaît et avoue encore tenir de lui à cause que dessus aussi en cotterie la partie d'héritage suivant

Article 1

6 quartiers de terre de labour séant d'aval de Pihem ... par achat qu'il en a fait avec Catherine MOREL, ma femme, de Jean D'INGHEM et de Nicolas CARLIER, à cause d'Anne D'INGHEM, sa femme, les dits du surnom D'INGHEM, enfants et hers de Charles

Article 2

3 quartiers venant de Jean FAVEAU et les autres quartiers venant de Jean DEZOMBRE à cause de Jenne COCQUEMPOT, sa femme

...fait et ajouté au village de Bilques en présence de Pierre ZENNEQUIN, son frère et de Jean BROCQUET le 2 avril 1709

Folio 45

Rapport de dénombrement que, moi, **Jean CADART**, demeurant à Bienques, tant en mon propre et privé nom qu'en relais et comme mari et bail de **Jenne DUPLOUY**, ma femme, par avant veuve de Pierre PRUVOT, vivant tisserand de toile, demeurant à Helfaut, fille de Jean et de Marie THIBAUT, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Un manoir amazé de maison et autres édifices où je demeure à Bienques ver mer l'ordre rue à moi échu par trépas de Louis CADART, mon père, duquel ensemble de Marguerite BAILLY, je suis seul et unique enfant et héritier. Le manoir contenant une mesure que mon père a succédé de Jean son père et à moi mon aïeul.

Article 2

Item le tiers de 5 quartiers de terre à labour séant d'amont Bienques Chères Mesures

Article 3

Item un enclos de hies vives à moi appartenances toute attention, contenant cinq quartiers à labour gisant vers mer de mon manoir

Article 4

Item une demie mesure 6,25 verges de terre à labour située à la voiette de Jean COPIN

Article 5

Item une demie mesure de pareille terre séante aux Etiens

Article 6

Item un quartier de pareille terre à labour gisant au Bois Phles

Article 7

Item 3 quartiers de pareille terre à labour séant comme dessus au Bois Phles

Article 8

Item une autre demie mesure de pareille terre labourable gisant au lieu nommé le Bois Phles

Article 9

Item 3 quartiers de jardin ci-devant pris en 10 quartiers allencontre de Jean MOREL, tonnelier, à présent Catherine VASSEUR qui a le surplus séant vers soleil l'horde rue à moi échu par le trépas de Marguerite BAILLY, ma mère, venant précédemment de Marie BAILLY, aussi bien que les 2 articles ci-après et les précédents échus par le trépas de mon père et venant auparavant comme l'article premier

Article 10

Item demie mesure de terre à labour séant vers le chemin de Cléty à St-Omer

Article 11

Item 3 quartiers ... séant au Bois Phles

Article 12

Item un quartier pris en 3 quartiers de terre à labour séant au Bois Phles à moi échu par le trépas de mon père venant auparavant de Jenne CARON et de Pasquier DUBOIS, son mari

Article 13

Item à cause de Jenne DUPLOUY, ma femme, par avant Jean DUPLOUY, son père ... une demie mesure 16 verges et 2/3 de jardin pris en 10 quartiers et demi pris allencontre

de Phles DUPLOUY et Pierre DUPLOUY, fils de Pierre qui ont le surplus séant à Bienques

Article 14

Item un quartier à labour pris en une demie mesure provenant comme l'article précédent séant dessus la motte

Article 15

Item 5 quartiers 2 verges de jardin séant à Bienques par achat ... des héritiers Nicolas BAZIN et lui par avant sur Pierre COCQUEMPOT

Article 16

Item 40 verges de terres à labour séant d'aval de Bienques ver mer la voiette de Jean COPIN par achat ... avec ma femme aussi bien que l'article précédent du sieur Philippes PAGART

Article 17

Item la juste moitié du manoir contenant 2 mesures gisant à Bienques ... par achat fait avec ma femme conjointement avec Pierre GOUT de N. VINCENT, fils et héritiers de Thérèse DINOUART à lui par retrait lignage en fait sur Catherine VASSEUR qui l'avait acheté de N. OPERATO, l'autre moitié du manoir appartenant au dit GOUT et encore impartie

Article 18

Item encore la juste moitié de 2 mesures de jardin à présent à usage de labour séant provenant par achat que l'article précédent

En marge : la moitié de 5 quartiers dessus Jean CADART

Article 19

Et finalement 5 quartiers et demi de terre à labour séant au Camplet venant et provenant par achat que dessus aussi imparties

Signature ordinaire au village de Bilques en présence de Pierre GOUT ... le 19/01/1709

Feuille volante insérée dans le terrier

Extraits du terrier d'Halline de 1689

Agnesse LEJOSNE, veuve Engrand DOMIN tient par avant Demoiselle CAMPION

Voisins : Jean PIGACHE à cause de sa femme ; sieur BOIESSE, Phles COUSTURE, Paul BEAUCHANT

Jean PIGACHE, à cause d'Anne DOMIN, sa seconde femme, fille Engrand, par avant damoiselle Sainte CAMPION

Voisins : Adrienne DOMIN ; Agnesse LEJOSNE ; Isabiau & Jeanne COUTURE ; Pierre BEAUCHANT

(En marge) Jean, Marguerite et Magdelaine PIGAGHE modo Alexandre BAILLY d'Herbelles au lieu du dit monsieur LEGRAND par achat

Extrait du rapport de dénombrement de Sainte CAMPION sans date

Sainte CAMPION, fille de feu Mr Antoine CAMPION, vivant conseiller du Roi, lieutenant particulier au baillage de Saint-Omer

Extrait du terrier et coeuilloir de 1628

Antoine CAMPION auparavant Pierre MADON

Folio 50

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre GOUX**, cordonnier mineur, demeurant à Bienques, tant en mon nom propre et privé que mari et bail de **Marie DUPLOUY**, fille et héritière de Jean DUPLOUY, par avant veuve de Jean PRUVOT, fait et bail ...

Article 1

Item la juste moitié d'une mesure 16 verges de manoir allencontre de Pierre PRUVOT, fils et héritier de Jean et de ma femme, ses père et mère, qui a l'autre moitié par succession de son père, lequel avait acheté la mesure conjointement avec ma femme par décret au baillage de St-Omer vendue sur Me Jean MAGNY à lui provenant précédemment à titre succession de François VASSEUR, son oncle ... séant à Bienques ... listant d'aval qui est aussi amazé de maison et autres édifices à moi et à ma femme à cause d'un jardin acheté sur sieur VINCENT, fils de Thérèse DINOUART

Article 2

Item pareille moitié d'une mesure de terre labourable séant au chemin d'Inghem provenant à ma femme par succession de Jean DUPLOUY, son père, à cause de Marie THIBAUT, femme d'icelui, sa mère, fille et héritière de Liévin allencontre sur Pierre PRUVOT pour l'autre moitié – moitié par succession que devant du côté d'aval

Article 3

Item demie mesure demi quartier pris en 10,5 quartiers de jardin échue à ma femme par le trépas de son père par lui acheté en 1679 ... de Pierre MAGNY séant à Bienques

Article 4

Item à cause de ma femme à elle échu par le trépas de Marie THIBAUT, sa mère, fille et héritière de Liévin ... un jardin contenant 6 quartiers et demi à présent à usage de labour séant à Pihem ...

Article 5

Item par acquisition avec ma femme conjointement avec Jean CADART et sa femme au sieur VINCENT ...

Article 6

Item encore la juste moitié d'un jardin contenant 2 mesures allencontre du dit CADART et sa femme qui ont l'autre moitié

Article 7

Et finalement pareille moitié de 5 quartiers et demi de terre labourable séant au Camplet allencontre du dit CADART et sa femme ...

Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques en présence de Pierre GOUX (!) ... le 19/01/1709 ; non point en présence de Pierre GOU, mais de Jean CADART

Folio 52 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre PRUVOT**, jeune homme à marier, demeurant à Bienques, fils et héritier de Jean et de Marie DUPLOUY, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Item la juste moitié un manoir de maison et autres édifices contenant une mesure 6 verges allencontre de Marie DUPLOUY, ma mère par achat qu'elle a fait avec mon feu père ...

Article 2

Item demie mesure pris en 6 quartiers de jardin en deux parties tenant ensemble et provenant de mon séant au dit Bienques

Article 3

Et finalement pareille moitié d'une mesure de terre labourable allencontre de ma mère par succession de Jean DUPLOUY, son père séant au chemin du Gohem

Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques en présence de Jean DUPLOUY ... le 20/01/1709

Folio 54

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques ANSEL**, tailleur, demeurant au Bois, paroisse de Pihem, tant en mon propre et privé nom, que comme mari et bail de **Gabrielle COPIN**, fille d'André et d'Anne GUILLEMIN, non point fille d'André, mais fille et héritière de Pierre COPIN, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Deux tiers pris en 3 mesures et demie 5 verges de jardin ci-devant en 3 parties jointant dans l'un l'autre, savoir un tiers par succession de Pierre ANSEL et Jenne D'INGHEM, mes père et mère, et l'autre tiers par échange que j'ai fait avec Hubert COPIN, à cause de Catherine ANSEL, qui avait aussi succédé des dits Pierre et Jenne D'INGHEM, aussi ses père et mère, séant au Bois d'Amont

Article 2

Item 5 quartiers 19 verges de terres à labour pris en 15 quartiers et demi, savoir une mesure par succession que dessus et un quartier 19 verges par échange que j'ai fait du dit Hubert COPIN à cause de sa femme ...

Article 3

Item 7 mesures de pareille terre à labour provenant que dessus séant à la haute Borne ...

Article 4

Item demie mesure de pareille terre pris en 3 quartiers par achat fait conjointement avec ma femme d'Hubert COPIN par avant Pierre COPIN séant vers la Verde Voye

Article 5

Item 7 quartiers de jardins environné d'haies vives ... à savoir 5 quartiers pris en 10 allencontre d'Hubert COPIN qui a l'autre moitié par achat qui s'en ai fait avec ma femme – conjointement avec Hubert COPIN des héritiers de Jacques DELAMOTTE par avant Pierre TARTARE à cause de N. LABEE, sa femme, et les deux autres quartiers allencontre du dit COPIN qui a l'autre moitié par achat des dits hers DELAMOTE par avant Me Jean MAGNY

Article 6

Item la juste moitié de 3 quartiers de terre à labour allencontre et par achat que dessus séant à la voiette Jean Copin

Article 7

Item une demie mesure demi quartier ou environ de pareille terre à labour pris en 3 mesures 3,5 quartiers allencontre de Louis FREMANTEL à cause de Jenne D'INGHEM, sa femme et Antoinette D'INGHEM qui ont le surplus de la moitié par achat qui s'en est fait avec ma femme d'Hubert D'INGHEM, fils de Charles, séant d'amont le bois d'Amont

Article 8

Item 44 verges de pareille terre à labour par achat et provenant comme l'article précédent séant au Croquet Mazet

Article 9

Item 7 quartiers de jardin ou environ enclos de d'haies vives en 2 parties par achat qui s'en est fait conjointement avec ma femme par retrait lignage qui s'en est fait de Robert LETAILLEUR qui l'avait acheté de Pierre DOURLENT et le dit DOURLENT d'Anne D'INGHEM ... et l'autre moitié le dit TAILLEUR l'avait acheté de Jean D'INGHEM savoir la moitié des dits 3,5 quartiers provenant de Charles D'INGHEM, père du dit Jean, et l'autre moitié par achat que le dit Charles D'INGHEM en a fait des héritiers d'André LOWAY ou leurs ayants droits

Article 10

Item la juste moitié de 3 quartiers de terre à labour allencontre de Guillaume OBERT à cause de Anne TARTAR, sa femme qui a la contre partie par partage que la dite TARTARE en a fait avec Jean TARTARE, son frère, ma moitié par achat que j'en ai fait du dit Jean TARTARE conjointement avec ma femme par avant (blanc) séant la vallée de Bienques

Article 11

Idem mesure de pareille terre à labour par achat que dessus séant à la Haute Borne

Article 12

Et finalement 26,5 verges de terre à labour pris dans une demie mesure demi quartier par achat de Jean D'INGHEM par avant Charles, son père, séant au Biloy

Signé de ma marque ordinaire ... le 22/01/1709

Folio 57 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre DUPLOUY**, fils et héritier de Phles et de Catherine PRUVOT, mes père et mère, fait et bail...

Article 1

La juste moitié d'une demie mesure de jardin amazé pris en 6 quartiers et 2 parties allencontre de Nicolas DUPLOUY, mon frère, qui a la contre partie par succession que j'en ai fait de Catherine PRUVOT, ma mère, par avant Charles COPIN, séante à Bienques

Article 2

Item quartier et demi de terre à labour par succession de la dite Catherine PRUVOT par achat fait conjointement par décret au bailliage de Saint-Omer sur Me Jean MAGNY lui venant à titre successif de Marie TARTARE, sa tante, fille de Denise VASSEUR ... Phles DUPLOUY, mon père, qui a l'autre moitié ... séant aux Etiens

Article 3

Et finalement s'ajoute ce que Robert CARON et feue Marguerite Alexis LE FRANCOIS, père et mère de Marie Jacqueline CARON, ma femme, lui ont donné en foncier par devant notaires à Saint-Omer le 2 juillet 1707 pour en jouir en toute propriété à toujours, entre autres choses, les articles 11, 13 et 15 du rapport du dit Robert CARON, mon beau-père du 1^é de ce mois ci-devant couché folio (blanc), lesquels articles se rapporteront dans le partage à faire avec les frères et sœurs de ma femme des biens de la succession de ma mère point ma mère mais leur mère pour coucher au pied du présent rapport par augmentation tout ce qui sera tombé au lot de ma dite femme partant ici.

Signé de ma signature ordinaire ... le 23/01/1709

Folio 60 verso

Louis FREMANTEL, manouvrier, demeurant au Petit Bois, paroisse de Pihem, en augmentation et par addition du rapport qu'il a donné ... folio 19 ...

Article 1

Une demie mesure 6,25 verges ci-devant de jardin et à présent à usage de labour que j'ai acheté il y a 5 ou 6 ans environ d'Antoine D'INGHEM, mon beau-frère par remploy des deniers provenant de quelques parties de biens que j'ai vendu de mon propre village de Dohem venant au dit Antoine par succession de Charles D'INGHEM, son père, petit-fils et héritier en partie d'Eustachinne PRUVOT, veuve de Thomas D'INGHEM, ... située au dit Pihem

Article 2

Et finalement par acquisition, remploy et venant comme dessus une demie mesure séant d'amont le hameau du Bois ... auparavant Charles D'INGHEM appartenu à Jean MOREL à cause de Françoise DUPUIS, sa femme, héritière de Marie TARTARE.

Folio 61

Rapport et dénombrement que moi, **Nicolas DUPLOUY**, fils et héritier de Phles et de Catherine PRUVOT, mes père et mère, fait et bail ...

Article 1

La juste moitié d'une mesure de jardin amazé pris en 6 quartiers en 2 pièces allencontre de Pierre DUPLOUY, mon frère, qui a la contre partie, par succession que j'en ai fait avec lui de Catherine PRUVOT, ma mère, par avant Charles COPIN, son oncle, séant à Bienques

Article 2

Item demie mesure demi quartier par succession que dessus séant au Bois Phles

Article 3

Et finalement j'avoue que Robert CARON et feu Marguerite ALEXIS LE FRANCOIS, père et mère d'Anne Jenne CARON, ma femme lui ont donné en faveur du mariage contacté entre moi et elle par devant notaires à Saint-Omer le 3/7/1706

Signé de ma marque ordinaire ... au village de Bilques en présence de Pierre DUPLOUY, mon frère, ... le 23/01/1709

Folio 63 verso

Pierre DUPLOUY, mari et bail de **Marie Jacqueline CARON**, Nicolas DUPLOUY, tisserand de toile comme l'autre, mari et bail d'**Anne Jenne CARON**, demeurant à Bienques, **Jean CARON**, frère et tuteur commis par justice aux personnes et biens de **Jean Baptiste** et **Marie Marguerite**, ses frère et sœur mineurs, **Jean Dominique et Guilbert CARON**, tous les dits surnommés CARON, frères et sœurs, enfants de Robert et héritiers à portion de Marguerite Alexis LE FRANCOIS, leur père et mère, icelle décédée au mois d'août dernier, tous tant en leur propre et privé nom, que comme se faisant fort de **Robert**, absent, au service du Roi et de **Marie Marguerite CARON**, autre que celle avant nommée, leur frère et sœur, aussi héritiers que dessus, ayant eu lecture du rapport et dénombrement que le Robert CARON a donné au Seigneur

Ils ont signé le présent acte ... le 23/01/1709

Folio 65

Rapport et dénombrement que moi, **Jean BOULART**, laboureur, demeurant à Pihem, fils de Jean et de Gabrielle COPIN, mes père et mère, mari et bail de **Michelle COUBRONNE**, icelle fille et héritière de Liévin et Eustachine PETREL, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de jardin à présent à usage de labour par succession que ma femme en a fait de Liévin COUBRONNE, son père, par retrait lignage, qu'il en a fait de Jean DESFOSSE, par avant Me Pierre TARTARE, à cause d'Eustachine PETREL, femme au dit Liévin, ma belle-mère séante au Bois d'Amont

Article 2

Item 5 quartiers et demi de terre à labour séant d'amont aussi échu à ma femme par achat que le dit Liévin, son père, en avait fait du dit Jean TARTARE

Article 3

Item 43 verges de terre à labour échu et provenant comme ci-dessus

Article 4

Item 3 quartiers et 6 verges de pareille terre à labour ci-devant une partie à usage de pâture par succession que dessus séant d'aval la Croix du Bois

Article 5

Item 3 quartiers de terre à labour séant au Camp des Etiens échu que dessus

Article 6

Item un quartier de pareille terre séant d'amont le Gohem échu que dessus

Article 7

Item un autre quartier de pareille terre séant vers soleil le dit lieu par succession que dessus
Sieur OGIER

Article 8

Item un autre quartier de pareille terre séant au dit lieu par succession que dessus

Article 9

Item 21 verges de jardin pris en plus grand jardin nommé le Courtil Lambert séant d'amont Pihem vers mer rue de Bienques ...

Article 10

Item 18 verges de jardin pris dans le Courtil Lambert ci-dessus par achat que j'en ai fait conjointement avec ma femme des héritiers du sieur BAZIN

Article 11

Item une mesure de jardin nommé le Courtil Patin séant au lieu d'amont le Courtil Lambert en 2 articles par succession que dessus et par achat que j'en ai fait conjointement avec ma femme de Phles DUSAUTOIR à cause d'Anne MORTIER sa femme

Article 12

Item 6 quartiers de terres à labour séant en la vallée du Bois Phles échu que dessus

Article 13

Item un quartier de pareille terre séant au Camp du Priez par succession que dessus

Article 14

Item une mesure de pareille terre séante vers soleil la Verde Voye par succession que dessus par achat de Louis BULOT et Marie DUMONT, sa femme

Article 15

Item demie mesure de pareille terre venant et provenant comme l'article précédent séant d'aval les haies de Cambeynes

Article 16

Item un quartier et demi de pareille terre séant vers mer la Verde Voye par succession et achat que les articles précédents

Article 17

Item 3 quartiers de pareille terre tenant en 2 articles séant en la vallée Thibaut autrement nommé les Grands Cavins par succession que dessus et auparavant par achat d'Antoine BAILLY

Article 18

Item un enclos contenant 6 quartiers à présent à usage de labour séant au bois d'Amont nommé le Courtil à la Croix échu que dessus et auparavant par achat de Jean DEFFOSSE point par achat mais par retrait lignage comme l'article premier

Article 19

Item demie mesure de pareille terre séant au Blocq provenant comme l'article précédent

Article 20

Item 88 verges de pareille terre provenant comme les 2 articles précédents séant près le moulin de Lepinoy

Article 21

Item demie mesure de pareille terre séant vers soleil le moulin de Lepinoy échu que dessus

Article 22

Item demie mesure de pareille terre séant au Boublin par succession que dessus par avant Jacques DELATTRE

Article 23

Item 3 quartiers de pareille terre séant au camp des Estieus par succession que dessus par avant Jacques DELATTRE à cause de Louise PETREL, sa femme aussi que l'article précédent

Article 24

Item 7 quartiers de pareille terre séant vers mer la voiette Jean Copin par achat que j'en ai fait conjointement avec ma femme aussi bien que les 2 articles précédents que j'ai acheté par décret à Pihem sur Louise PETREL et les cohéritiers ... et mes 7 quartiers par achat des héritiers Gabriele LEROY

Article 25

Item 7 quartiers de pareille terre à labour séant à la Haute Bonne échus et provenant comme l'article précédent

Article 26

Item un quartier et demi de pareille terre séant au Croquet ...

Article 27

Et finalement demie mesure de pareille terre à labour séant ver mer le chemin des Porquiers par succession de Jean, mon père,

Signé de ma signature ordinaire ... au village de Bilques le 24/01/1709

Folio 71 Verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean CARON**, fils de François et Catherine DUMONT, mes père et mère, manouvrier, demeurant à Bienques, tant en mon nom propre que comme mari et bail de **Pétronille BOCQUILLON**, fille et héritière de Phles et Suzanne HAUQUET, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de manoir amazé Cher Mazure séant à Bienques par succession que ma femme à fait de Phles BOCQUILLON, son père, et lui par achat d'Antoine BAUDE

Article 2

Et finalement demie mesure demi quartier de terre de terre à labour séant au chemin d'Inghem par succession de François CARON, mon père

Signé de ma marque ordinaire ... au village de Bilques le 25/01/1709

Folio 73

Rapport et dénombrement que **Michel PLAIOU**, manouvrier, demeurant à Bienques, mari et bail de **Jenne FERCO**, icelle fille et héritière de Marguerite BAILLY, fait et bail ...

Article 1

Trois mesures et demie de jardin en 3 parties tenues ensemble séant à Bienques par succession que ma femme a fait de sa mère et auparavant Anne CAROULLE, sa tante

Article 2

Item un quartier ou environ de terre à labour par succession que dessus et auparavant les hers Luchien BAILLY séant la vallée du Bois Arraché
(ver mer au Cavin ou Coulant d'Eune qui descend du chemin de Loelline près du bois d'Esquerdes et va se répandre à Wizernes)

Article 3

Et finalement un jardin amazé de maison et autres édifices où je demeure à Bienques vers mer l'ordre rue contenant 3 quartiers et demi séant à Bienques

Signé de ma marque ordinaire ... au village de Bilques le 25/01/1709

(Additif)

Le soussigné, **Charles PARENT**, mari et bail de **Marie Marguerite PLAYOU** déclare qu'il lui appartient une demie mesure dans les trois mesures ci-devant (article 1) qui a été donnée à sa femme par don ??? par son contrat de mariage

Signé de ma signature le 15/04/1709

Folio 74

Rapport et dénombrement que, moi, **Phles DELEPINNES**, manouvrier, demeurant au Petit Bois, relict d'**Anne CADART**, femme et tuteur légitime de Jean, Marie Anne et Marguerite Thérèse DELEPINNES, les enfants qu'il a eus conjointement avec sa femme, fait et bail ...

Article 1

6 quartiers 5 verges de manoir pris en 3 mesures 10 verges par succession que ma femme en a fait d'André CADART, son père séant à la rue d'aval de la place du bois d'Amont.

Signé de ma marque ordinaire ... le 29/01/1709

Folio 75

Rapport et dénombrement que moi, **Phles BOCQUILLON**, laboureur, demeurant à Crehem, tant en son nom propre et privé que comme mari et bail d'**Anne Caroline BAILLY**, fille et héritière de Phles BAILLY, son père, fait et bail ...

Article 1

La juste moitié de 5 quartiers de terres à labour allencontre d'Antoine FAVEAU, à cause de Jenne Françoise BAILLY, sa femme, qui a l'autre moitié par succession que ma dite femme en a fait de Phles, son père, séant vers soleil le Bois Phles et auparavant au Croquet Masset

Signé de ma signature ordinaire ... le 29/01/1709

Folio 76

Rapport et dénombrement que moi, **Susanne HAUQUET**, veuve de Phles BOUQUILLON, demeurant à Bienques, tant en mon nom propre et privé qu'en ceux et comme me faisant fort de mes enfants, et en qualité de viagère dudit feu mon mari pour l'article ci-après, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers et demi à présent de terres à labour ci-devant à usage de jardin, non point 3 quartiers et demi, mais 3 quartiers seulement par achat que j'en ai fait conjointement avec mon mari d'Antoine BAUDE séant au bout vers mer Bienques

Signé de ma marque ordinaire ... le 14/5/1709

Folio 77

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine BAILLY**, her d'Antoine, laboureur, demeurant à Bienques, mari et bail de **Cornille BOUQUILLON**, ma femme, fait et bail ...

Article 1

2 mesures de jardin et demi quartier pris en 4 mesures par succession que j'en ai fait de mon père et lui de Jean SIMON, son oncle, à présent, la moitié à usage de labeur, séant à Bienques ...

Article 2

Item un quartier de terre à labeur pris dans une demie mesure à l'encontre de Simon DUPONT ... séant en la vallée Anselpille

Article 3

Item un quartier et demi de pareille terre par succession que dessus et auparavant Marie BAILLY séant vers soleil la motte de Bienques

Article 4

Et finalement un quartier de pareille terre ci-devant en 3 quartiers allencontre de Jean BAILLY, mon frère, qui a le surplus, venant et par avant comme le premier article séant au Camp Duplouy

Signé de ma marque ordinaire En présence de ... Gilles ROZEAU, laboureur, demeurant au village de Bienques, ... le 29/01/1709

Folio 78 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Guillaume MARLIER**, maréchal de stil, demeurant à Pihem, tant en mon nom propre et privé que comme mari et bal de Jenne PAUCHET, ma femme, fille de Josse et de Jenne MAHIEU, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Item quartier et demi de jardin pris en 6 quartiers amazé de maison et autres édifices où je demeure par retrait que j'en ai fait avec ma femme de Monsieur HANON, qui l'avait acheté par décret au baillage de Saint-Omer vendu sur le dit Josse PAUCHET séant d'amont la rue du Flos

Article 2

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant au Gohem par achat avec ma femme vendu par décret au baillage de Saint-Omer sur Josse PAUCHET

Article 3

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant au Bois Arraché venant et procédant comme l'article précédent par avant des hers de Susanne CARON

Article 4

Et finalement 47 verges de pareille terre séant à Pihem au lieu dit le Prey Boulut venant comme dessus

Signé de ma signature ordinaire ... le 29/1/1709

Folio 80

Rapport et dénombrement que moi, **Gabriele ROZEAU**, veuve en dernières noces de **François PARENT**, fille et héritière de Nicolas ROZEAU, mon père, fait et bail ...

Article 1

6 quartiers 11 verges de manoir où je demeure ... Cheres Mazures ... par succession de mon père et auparavant par achat de Me Pierre MAGNY

Article 2

Item un tiers de mesure de terre séant vers mer l'arbre des Croisettes par succession de mon père

Article 3

Et, finalement, une demie mesure de pareille terre séant au Bois Phles ...

Signé en présence de Gilles ROZEAU, mon frère ... le 29/01/1709

Le soussigné François PARENT, fils de François et de Gabriele ROZEAU, déclare que le 1^{er} article ... appartient la moitié par avancement d'horie que sa mère lui en a fait avec son père lorsqu'il a pris ??? de mariage ...

Signé de ma signature ordinaire ... le 15/04/1709

Folio 81 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Gilles ROZEAU**, laboureur, demeurant à Bienques, veuf de **Marie PIGACE**, fils et héritier de Nicolas ROZEAU, mon père, et Jenne COPIN, ma mère, fait et bail ...

Article 1

Item 6 quartiers de terres à labour séant au Monchelet y compris demie mesure 6 verges et un quart venant de ma mère et le surplus de mon père que j'ai hérité d'eux

Article 2

Item demie mesure 15 verges de jardin pris en 5 quartiers par succession que dessus

Article 3

Idem la juste moitié 14 verges de jardin allencontre de Nicolas ROZEAU, mon frère, qui a la contre partie par succession de Charles , mon frère, qui l'avait hérité de mon père, Chère Masure, séant vert l'Horde Rue

Article 4

Item encore la juste moitié de 3 quartiers 6 verges de pareille terre séant vers le chemin de Cléty ...

Article 5

Et finalement encore la juste moitié d'une demie mesure de pareille terre séante vers la Verde Voye ...

Signé de ma signature ... le 29/1/1709

Folio 83 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Nicolas ROZEAU**, valet de charrue, demeurant au château d'Arques, fils et héritier de Nicolas ROZEAU et Jenne COPIN, mes père et mère et aussi héritier en partie de Charles mon frère, fait et bail ...

Article 1

Une demie mesure dix verges de terres à la beur séant vers mer le Boublin à moi échu par le trépas de Jenne COPIN, ma mère, fille de Pierre

Article 2

Item la juste moitié d'une demie mesure 14 verges de jardin allencontre de Gilles ROZEAU, mon frère ...

Article 3

Item encore la juste moitié de 3 quartiers 6 verges de pareille terre à labour séant vers le chemin de Cléty

Article 4

Et, finalement, encore la juste moitié d'une demie mesure de pareille terre séant la Verde Voye ...

Signé de ma signature ... le 25/6/1709

Folio 85

Rapport et dénombrement que moi, **Jean CANLERS**, maçon, demeurant à Bienques, tant en mon nom propre et privé que comme mari et bail de **Marguerite CARON**, ma femme, fille et héritière de François CARON et de Catherine DUMONT, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Un quartier de terre à labour pris en 3 quartiers séant au Havaux par succession que ma femme en a fait de François CARON, son père

Article 2

Item 45 verges de pareille terre séant au chemin de Saint-Omer à Cléty par achat fait avec ma femme d'Isabelle LAMOTTE, héritière de Jacques DELAMOTTE, son oncle et auparavant venant de Jean THOMAS à cause de Jeanne HERCHIN, sa femme

Article 3

Item un quartier de pareille terre séant vers mer Bienques ...

Article 4

Item un autre quartier de pareille terre séant au Bois Phles ...

Article 5

Item le tiers de 5 quartiers de pareille terre Chère Mazure allencontre de Jean CADART, par avant Louis WATEL, à cause de Marie BEAUCHANT, sa femme

Article 6

Et, finalement, 3 quartiers 1 verge de jardin Chère Mazure séant à Bienques par achat avec ma femme d'Antoine et Jean SOBRUY, venant auparavant des héritiers de Gilles TARTARE

Signé de ma marque ordinaire ... en présence de Pierre CARON ... le 30/1/1709

Folio 87

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre CARON**, laboureur, demeurant à Bienques, tant en mon nom propre et privé que comme mari et bail de **Françoise DELEHAYE**, ma femme, fait et bail ...

Article 1

2 mesures 16 verges de jardin Chère Mazure ou je demeure amazé de maison et autres édifices par achat avec ma femme de Jacques ALEXANDRE à cause de Catherine FOUBE, sa femme séant à Bienques

Article 2

Item 47 verges de pareil jardin pris en 5 quartiers 15 verges allencontre d'Antoine CARON, mon frère, qui a le surplus par succession de mon père ... séant d'amont Bienques

Article 3

Et finalement un quartier de terre à labour séant au Havaux ...

Signé de ma signature ... le 30/1/1709

Folio 88

Rapport et dénombrement que moi, **Charles PREUD'HOMME**, couvreur de paille, demeurant à Bienques, tant en mon propre et privé nom, que comme me faisant et portant fort de Phles, François, Jean et autres, ses frères et sœurs, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de jardin amazé de maison et autres édifices où je demeure à Bienques vers mer l'horde rue par succession de Jean PREUD'HOMME, mon père, par avant Jacques ROBILIART

Signé de ma signature le 30/01/1709

Folio 89

Rapport et dénombrement que moi, **Jean DUBOIS**, berger, demeurant à Bienques, tant en mon propre et privé nom que comme mari et bail de Jossine OMBREY, ma femme fait et bail ...

Article 1

Une demie mesure de terre à labour séant au Bois Phles allencontre de Jean CADART qui a le surplus par succession de Pasquier DUBOIS, à cause de Jenne CARON, sa femme, mes père et mère

Article 2

Item 3 quartiers de pareille terre séante à la Vorice

Article 3

Item 3 quartiers de manoir amazé de maison et autres édifices où je demeure à Bienques par succession que dessus et auparavant Jacques FREMANTEL

Article 4

Item un quartier de terre à labour séant entre le chemin de la Procession et la vallée Pruvot par achat avec ma femme de Jenne TARTARE, par avant Monsieur DEMONS

Article 5

Et, finalement, 5 quartiers point 5 mais 3 quartiers séant au bois Phles ...

Signé de ma marque ... en présence de Pierre CARON ... le 30/1/1709

Folio 90 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean COPIN**, fils de Pierre, jeune homme à marier, demeurant à Bienques et héritier de Jacqueline TARTARE, mes père et mère, fait et bail ...

Article 1

Une mesure 5,5 verges de jardin Chère Masure pris en 2 mesures 11 verges à l'encontre de Nicolas TARTARE, qui a la contre partie séant à Bienques ... par succession de ma mère, et elle de Jean TARTARE, son père, mon aïeul.

Article 2

Une demie mesure de terre à labour séant vers soleil le chemin de Cléty à St-Omer ...:

Article 3

Et, finalement, demie mesure demi quartier de pareille terre pris en 5 quartiers allencontre d'Augustin CANLERS, à cause de Marie TARTARE, sa femme, qui a la contrepartie par la succession que dessus et auparavant les héritiers d'André LOWAY

Signé de ma signature ... en présence de Pierre BEAUCHANT, laboureur... le 31/01/1709

Folio 92

Rapport et dénombrement que moi, **Paul BAUCHANT**, fils et héritier de Pierre et de Marie BOIDART, mes père et mère, tant en mon propre et privé nom que comme mari et relict de Catherine ROZEAU, ma première femme, qui était héritière de Nicolas et de Jenne COPIN, ses père et mère, et, comme ayant par moi le bail et l'administration et jouissance viagère des biens échus par le trépas de ma première femme à **Marie Catherine et Anne et Françoise BEAUCHANT**, mes trois enfants majeurs de ma première femme et d'icelle ma première femme, fait et bail ...

Article 1

1 quartier 21 verges de jardin Chère Mazure séant à Bienques d'amont la grande rue par succession de mon père

Article 2

Item 3 quartiers 3 verges de pareille terre Chère Masure pris en 6 quartiers 6 verges séant d'aval le chemin de Leulinnes par succession que dessus

Article 3

Item 14 verges de terre à labour pris en 42 verges Chère Masure ...

Article 4

Item 32,5 verges de terre à labour ci-devant en 2 parties séant vers soleil la Verde Voye savoir la moitié par succession et l'autre moitié venant des héritiers Paul BRETON, le tout à moi échu comme ci-dessus

Article 5

Item demie mesure de pareille terre séant en la vallée Anselpille pris dans une mesure par succession que dessus

Article 6

Item un quartier séant vers soleil le Croquet Mazet échu que dessus

Article 7

Item demie mesure de pareille terre séant aux Estinguettes échue que dessus

Article 8

Item demie mesure 2 verges de terres à usage de jardin pris en 5 quartiers séant vers mer l'horde rue ... échue la demie mesure 2 verges à mes enfants après le trépas de ma femme

Article 9

Item une mesure seize verges de jardin Chère Masure séant d'amont le chemin de Leullenés échu comme l'article précédent et par avant les hers de Jacques DINOUART

Article 10

Item demie mesure de terre à labour séante à la voiette Jean Copin par succession que dessus

Article 11

Item demie mesure de pareille terre séant près l'arbre des Croisettes de Bienques échue que dessus

Article 12

Item demie mesure de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye échue à mes enfants que dessus

Article 13

Et finalement 9 quartiers de jardin à présent une partie à usage de labour séant à Bienques par achat que j'en ai fait conjointement avec ma femme vendu sur Me Jean MAGNY par décret au baillage de Saint-Omer

Signé de ma signature ordinaire en présence de Jean COPIN ... le 31/01/1709

Folio 95

Rapport et dénombrement que moi, **Nicolas TARTARE**, demeurant à Bienques, fils et héritier de Jean et Jenne COCQUEMPOT, mes père et mère, mary et bail de **Marguerite BODEL**, ma femme, fait et bail ...

Article 1

Une mesure 5 verges et demie de jardin pris en 2 mesures 11 verges allencontre de Jean COPIN, mon neveu, qui a le surplus à cause de Jacqueline TARTARE, sa mère, ma sœur, séant d'amont le chemin de Leulennes à Bienques, ma mesure cinq verges et demie Chère Masure à moi échue par le trépas de Jean, mon père

Article 2

Item 8 verges de terre à labour et un tiers de verges séant d'aval l'arbre des croisettes échue que dessus

Article 3

Item demie mesure de terres séant vers soleil le chemin de Cléty à Saint-Omer pris dan une mesure allencontre de Pierre COPIN à cause de sa femme qui à la contrepartie par succession que dessus, dont il y a un quartier venant à mon père de la curatelle de Pierre COCQUEMPOT, aussi bien que l'article premier et le surplus venant de Jenne COCQUEMPOT, sa femme, ma mère

Article 4

Item un quartier de pareille terre séant au Monchelet à moi échu par le trépas de mon père qui en avait fait l'achat de Jean LATOUR et icelui précédemment aussi par achat de Jacques D'HALLINNES, fils et héritier de Marie COPIN ... précédemment de Denis COPIN.

Article 5

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'aval les croisettes, échus que dessus et auparavant de (blanc)

Article 6

Item demi quartier de pareille terre séant au Bois Phles par succession que dessus auparavant de (blanc)

Article 7

Item demie mesure 9 verges de jardin Chère Masure séant à Bienques d'amont le chemin de Leulennes par achat que j'en ai fait avec ma femme de Jean TARTARE, mon frère, qui l'a hérité de mon père et précédemment par achat de Lucien BAILLY

Article 8

Item demie mesure une verge de pareil jardin aussi Chère Masure séant au dit Bienques vers soleil la rue qui mène de Cléty à Saint-Omer venant et provenant comme l'article précédent

Article 9

Item un quartier de pareille terre séant vers mer la Cavée (?) de Saint-Omer à Cléty à lui provenant d'acquisition faite de Guilbert TARTARE et lui de Jean CAILLEBOITE et lui précédemment d'Augustine TARTARE, sa mère et auparavant de Noël COPIN

Article 10

Item 6 quartiers 6 verges de pareille terre labourable séant au Haibonne que j'ai acheté de George FOUBE, fils de Jean ci-devant en plusieurs articles dont il y a une mesure folio 106 – Art. 1 recto couché sur le dit Jean, 20 verges sur Noël COPIN Folio 70 verso Art. 13 modo le dit Jean FOUBE et le surplus de (blanc)

Article 11

Et, finalement, 3 quartiers de pareille terre traversant le chemin de Cléty à Saint-Omer par achat que j'en ai fait de Georges FOUBE, fils de Jean

Signé de ma marque ordinaire ... en présence de Pierre BOULART, jeune homme à marier et laboureur ... le 31/01/1709

Folio 97 verso

Rapport et dénombrement que nous, **Pierre, Jacques et Marie Jenne BOULART**, frères et sœur majeurs laboureurs, demeurant conjointement au village de Pihem, enfants et héritiers de Jacques et de Marie ZENNEQUIN, nos père et mère, et avec nous, **Marie Marguerite BOULART**, notre sœur consanguine, aussi fille et héritière à portion du dit Jacques notre père et unique de Jacqueline TUILIER, faisons et baillons ...

Article 1

Une demie mesure demi quartier de terre labourable traversée de la Cavée ou rue de Pihem à Bienques échu à nous 3 premiers nommés par le trépas de Jacqueline ZENNEQUIN, notre mère, et précédemment de Jacqueline FORET, sa mère qui fut femme de Pierre ZENNEQUIN, nos aïeux

Article 2

Item par succession en vicomté et venant comme dessus, autre demie mesure de terre demi quartier séant plus vers soleil que la Verde Voye

Article 3

Item 6 quartiers et 2 verges de pareille terre à labour pris en 8 quartiers 3 verges par succession venant comme les articles précédents allencontre d'André ZENNEQUIN, qui a le surplus

Article 4

Item 3 quartiers de pareille terre tenue en vicomté par succession et venant comme dessus séant en la vallée des Cavin

Article 5

Item 3 quartiers de pareille terre labourable en vicomté par succession et venant comme les articles précédents pris en 15 quartiers ci-dent en 2 articles, l'un de 7 quartiers et l'autre de 2 mesures prises en 4 séant au lieu nommé le BOUBLIN ; nos 3 quartiers pris allencontre de Pierre, André, Nicolas et Jacques ZENNEQUIN, qui ont aussi chacun 3 quartiers

Tous les articles ci-devant échus à nous trois premiers dénombrants par le trépas de la dite Marie ZENNEQUIN, notre mère.

S'ensuit les parties à nous dévolus et échus et à Marie Marguerite, notre sœur consanguine, par le trépas de Jacques notre père, fils de Jean et de Gabrielle COPIN, nos aïeux.

Article 6

Une demie mesure demi quartier de jardin nommé le courtil Fontaine situé à Pihem d'aval la rue du Gohem, pris en 7,5 quartiers allencontre des hers de Catherine BOULART, femme à Pierre CAUDBECQUE, qui ont le surplus du jardin vendu de notre mère grande

Article 7

Item une demie mesure de pareille terre à labour séant au Monchelet, tenu en vicomté et venant comme l'article précédent

Article 8

Et finalement demie mesure demi quartier de pareille terre séant au Croquet Jacquet tenu en vicomté et venant comme les 2 articles précédents que nous avons succédée de Jean BOULART à cause de Gabrielle COPIN, sa femme, nos aïeux, et non point de notre dit père comme c'est dit ci-devant...

Signé de notre signature ordinaire ...le 31/01/1709

Folio 101

Rapport et dénombrement que, moi, **Jean BAILLY**, manouvrier, demeurant à Bienques, fils et héritier d'Antoine, qui fut fils aussi d'Antoine, fait et bail...

Article 1

Un manoir à présent amazé de maison et autres édifices contenant une mesure pris en 9quartiers qui furent en 2 parties joignant ensemble à moi échu ma dite mesure par le trépas d'Antoine BAILLY, mon père, et à lui précédemment par celui, d'Antoine, son père, mon aïeul, allencontre de Marc BAILLY, mon frère qui a le surplus ...

Article 2

Et finalement, par succession et en vicomté comme dessus, je tiens une demie mesure de terre labourable séant au Camp Duplouy dont il y aun quartier sur la liste vers soleil venant de mon feu père comme l'article précédent et l'autre parfait de la dite demie mesure de (blanc)

Signé de ma signature ... en présence de Pierre BOULART le 31/01/1709

Folio 102

Rapport et dénombrement que moi, **Marcq BAILLY**, manouvrier, demeurant à Wavrans, fils et hériter, d'Antoine, qui fut fils aussi d'Antoine, fait et bail ...

Article 1

Un jardin à herbe et pâture contenant 5 quartiers non amazé séant plus vers soleil la Vaurue à Bienques pris en 9 quartiers ... allencontre de Jean BAILLY, mon frère, qui a le surplus, par succession ...

Signé de ma signature ordinaire au village de Bilques le 2/4/1709

Folio 103

Rapport et dénombrement que moi, **Jean MARTEL**, manouvrier, demeurant au village de Pihem, comme mari et bail de **Marguerite ZENNEQUIN**, ma femme, fille et héritière en partie de Jacqueline FOREST, vivant femme à Pierre ZENNEQUIN, premier décédé, mon père, fait et bail ...

Article 1

Une pièce de 22 verges de terre à labour séant vers soleil le Camp des Estiens échue à ma femme par le trépas de la dite FOREST, sa mère

Article 2

Item 7 quartiers de pareille terre labourable séant en la vallée d'Anselpille dévolue et échue à ma femme par le trépas de ses père et mère qui l'ont acheté des héritiers de Me Robert COPIN

Article 3

Et finalement à cause de ma dite femme en vicomté et par succession que dessus, 5 quartiers de pareille terre labourable séant d'amont au Camp de L'Espinoy

Signé de ma marque ordinaire ... le 31/01/1709

Folio 104

Rapport et dénombrement que, moi, **Simon DUPONT**, manouvrier, demeurant à Bienques, fils de Michet et Marguerite MACQUE, mes père et mère, mari et bail de **Marguerite BAILLY**, fille et héritière d'Antoine et de Catherine BAILLY, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Item 2 mesures demi quartier de manoir amazé de maison et autres édifices où je demeure au dit Bienques ci-devant en 4 mesures un quartier par succession que ma femme en a fait de son père allencontre d'Antoine BAILLY qui a le surplus des 4 mesures et un quartier

Article 2

Item un quartier de terre à labeur séant vers soleil la vallée Anselpille venant et provenant comme dessus

Article 3

Item ... un quartier de pareille terre pris en une demie mesure allencontre d'Antoine BAILLY qui a l'autre moitié séant la vallée Anselpille échue comme les 2 articles précédents

Article 4

Item demie mesure de pareille terre séant au camp des Marlis par retrait lignage que j'en ai avec ma femme de Guillaume DELEPOUVE par achat qu'il en avait fait de Marcq BAILLY, mon beau-frère par succession qu'il en avait fait d'Antoine BAILLY, mon beau-père, la demie mesure retrait à cause des quelques parties de mon patrimoine que j'ai vendues pour y survenir

Article 5

Item 7 quartiers de jardin séant vers soleil la Vaurue par achat avec ma femme de Pierre BAILLY, qui était héritier d'Antoine, mon beau-père

Article 6

Item demie mesure demi quartier de terre à labeur séante d'amont le Bois d'Amont par achat que j'en ai fait, étant à marier, de Jean François THELIER, fils de François

Article 7

Item 30 verges de pareille terre pris en 6 quartiers par achat que j'en ait fait, étant à marier, de Marie CADART par avant les héritiers d'André LOWAY

Article 8

Et finalement 3 quartiers de pareille terre à labeur séant au Camp Duplouy par achat conjointement avec ma sœur de Pierre BAILLY, mon beau-frère

(extrait d'une feuille volante : n'est point dans le terrier précédent)

Demie mesure demi quartier de terre à labeur séant à la voiette Jean Copin par succession de feu mon père

Signé de ma marque ordinaire ... le 13 février 1709

Folio 107 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Simon DUPONT**, manouvrier, demeurant à Bienques, tuteur ayant l'administration des corps et biens de **Catherine MAMETZ**, fille et héritière de Phles MAMETZ et Marie DUPONT, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Une demie mesure de terre à labeur séant d'aval la Vaurue par succession de sa mère et précédemment de Jacqueline MAQUE

Signé en ma susdite qualité de ma marque ... le 13/2/1709

Folio 109

Rapport et dénombrement que **George FOUBE**, tisserand de toile, demeurant à Pihem, mari et bail de **Jeanne TARTARE**, fait et bail ...

Article 1

3,5 quartiers de jardin Chères Masures séant à Bienques vers mer le chemin de Cléty à St-Omer par succession que ma femme en a fait de Jean TARTARE, à cause de Jenne COCQUEMPOT, ses père et mère

Article 2

Item 5 quartiers 15 verges de terre à labeur séant d'amont le Bois d'Amont échue à ma femme de son père par achat de Pierre FRANCOIS, à cause de Jacqueline WIRQUIN, sa femme, par avant Mathieu WIRQUIN

Article 3

Et finalement 21 verges de pareille terre venant et provenant comme l'article précédent séant plus d'amont le Bois d'Amont et la terre de l'église

Signé de ma marque ... le 14/02/1709

Folio 110 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Augustin CANLERS**, maçon de stil, demeurant à Bienques, mari et bail de Marie non point mari et bail, mais relict de **Marie TARTARE**, ma feuë femme, fille de Jean et de Jenne COCQUEMPOT, tant en mon propre et privé nom, que comme père et tuteur ayant l'administration des corps et biens des enfants tant majeurs que mineurs que j'ai eus avec ma feuë femme et qui sont au nombre de 3, à savoir, Jacques, Antoinette et Martine CANLERS, fait et bail ...

Article 1

Item 3 quartiers 14 verges de jardin Chères Masures séant à Bienques d'amont le chemin de Leulinne, savoir la moitié échue à ma femme après le trépas de son père et l'autre moitié par achat, que j'en ai fit avec elle de Jean, son frère, fils de son père

Article 2

Item 3 quartiers 3 verges de pareil jardin aussi Chères Masures séant d'aval le chemin de Leulenne par achat de Pau BRETON, par avant les héritiers de Pierre BRETON

Article 3

Item demie mesure demi quartier pris en 5 quartiers de terre à labour séant vers soleil la Verde Voye aussi par achat comme l'article précédent et auparavant venant des héritiers André LOWAY

Article 4

Et, finalement, demi quartier de pareille terre pris dans une demie mesure séant au Bois Phles venant et provenant comme l'article précédent

Signé de ma marque ... en présence de Jean BRICHE ... le 15/02/1709

Folio 112

Rapport et dénombrement que moi, **Louis PETREL**, couvreur de paille, demeurant au Petit Bois, fils et héritier de Guillaume et de Péronne THERET, mes père et mère, mari et bail de **Marguerite VIELLART**, fait et bail ...

Article 1

Item 7 quartiers de manoir 19 verges amazé de maison et autres édifices où je demeure, savoir une mesure 13 verges que j'ai acheté à la justice de Bienques et Pihem qui ont été vendues sur mon père comme provenant de lui et 3 quartier 6 verges que j'ai acheté avec ma femme des hers Pierre LECOMTE, provenant aussi de mon père

Article 2

Item demie mesure 7 verges de terre à labour séante au Camplet du Petit Bois par achat fait avec ma femme d'Anne D'INGHEM, fille de Charles

Article 3

Et, finalement, 30 verges pris en 6 quartiers de terre à labour séant au Boublin par achat de Phles DELEPOUVE, par avant les héritiers d'André LOWAY

Signé de ma signature ... le 16/2/1709

Folio 113

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre DUPLOUY**, jeune homme à marier, demeurant au village de Cléty, fils et héritier de Pierre, vivant cordonnier mineur, demeurant à Bienques et de Marie CARON, sa première femme, mes pères et mère, fait et bail ...

Article 1

Une demie mesure 16 verges de jardin et $\frac{2}{3}$ d'une verge, pris en 10,5 quartiers séant au dit Bienques allencontre de Phles DUPLOUY et autres qui ont le surplus, à moi échu par le trépas du dit Pierre, mon père, et à lui précédemment aussi échu par le trépas de Jean, mon aïeul, qui l'avait acheté des héritiers de Me Jean DE MAGNY

Article 2

Item demie mesure de terre labourable séant au chemin d'Inghem allant du dit lieu à Bienques ... échu par le trépas de la dite Marie CARON, ma mère, et à elle échue précédemment par le trépas de François, son père, mon aïeul

Article 3

Item par succession venant et tenu comme l'article précédent, un quartier et demi de pareille terre labourable séant au Monchelet de Bienques

Article 4

Et finalement 3 quartiers de pareille terre labourable par achat d'Antoine BUTAY, brasseur, demeurant à Saint-Omer et d'Austrebette DE LATTRE, sa femme, fille de Pierre séant au dit Bienques au lieu dit la Voirue

Signé ... le 16/2/1709

(marque de Pierre DUPLOUY)

Folio 115

Rapport et dénombrement, que moi, **Catherine CAILLEBOIT**, jeune fille à marier demeurant à Bienques, fille et héritière de Marand et d'Augustine TARTARE, mon père et mère, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers et demie verge de jardins Chère Masure pris en 6 quartiers une verge séant à Bienques d'Amont le chemin de Leulenne à elle échue par le trépas de sa mère par de Me Gérard VERGELOT

Article 2

Item quartier et demi de pareille terre à labour séant vers soleil la vallée de Lespinoy échu comme l'article précédent et auparavant d'Antoine BAUDE

Signé de ma marque... le 17 juin 1709

Folio 116

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre CAUDEBECQUE, Marie et Anne CAUDEBECQUE**, frère et sœurs, enfants et héritiers de Pierre et de Catherine BOULART, mes père et mère, faisons et baillons ...

Article 1

Item 5 quartiers de jardins pris en 7 quartiers et demi à l'encontre des enfants de Jacques BOULART qui ont le surplus nommé le courtil Fontaine séant d'aval la rue du Gohem ... par succession que nous en avons fait de notre mère, par avant Jean BOULART

Article 2

Item quartier et demi de terre à labour séant au Gohem venant et provenant comme dessus

Article 3

Item 6 quartiers de pareille terre séant vers mer le chemin de Cléty à Saint-Omer venant et provenant comme dessus

Article 4

Item finalement demie mesure demi quartier de pareille terre séant d'amont le Gohem venant et provenant comme dessus

Signé de ma signature ... le 18/2/1709

Folio 117

Rapport et dénombrement que, moi, **Liévin BOULART**, laboureur, demeurant à Pihem, mari et bail de **Jacqueline MARTELLE**, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers 6 verges de jardin séant au long Cantinel par achat fait avec ma femme de Nicolas BRETON et par succession de Jacques BOULART, son aïeul, à cause de sa femme

Article 2

Item 5 quartiers et demi de terre à labour séant au bout d'aval de Pihem par achat fait avec ma femme des hers de Paul BRETON, par avant Jenne DUMONT

Article 3

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye par donation que Jean MARTEL en a fait à ma femme en avancement d'hoirie de son père. Venant précédemment de Guillaume DELEPOUVE

Article 4

Item une mesure de pareille terre séant au dit lieu par donation que dessus et venant précédemment de Jacques TARTARE

Article 5

Et, finalement un quartier de pareille terre séant d'aval Crehem par achat avec ma femme des héritiers de Marguerite ANDRIEU, venant précédemment de Me Jean MAGNY

Signé de ma signature ordinaire en présence de Pierre CAUDEBECQUE ... le 19/2/1709

Folio 119

Rapport et dénombrement que moi, **Paul DUBOIS**, maçon, demeurant à Bienques, relict de **Marie Jacqueline CLEM**, fait et bail ...

Article 1

Un jardin amazé de maison et autres édifices Chères Masures contenant 7 quartiers 18 verges par achat que Pasquier DUBOIS et Jenne CARON, mes père et mère, en ont fait de Me Jean MAGNY et à moi après le trépas de mes père et mère.

Article 2

Item un quartier et demi de terre à labour séant à la Verde Voye par succession que ma femme en a fait de Pasquier DUBOIS et Jenne CARON, sa femme, ses pères et mère (?)

Article 3

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'aval l'arbre des Croisettes de Bienques venant et provenant comme l'article précédant et précédemment de Pierre COPIN

Article 4

Et, finalement demie mesure demi quartier de jardin Chères Masures pris en 5 quartiers par achat fait avec ma femme des hers de Pierre CADART, précédemment des héritiers QUATTORZE DENIERS

Signé de ma signature ... le 19/2/1709

Folio 121

Rapport et dénombrement **Jean MAMETZ**, laboureur, demeurant à Bienques, mari et bail de **Catherine DUPLOUY**, icelle fille et héritière de Pierre et Antoinette LE CRAN, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Un quartier de terre à labour ci-devant en vue d'une demie mesure séante dessous la motte par succession que ma femme en a fait de Pierre DUPLOUY, son père, et venant précédemment de Jean DUPLOUY

Article 2

Et, finalement, demie mesure de pareille terre séant vers soleil la voiette Jean Copin, aussi à ma femme de son père par achat des héritiers Pierre COCQUEMPOT

Signé de ma signature ... le 21/2/1709

Folio 122

Rapport et dénombrement que nous, **Jacques POCHOL**, maréchal demeurant à Bienques, Jean et Martine POCHOL, à marier, demeurant avec le dit Jacques, leur père, tous se faisant et portant fort de Jacques et Marianne POCHOL demeurant près de Bergues, aussi enfants de Jacques et héritiers de Chrestienne FAVEAU, faisons et baillons conjointement avec Antoine BAILLON, manouvrier, demeurant au dit Bienques, comme mari et bail, de Marguerite POCHOL, sa femme, fille et héritière que dessus ...

Article 1

Un tiers de mesure séant au bout de la ville allencontre de Jacques FAVEAU à nous échu après la mort de notre feuè mère venant précédemment de Gilles FAVEAU, notre aïeul

Article 2

Item une demie mesure 17 verges de terres ci-devant jardin, savoir la moitié à nous échue comme l'article précédent et l'autre moitié par achat fait avec notre feuè mère de François FAVEAU, notre oncle

Article 3

Item une mesure de jardin séante à la Vaurue à nous échue comme l'article premier

Article 4

Et, finalement, une mesure de pareil jardin séant au dit lieu par achat que notre père en a fait avec notre feuè mère de François FAVEAU venant précédemment de Gilles, notre aïeul.

Signé de notre signature et le dit BAILLON de sa marque Le 23/2/1709

Folio 123 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Guillaume PIGACE**, laboureur, demeurant à Bienques, fils et héritier de Guillaume et Marie DELEPOUVE, ses père et mère, mari et bail de **Catherine LELAIT**, fait et bail ...

Article 1

Un jardin amazé de maison et autres édifices séant à Bienques d'amont la rue de Leulennes Chères Masures à moi échu par le trépas de ma mère et précédemment de Guillaume DELEPOUVE et Marie MAMETZ, mes aïeux ... mon jardin contenant 9 quartiers sept 7 verges ci-devant en 3 mesures et demi quartier

Signé de ma signature ordinaire en présence de Jacques FAVEAU ... le 25/2/1709

Folio 125

Rapport et dénombrement que moi, **Guillaume DELEPOUVE**, laboureur, demeurant à Bienques, fils et héritier de Guillaume DELEPOUVE et Marie MAMETZ, mes père et mère, mari et bail de **Marie LELAÏT**, fille et héritière de Dominique et Anne GRIMBERT, ses père et mère, fait et bail ..

Article 1

Item 6 quartiers de manoir amazé de maison et autres édifices séant à Bienques, où je demeure, à moi échu de mes père et mère échu après le trépas

Article 2

Item la juste moitié de 5 quartiers 16 verges de pareil jardin séant au dit lieu venant et provenant comme dessus allencontre de Pierre DELEPOUVE qui a la contre partie

Article 3

Item 6 quartiers et 6 verges de terres à labour séant au Camp des Estiens comme dessus

Article 4

Item demie mesure 8 verges de pareille terre séante au Camp des Estiens par achat avec ma femme de Mathieu HERMEL

Article 5

Item une mesure de pareille terre séante au dit lieu plus aval venant et provenant comme l'article précédent

Article 6

Item une demie mesure de jardin pris en une mesure allencontre d'Antoine DELEPOUVE qui a l'autre demie mesure par achat avec ma femme de Nicolas SPENEUX, à cause de Jenne COPIN, sa femme, séant à Bienques d'aval le chemin de Leulennes.

Article 7

Item 6 quartiers de jardin amazé de maison séant à Bienques d'aval le chemin de Leulennes par achat que dessus venant des hers d'Antoine COPIN

Article 8

Item 3 quartiers de terre à labour séant vers soleil le Bois de Bienques venant et provenant comme l'article précédent

Article 9

Item demie mesure demi quartier de terre séante vers soleil la Verde Voye venant et provenant comme l'article précédent et précédemment des hers Jean LAGACE

Article 10

Item une demie mesure de pareille terre séante vers soleil la vallée de Lepinoy venant et provenant comme l'article précédent

Article 11

Item demie mesure de pareille terre séante es marlis venant et provenant comme l'article précédent et précédemment par achat des hers Jacques ROBILIART

Article 12

Item demie mesure demi quartier de jardin à présent à usage de labour séant d'amont la ruelle de Bienques venant et provenant comme l'article précédent et précédemment des hers Denis HERCHIN

Article 13

Item 6 quartiers de terres à labour séant au bout de la ville de Bienques par achat avec ma femme de la veuve de Robert THIRANT venant précédemment de Guillaume SIMPY

Article 14

Item demie mesure 9 verges avec une demie mesure demi quartier qui font une mesure 21 verges et demi, venant de Marcq BAILLY, par avant Antoine BAILLY, son père par achat que j'en ai fait du dit Marcq BAILLY, et par chat de marie TOUZART, par avant François CROUX, fils d'Antoine

Signé de ma marque ... le 25/2/1709

Folio 128 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean SAISON**, maréchal, demeurant à Pihem, mari et bail de **Marie Marguerite DUPLOUY**, icelle héritière de pierre et Antoinette CRAN, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour séant d'amont les Estinguettes échue à ma femme après le trépas de son père, par avant Jean DUPLOUY, son aïeul

Signé de ma marque ... le 25/2/1709

Folio 129 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques BLONDEL**, manouvrier, demeurant à Bienques, mari et bail de **François CUVILLIER**, fait et bail ...

Article 1

5 quartiers de jardin et 20 verges Chères mesures séant à Bienques par achat fait avec ma femme de Jean ZENNEQUIN et Jenne MOREL, sa femme, venant de Nicolas MOREL et par avant Guillaume ARQUEMBOURG

Article 2

Et, finalement demie mesure de pareille terre séant au Bois Phles par achat avec ma femme de Jacqueline TARTARE

Signé de ma marque ... le 25/2/1709

Folio 130 verso

Guilbert TARTARE, demeurant à Pihem, en augmentation et par addition du rapport qu'il adonné au Seigneur ... reconnaît et avoue encore tenir ...

Article 1

Demie mesure demi quartier pris en 5 quartiers et demi allencontre des enfants de Pasquier DUBOIS séante dessous la longue Carrière du Bois de Bienques échue à Catherine CARON, ma femme, par le trépas de François, son père

Article 2

Et, finalement, un quartier de pareille séant vers au Havaux n 3 quartiers allencontre de Pierre CARON et Jean CANLERS, à cause de Marguerite CARON, sa femme, qui a le surplus ... échu à ma femme comme l'article précédent

Ajouté le 25/2/1709 au village de Bilques

Folio 131 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean COPIN**, manouvrier, demeurant à Bienques, fils et héritier de Noël et Françoise CAROULLE, mes père et mère, mari et bail de **Guillemette ANSEL**, fait et bail ...

Article 1

5 quartiers de manoir amazé de maison et autres édifices, où je demeure, séant à la Vaurue, à moi échu après le trépas de mon père

Article 2

Item 20 verges de terres à labour séantes entre les Croisettes de Bienques et Pihem venant et provenant comme l'article précédent

Article 3

Item autres 20 verges de pareilles terres séantes au chemin de Procession venant et provenant comme dessus

Article 4

Item 3 quartiers de pareille terre séant entre Bienques et Pihem pris en une mesure à moi échue après le trépas de Nicaise COPIN, mon frère, et venant précédemment de mon père

Article 5

Item demie mesure de jardin et 8 verges Chères Masures séante à Bienques venant et provenant comme l'article précédent

Article 6

Item demi quartier de pareille terre séante es marlis venant et provenant comme l'article précédent

Signé de ma marque ... le 25/2/1709

Folio 131

Rapport et dénombrement que moi, **Nicolas COPIN**, demeurant présentement chez monsieur DECROIX, fils et héritier de Noël et Françoise CAROULLE, mes père et mère, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de terres à labour à moi échu séant à la travée après le trépas de mon père

Article 2

Item demie mesure de pareille terre séante vers soleil la Verde Voye venant et provenant comme l'article précédent

Article 3

Item demie mesure 18 verges de pareille terre séante aux Estiens plus d'aval venant et provenant comme dessus

Article 4

Et, finalement, demie mesure de pareille terre séante à la Cavée de Bienques à moi échu après le trépas de Nicaise COPIN, mon frère qu'il a succédé de mon père

Signé de ma marque ... le 25/2/1709

Folio 134 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Antoinette DECRAN**, fille et héritière de Jenne BOULART, ma mère, veuve de **Pierre DUPLOUY**, fils de Jean et mère et tutrice, ayant le bail et l'administration des corps et biens de Jean, Anne Françoise DUPLOUY, mes enfants, fait et bail

...

Article 1

Un quartier et demi de terre à labour séant entre Bienques et Pihem au lie nommé le Monchelet échu après le trépas de Jacques BOULART, mon aïeul

Article 2

Item un quartier de terre séant au Croquet Mazet à moi échu que dessus

Article 3

Item demie mesure de pareille terre à moi échu comme dessus

Article 4

Et finalement 1/3 de mesure de terre à labour séante vers mer à l'Orderue par achat fait avec mon feu mari au bailliage Saint-Omer vendu sur Jean THOMAS, à cause de Jenne HERCHIN, sa femme

Signé de ma marque ... le 25/2/1709

Folio 135 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Michel LEROUX**, laboureur, demeurant à Herbelles, mari et bail de **Jenne DUPLOUY**, veuve en premières noces de Jean BRICHE, icelle fille et héritière de Phles, fait et bail ...

Article 1

5 quartiers 17 verges de terres à labour séantes ci-devant en 2 articles échus à ma femme après le trépas de Pierre, son oncle, séant au Camp Delecourt,

Article 2

Et, finalement, une mesure de pareille terre séante au dit lieu échue après le trépas de Phles DUPLOUY, son père

Signé de ma signature ... le 28/2/1709

Folio 137

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre ZENNEQUIN**, échevin des villages, terres et seigneuries de Bienques et Pihem, demeurant au dit Pihem, fils et héritier de Me Pierre et Jacqueline FOREST, mes père et mère, tant en propre et privé nom, que comme mari et bail et me faisant fort de **Anne BOULART**, ma femme, héritière de Jean et de Gabrielle COPIN, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour pris en un plus grand enclos séant à Pihem vers Soleil la Cavée au chemin de Cléty à St-Omer à moi échu après le trépas de Jacqueline FOREST, ma mère

Article 2

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers mer le Boublin à moi échu comme dessus

Article 3

Item une mesure 8 verges de jardin séant au Bout d'Aval Pihem par achat avec ma femme par devant la justice de Pihem vendu sur Magdelaine PETREL, femme à Alexandre LEFEBVRE

Article 4

Item une mesure de pareille terre séante d'amont Pihem traversant le chemin de la Cavée par achat fait avec ma femme de Mathieu BODEL venant précédemment des hers de Me Jean CARON

Article 5

Item demie mesure 10 verges de pareille terre séante vers mer le chemin de Cléty à St-Omer venant et provenant comme l'article précédent

Article 6

Item demie mesure de pareille terre séante au Bois Phles venant et provenant comme l'article précédent

Article 7

Item demie mesure demi quartier séant vers mer le chemin des processions venant et provenant comme l'article précédent

Article 8

Item 3 quartiers de pareille terre séant aux Estinguettes venant et provenant comme l'article précédent

Article 9

Item un quartier de pareille terre séant ver mer le Chemin de Cléty à Saint-Omer

Article 10

Item 60 verges de pareille terre séant au Billoy

Article 11

Item une mesure de terre à labour séante en la vallée Riquart savoir la moitié échue à ma femme après le trépas de Jean BOULART, son père, et l'autre moitié par achat fait avec ma femme des héritiers de Nicolas ROZEAU

Article 12

Item 45 verges de terres séantes à la Cavée par achat avec ma femme des héritiers de Jacques LAMOTTE venant auparavant de Pierre TARTARE à cause Georgette LABEE, sa femme

Article 13

Item 5 quartiers de jardin à présent à usage de labour séant vers soleil l'orde rue par achat avec ma femme des hers Paul BRETON

Article 14

Item 9 quartiers de terres à labour séant au Camplet de Bienques par échange fait avec André VASSEUR, fils de Pierre, pour quelques parties de terre que j'avais au marlies

Article 15

Item demie mesure de terre à labour séante vers mer la Verde Voye échue à ma femme après le trépas de ses père et mère

Article 16

Item demie mesure de pareille terre séante aux Estinguettes venant et provenant comme l'article précédent

Article 17

Item un quartier de pareille terre ci-devant en 3 quartiers séant vers mer la Verde Voye, venant et provenant comme l'article précédent

Article 18

Item demie mesure 15 verges de pareille terre séante au camp des Estiens aussi échue à ma femme après le trépas de son père, et précédemment de Jacques BOULART, son aïeul

Article 19

Item 40 verges de pareille terre séante en la vallée de l'Espinoy venant et provenant comme l'article précédent

Article 20

Item demie mesure 3 verges plus vers mer les haies de Cambeques, venant et provenant comme l'article précédent

Article 21

Item un quartier er demi de pareille terre séante au Camplet du Petit Bois par achat fait avec ma femme des hers de Paul BRETON

Article 22

Et finalement un quartier de pareille terre séant d'aval Pihem venant et provenant come l'article précédent.

Signé de ma signature en présence d'Hubert COPIN ... le 26/02/1709

Folio 141 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Hubert COPIN**, échevin des village, terres et seigneuries de Bienques et Pihem, demeurant a Pihem, mari et bail de **Catherine ANSEL**, icelle fille et héritière de Pierre et Jenne D'INGHEM, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Item 5 quartiers de jardin séant à Bienques ver mer l'Horde rue à prendre du côté soleil pris en 10 quartiers allencontre de Jacques ANSEL, qui al surplus, par achat fait avec ma femme des hers Jacques LAMOTTE par avant Pierre TARTARE

Article 2

Item 3,5 quartiers de terre à labour séant en la vallée Jean Copin, venant et provenant comme l'article précédent.

Article 3

Item demie mesure de jardin pris en une mesure allencontre de Jacques ANSEL qui a le surplus par achat fait avec ma femme des hers LAMOTTE, venant précédemment de Me Jean MAGNY

Article 4

Item 3 quartiers de terres à labour séant à la voiette Jean Copin à partager en 2 allencontre de Jacques ANSEL faisant chacun un quartier et demi venant et provenant comme l'article précédent

Article 5

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant d'aval Bienques venant et provenant comme l'article précédent

Article 6

Et, finalement, 6 quartiers de pareille terre séant dessous les haies de Cambegnes par achat avec ma femme de Liévin FREMANTEL par avant Me François VIDELAINE

Signé de ma signature en présence de Pierre ZENNEQUIN le 26/02/1709

Folio 143

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine MAMETZ**, laboureur, demeurant à Herbelles, fils et héritier de Pierre, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure demi quartier de terre à labour séant au Havaux à moi échu après le trépas de mon père venant précédemment de Pierre COCQUEMPOT, mon bisaïeul

Signé de ma signature ... le 28/02/1709

Folio 143 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Phles DUPLOUY** et **Jenne DUPLOUY**, ma sœur, enfant et héritiers de Phles et Antoinette TARTARE, demeurant au village d'Herbelles, faisons et baillons

Article 1

Demie mesure 6 verges et un quart de verges pris en une mesure 12 verges d'enclos à nous échu après le trépas de nos père et mère séant vers soleil allencontre d'Antoine D'INGHEM qui a la contrepartie.

Article 2

Et, finalement, 3 quartiers séant d'amont Lespinoy à nous échu comme dessus

Signé de ma signature et ma sœur de sa marque ... le 28/02/1709

Folio 144

Rapport et dénombrement que moi, **Mathieu THIBAUT**, laboureur, demeurant au village d'Inghem, comme oncle et tuteur du côté paternel, commis par justice aux corps et biens de **Pierre et Marie Adrienne THIBAUT**, tous deux enfants de Philippe, vivant greffier décédé en la ville de Saint-Omer, et le dit Pierre De N. DUPONT et la dite Marie Adrienne de Jacqueline VANDRIESSE, veuve en dernière noce du dit Phles THIBAUT, qui était fis de Jean et d'Anne MOREL, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Par succession que mes dits deux mineurs ont fait après le trépas du dit Phles, leur père, et icelui précédemment d'Anne MOREL, sa mère, à elle succédé par le trépas de François, son père, 7 quartiers ci-devant en 2 articles joignant ensemble de terre à labour séant au Haubonne venant au dit François MOREL par achat savoir 5 quartiers de Nicolas ROZEAU et demie mesure de Jacques CLAUWET

Signé de ma signature ... le 27/02/1709 en présence de François DEMOL, bailly d'Inghem.

Folio 146

Rapport et dénombrement que moi, **François DEMOL**, bailly du village d'Inghem et laboureur y demeurant, au nom et comme mari et bail de **Jenne GUILLEMIN**, ma femme, fille d'Adrien et d'Anne DUCATEL, la dite GUILLEMIN, tante utérine d'André VASSEUR, qui était le fils de Pierre et de Françoise THUILIER, laquelle était aussi fille de la dite Anne DUCATEL, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure 6 verges de terres à labour séant au Haubonne échue à ma femme après le trépas d'Anne DUCATEL, sa mère, venant par achat de Me Pierre ZENNEQUIN

Article 2

Item demie mesure 8 verges de terre labourable séante au camp des Estiens

Article 3

Item quartier et demi de pareille terre séant au Buisson Parée

Article 4

Et, finalement, une mesure de pareille terre séante au Haubonne échue à ma femme comme les 2 articles précédents par le trépas du dit André VASSEUR, son neveu utérin, à lui précédemment aussi par succession de Françoise THUILIER, sa mère ; et elle, d'Anne DUCATEL, sa mère, qui étai aussi la mère de ma femme.

Signé de ma signature le 27/02/1709

Folio 147

Rapport et dénombrement que moi, **Jean François PETRE**, tisserand de toile, demeurant à Herbelles, mari et bail de **Jenne DUBOIS**, fille et héritière de Pasquier DUBOIS et Jenne CARON, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de terre labourable pris en 5 quartiers allencontre de Guilbert TARTARE à cause de N. CARON, sa femme, échue à ma femme après le trépas de ses père et mère ...

Signé de ma marque ... le 28/02/1709

Folio 148

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques BAROIS**, laboureur, demeurant à Herbelles, mari et bail de **Catherine DELEPOUVE**, icelle fille et héritière de Mathieu, fils de Jean, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure 16 verges $\frac{3}{4}$ ci-devant pris en 2 mesures allencontre de Jean MAMETZ séant au camp Delecourt échue à ma femme après le trépas de son père

Signé de ma marque ... le 28/02/1709

Folio 149

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre MAMETZ**, laboureur, demeurant au village d'Herbelles, fils et héritier de Pierre et Marguerite DELEPOUVE, fait et bail ...

Article 1

Une demie mesure séant vers soleil le Havaux à moi échu après le trépas de son père

Signé de ma signature ... le 07/03/1709

Folio 149 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Charles DELANNOY**, ci-devant sergent, demeurant à Herbelles, mari et bail d'**Antoinette TINTELLIER**, fait et bail

Article 1

Demie mesure 8 verges de terre à labeur séant au camp Delecourt par achat que j'en ai fait d'Hubert DUPLOUY par donation de Liévine TAILLEUR

(en marge) Modo Marie Jeanne DELANNOY, par succession de Charles son père

Article 2

Et, finalement une mesure de pareille terre séante dessous le Hanaut par achat avec ma femme des héritiers de Jean BOITEL

(en marge) Modo Martin DELANNOY, par succession de son père et mère

Signé de ma signature en présence d'Antoine DELEPOUVE le dernier de l'an 1708

Folio 151

Rapport et dénombrement **François DELEPOUVE**, laboureur, demeurant à Herbelles, fils et héritier de Pierre, mari et bail d'**Anne MAMETZ**, fille et héritière de Pierre et de Marguerite DELEPOUVE, fait et bail ...

Article 1

Un quartier de terre séant le Havaut échu à ma femme après le trépas de Pierre MAMETZ, son père, icelui héritier de Pierre et N. COCQUEMPOT

Signé de ma (blanc !)

Folio 151 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre CAULIEGE**, ci-devant laboureur, demeurant à Bienques, fils et héritier de Jean et de Louise THIBAUT, fait et bail ...

Article 1

2 mesures de manoir amazé de maison et autres édifices séant à Bienques vers soleil l'Orde rue à moi échu par le trépas de Louise THIBAUT, ma mère

Article 2

Item une mesure 16 verges de pareil jardin vers mer l'Hordre rue savoir demie mesure 4 verges à moi échu après le trépas de Nicolas MOREL, par avant les hers de Michel ARQUEMBOURG, et huit verges à prendre sur la liste d'aval par achat que j'en ai fait de Nicolas ROZEAU.

Article 3

Item demie mesure 2 verges de jardin séant au dit lieu à moi échu après le trépas de ma mère venant par avant de Marie TARTARE

Article 4

Et, finalement une mesure de terres à labour séante vers soleil la Verde Voye échu comme l'article premier

Signé de ma marque le 2 mai 1709

Folio 153

Rapport et dénombrement que moi, **André COPIN**, échevin des village, terres et Seigneurie de Bienques et Pihem et autres lieux, mari et bail de **Marguerite BERTRAN**, fait et bail ...

Article 1

Un manoir amazé de maison, grange et autres édifices contenant une mesure et demi quartier séant à Pihem où je demeure d'amont la rue du Gohem par achat fait avec ma femme de Jacques LAMOTTE, comme ayant eu droit sur les biens de Pierre TARTARE, à cause de Georgenne LABEE, sa femme

Signé de ma signature le 26 mars 1709

Folio 154

Rapport et dénombrement que moi **Anne TARTARE**, fille à marier, demeurant présentement chez Monsieur le Curé d'Inghem, Jean GOUX, mari et bail de **Gabrielle TARTARE**, Robert RAZET, mari et bail de **Marie TARTARE**, enfants de Pierre et Georgenne LABEE, savoir ceux du surnom TARTARE, faisons et baillons

Article 1

Un quartier et demi de manoir amazé de maison et autres édifices séant à Pihem d'amont la rue du Gohem où demeure le dit Pierre GOUX, le dit Pierre GOUX, par donation que nous en a fait Jacques LAMOTTE comme ayant eu droit sur les biens de nos père et mère.

Signé de nos signatures et le dit GOU de sa marque le 6 mars 1709

Folio 155

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques CARON**, laboureur à Pihem, demeurant à Pihem, fils et héritier de François et de Catherine DUMONT, mari et bail de **Catherine FAVEAU**, icelle fille et héritière de Jacques et Marie VASSEUR, fait et bail ...

Article 1

Un manoir amazé de maison contenant 3 quartiers 15 verges séant à Bienques par donation qu'en a fait Jacques FAVEAU à ma femme, s fille, et venant précédemment de François DUTILLOY, par avant Antoine PEPIN

Article 2

Item 5 quartiers de terre à labour séant d'aval le Bois d'Amont par achat fait avec ma femme des héritiers du Sieur Nicolas LEBRUN

Article 3

Item 3 quartiers de pareille terre séant au courant d'eau à prendre sur la liste vers mer dans un peu de 6 quartiers allencontre de Robert CARON qui a le surplus, venant et provenant comme l'article précédent

Article 4

Et, finalement, une mesure 8 verges et $\frac{1}{4}$ pris en 4 mesures un quartier 8 verges allencontre de Jacques GRIMBERT qui a la moitié de pièce et des héritiers de Jacques ALEXANDRE qui ont le surplus, venant et provenant comme les 2 articles précédents

Signé de ma marque, en présence de Robert CARON, mon frère, le 06/03/1709

Folio 156 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques POTEL**, laboureur, demeurant au village de Clarques, mari et bail de **Marie Catherine REANT**, fille de Nicolas et Catherine ALEXANDRE, fait et bail ...

Article 1

La juste moitié de 5 quartiers de terres à labour allencontre de Jossinne ALEXANDRE, veuve d'Antoine DELANNOY, qui a le surplus, séant dessous le Bois de Bienques, échu à ma femme après le trépas de sa mère et venant précédemment de Martin ALEXANDRE, son bisaïeul.

Signé de ma signature ... le 07/03/1709

Folio 157

Rapport et dénombrement que moi, **Jossinne ALEXANDRE**, veuve d'Antoine DELANNOY, demeurant au village d'Herbelles, fille et héritière de Roland et icelui, fils de Martin, mon aïeul, fait et bail ...

Article 1

La juste moitié de 5 quartiers de terres à labour allencontre de Jacques POTEL, à cause de Catherine ALEXANDRE, mère à Marie Catherine REANT, sa femme, à moi échue après le trépas de mon père et icelui échu après le trépas de Martin, son père, mon aïeul.

Signé de ma signature le 7 mars 1709. Jossine DELANNOY, fille et héritière de la Jossine ALEXANDRE approuve le rapport et signe de sa marque pour l'infirmité de sa mère.

Folio 158

Rapport et dénombrement que moi, **Jean POTIER**, laboureur, demeurant à Herbelle, mari et bail d'**Anne CHABEE**, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séante au Camp Delecourt par achat avec ma femme au baillage de St-Omer vendue sur les enfants de Jean VIDELAINE, venant précédemment de Martin ALEXANDRE.

Signé de ma marque le 7 mars 1709

Folio 159

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine PICOTIN**, couvreur de paille, demeurant au village Cléty, fils et héritier de Liévin et Jenne COPIN, mari et bail de **Marguerite PORTENART**, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de terres à labour séant vers soleil au Bois de Bienques par succession de mon père et lui par achat des héritiers Denis HERCHIN

Article 2

Et, finalement, 3 quartiers de pareille terre pris en 5 quartiers allencontre de Phles CARON qui a le surplus par achat qu'il en a fait de Pierre VILAIN à cause de Jenne PICOTIN, sa mère, ma sœur, séant au d'avant venant et provenant comme l'article précédent.

Signé de ma marque en présence de Pierre ROBIN ... le 15 mars 1709

Folio 160

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre ROBIN**, jeune homme à marier, demeurant au village de Cléty, fils et procureur spécial de François et Martinne CARON, mes père et mère, dont la procuration sera couchée au pied du présent rapport, fait et bail ...

Article 1

10 quartiers de terre à labour séant au camp Delecour par achat que mon père en a fait conjointement avec ma mère de Me Martin ALEXANDRE, fils de Martin, pour 6 quartiers et une mesure par échange des hers Jacques ALEXANDRE et lui par achat qu'il en a fait d'Antoine BAUDE.

Article 2

Et, finalement, une mesure de pareille terre séant dessous le Bois de Bienques par échange que mes père et mère en ont fait de Liévin LARTISIEN, à cause de N. MAMET, sa femme et venant précédemment de Thomas.

Signé de ma signature et laissé la procuration de mon père pour être couchée ci-après ... le 15/03/1709

Folio 161 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean SEHETTE**, laboureur, demeurant au village de Remilly-Wirquin, mari et bail de **Françoise LARDEUR**, icelle fille et héritière de Guillaume et de Jenne DEZOMBRE, fait et bail

Article 1

3 quartiers 8 verges de terres à labour séant d'aval le Bois d'Amont échu à ma femme après le trépas de sa mère venant précédemment des héritiers d'André LOWAY

Signé de ma signature (blanc)

Folio 162 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Liévin MEQUIGNON**, bailly de Nielles et laboureur, y demeurant, tant en son nom, pour la moitié des héritages ci-après que comme oncle et tuteur du côté maternel des enfants mineurs de Jacques et de Jenne MEQUIGNON, héritiers pour l'autre moitié par représentation de leur mère, de Jacques MEQUIGNON, mon frère, à lui venant par achat d'Adrien LEROY et Jenne CAROULLE, sa femme, et à icelle précédemment par succession de Nicolas CAROULLE, son père, et à lui aussi précédent de Beauduin BEAUCHANT, son aïeul, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure 3 verges de terres labourable Chères Masures séante d'amont Bienques que Jacques MEQUIGNON, mon frère, a acheté d'Adrien LEROY et de (blanc) CAROULLE, sa femme, à elle venant par succession de Nicolas, son père, et à lui aussi par succession de Beauduin BEAUCHANT, son aïeul ...

Signé de ma signature le 27 mars 1709

Folio 165

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques FAULQUEMBERGUES**, charpentier de stil, demeurant au village d'Herbelles, fils et héritier de Jacques et de Michiel LE CRANT, fait et bail ...

Article 1

Item 35 verges de terre à labour à moi échu par le trépas de ma mère venant précédemment de Jacques BOULLART, mon bisaieul vers mer la Cavée du Chemin de St-Omer à Cléty

Signé de ma marque le 21 mars 1709

Folio 165 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Phles CARON**, manouvrier, demeurant à Bienques, fils et héritier de Michel et de Marie BAUCHANT, mari et bail de **Marguerite DUMILLON**, fait et bail

Article 1

Un manoir amazé de maison et uatres édifices contenant 6 quartiers séant à Bienques plus d'aval que le chemin de Leulinne et séant en deux articles à présent en un dont il y a 3 quartiers à moi échu par le trépas de Marie BAUCHANT, ma mère et, à elle, venant précédemment de Marguerite BAUCHANT, sa sœur, femme à Gilles QUEVAL, par échange de quelque autre partie de bien à céder par ma mère et les autres 3 quartiers par bail de mes 6 quartiers venant à moi par succession de mes père et mère et à eux précédemment par achat qu'ils en avaient de Boiduinne VERON, fille ancienne, demeurant à Inghem

Article 2

Item par succession de la dite Marie BAUCHAN, ma mère, je tiens encore vicomtièrement une pièce de 44 verges de terre à labour gisant vers mer la vallée de Lespinoy

Article 3

Item par succession que dessus aussi en vicomté la moitié de 5 quartiers de terres labourables allencontre des hers de Jenne BAUCHANT qui ont l'autre moitié séant d'amont Pihem à la Cavée

Article 4

Item par achat que j'ai de Pierre VILAIN passé plusieurs années, je tiens vicomtièrement une demie mesure de pareille terre séante au Haulbonne que le dit VILLAIN a eu de N. PICOTIN, sa mère

Article 5

Et, finalement, un quartier et demi de pareille terre par succession de ma feue mère séant dessous le Bois de Bienques

Signé de ma signature le 22 mars 1709

Folio 167 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean DELEBREUVE**, tisserand de toile, demeurant au village de Pihem, veuvier de **Marie MOREL**, fille et héritière de Nicolas et Marguerite BOULART, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de manoirs amazé de maison, grange et autres édifices séant à Pihem, où je demeure par achat avec ma feue femme de Phles BAILLY et Jean DUBLARON, à cause d'Anne Françoise BAILLY, sa femme et icelle fille du Phles venant précédemment d'Antoine VIDELAINE

Article 2

Item demie mesure de terre à labour séante vers soleil la vallée de Lespinoy par succession de ma feue femme en a fait de ses père et mère par avant Marguerite CADART, son aïeule

Article 3

Item 7 quartiers 5 verges de jardin à présent à usage de labour séant à Bienques savoir 5 quartiers pris en 3 mesures allencontre de Jacques ZENNEQUIN, à cause de Catherine MOREL, sa femme, qui a le surplus échu à ma femme comme l'article précédent et demie mesure 5 verges pris en une mesure allencontre du dit ZENNEQUIN qui a le surplus par achat que j'en ait par réemploy à cause de quelques parties de terres que j'ai vendues à Hupen à moi appartenant des hers Paul BRETON

Article 4

Item 3 quartiers de terre à labour séant à la voiette Jean Copin échu à ma femme comme les 2 articles précédents venant précédemment par achat de Marc ROBILIART

Article 5

Item 5,5 quartiers de pareille terre séant au dit lieu ?? à l'article précédent par achat avec ma feuie femme de Jean ANTOINE et Marguerite DELARUE ??? qui les avaient succédé de Liévin DECLETY, leur oncle, venant précédemment de Phles DABARY

Article 6

Demie mesure de pareille terre à labour séante au bout de la ville auussi échue à ma femme par le trépas de ses père et mère

Article 7

Item 22 verges de pareille terre séant en la vallée du Bois Arraché par achat avec ma femme de Jenne LENNE, héritière à potion de Lucien BAILLY

Article 8

Item demie mesure de terre à labour séante entre Bienques et Pihem et traversant le chemin de Cléty à St-Omer échu à ma femme après le trépas de ses père et mère et venant précédemment par achat de Pierre PETREL

Article 9

Item un quartier de pareille terre séant vers mer la Verde Voye échu à ma femme après le trépas des père et mère

Article 10

Item 3 quartiers de pareille terre 4 verges séant au bout d'aval Pihem par achat avec ma femme par décret au baillage de st-Omer vendu sur François CLUET et lui par achat deshers Mathieu DE CRAN

Article 11

Et, finalement, 7 quartiers quinze verges de jardin en 2 parties jointant ensemble déant au dit Pihem vers mer la rue au Saeq par achat de Jacques ZENNEQUIN, à cause de Catherine MOREL, sa femme et de Jean ZENNEQUIN, à cause de Jenne MOREL, sa femme, les dites du surnom MOREL, enfants et hers de Marguerite BOULART, laquelle était fille et aussi héritière de Jacques

Signé de ma signature ...le 29 mars 1709

Folio 171

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre THIBAUT**, greffier du village d'Herbelles, demeurant à présent en la ville d'Aire, fils de Jacques et de Chrestienne LEGAY, mari et bail de Jenne Joseph DUPONCHEL, fille de Pierre et de Marie BRETON, fait et bail ...

Article 1

2 mesures de terres à labour séant au camp Delecour à moi échus après le trépas de ma mère et à elle échus après le trépas de Péronne LETAILLEUR, veuve de Jacques LEGAY, ses père et mère, mes aïeuls, et venant précédemment de Jenne DUMONT, veuve de Phle LETAILLEUR

Article 2

Item demie mesure de pareille terre séante au Havaux venant et provenant comme l'article précédent

Article 3

Et, finalement, quartier et demi de pareille séant vers soleil la motte du Bois de Bienques échu à ma femme par donation entre vifs de sa mère

Signé de ma signature le 12 avril 1709

Folio 172 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Louis FREMANTEL**, manouvrier, demeurant au Petit Bois, paroisse de Pihem, procureur spécial d'**Antoinette D'INGHEM**, ancienne fille à marier, demeurant présentement chez monsieur le Curé de Mametz, fille et héritière de Charles et icelui petit-fils et héritier d'Eustassinne PRUVOT, veuve de Thomas D'INGHEM, ses aîeuls, dont la procuration sera couchée au pied du présent rapport, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure demi quartier pris en plus grande pièce séante d'amont à elle échue après le trépas de son père,

Article 2

Item 42 verges de pareille terre à labour séant au Boublin à elle échu et provenant comme dessus

Signé de ma marque le 1^{er} juin 1709

Folio 174

Rapport et dénombrement que moi, **André ZENNEQUIN**, laboureur, demeurant au village de Lumbres, fils et héritier de Me Pierre et Jacqueline FORET, mes père et mère, fait et bail ...

Article 1

Une mesure 20 verge de terre à labour pris en 6 quartiers allencontre de Jacques ZENNEQUIN, qui a le surplus, séante vers soleil la Verde Voye, à moi échu après le trépas des mes père et mère

Article 2

Item 3 quartiers 1 verge de pareille terre pris en 9 quartiers allencontre des héritiers de Jacques BOULART à cause de Marie ZENNEQUIN, sa femme, ma sœur qui ont le surplus ...

Article 3

Et, finalement 3 quartiers de pareille terre pris en plus grande pièce allencontre de Nicolas, Jacques et Marie ZENNEQUIN, mes frères et sœur, qui ont le surplus ...

Signé de ma signature (blanc)

Folio 175 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine CARON**, homme de fief et échevin des village, terres et seigneuries de Bienques et Pihem, laboureur, y demeurant, fils de François et de Catherine DUMONT, mes père et mère, icelui, fils de François et icelle de Guillaume, mes aîeuls, fait et bail ...

Article 1

Le manoir amazé de maison et autres édifices où je demeure au dit Bienques plus d'amont que le chemin de Loeuilline, contenant 3 quartiers 18 verges pris en 5 quartiers 15 verges allencontre de Pierre CARON, mon frère, qui a le surplus sur le bout d'amont, mon manoir à moi échu par le trépas du dit François, mon père et à lui échu par le trépas de François, son père, mon aieul,
Listant vers soleil à la rue Beugine qui mène de la grande rue de Leuilline droit au chemin de Saint-Omer à Cléty, de bout d'aval à la dite rue où est l'abreuvoir nommé le Flos Beugine

Signé de ma signature le 4 avril 1709

approuvant le renvoi marginaire de moi signé à l'autre lez de côté et en expliquant les redevances annuelles de mes 3 quartiers 18 verges

Folio 177

Rapport et dénombrement que moi, **Anne DUDAL**, femme à **Nicolas BOUCHER**, lieutenant du village de Saint-Quentin et hameau des moulins le comte, y demeurant, tant en mon nom propre et privé que comme procuratrice spéciale et autorisée du dit BOUCHER, mon mari à cause de son infirmité, dont la procuration ci-après sera couchée, fait et bail ...

Article 1

6 quartiers 19 verges de jardin pris en 3 mesures un quartier 13 verges allencontre de Robert CARON et ses enfants par échange qu'il en a fait avec les veuve et hoirs de Jacques ALEXANDRE, par achat qu'il en a fait de Pierre LECOMTE qui l'avait acheté des héritiers de Nicolas LEBRUN ... les 6 quartiers 9 verges à moi échu par le trépas de Me Pierre DUDAL, mon frère, venant précédemment de Pierre DUDAL, mon père à cause de Marguerite LEBRUN, sa mère, ma mère grande qui était fille et her de Nicolas LEBRUN, Sr du Neoeufprey

Article 2

Item 7 quartiers pris en 3 mesures et demi en vicomté comme dessus à moi échu ...
comme l'article précédent

Article 3

Item demie mesure 23 verges de pareille terre à labour ... séant la liste d'aval Pihem

Article 4

Item une mesure de pareille terre ... séant au dit lieu plus vers mer

Article 5

Item une mesure 6 -erges de pareille terre séant vers mer le chemin des Porquiers ...

Article 6

Item un jardin contenant une mesure demi quartiernommé le courtil Beauvois séant d'aval Pihem vers soleil la Grande Rue par achat avec mon mari à Me Jean BERNARD, chanoine de la collégiale de St-Pierre à Aire, mon (?remeu) de germain et lui par succession des héritiers Nicolas LEBRUN

Article 7

Item 3 quartiers de terre à labour séant d'amont le Bois d'Amont ...

Article 8

Item 40 verges de pareille terre séant au Bois Phles ...

Article 9

Item une mesure de pareille terre séant en la vallée Anselpille ...

Article 10

Item demie mesure de pareille terre séante vers soleil la dite vallée ...

Article 11

Item demie mesure de pareille terre séante vers mer le chemin des processions ...

Article 12

Item une mesure de pareille terre séante au Haubonne plus vers mer ...

Article 13

Item 3 quartiers 23 verges séant au dit lieu ...

Article 14

Item 3 quartiers d'enclos à usage de labour séant à Bienques vers soleil la voiette Jean Copin ...

Article 15

Et, finalement, demie mesure 6 verges de pareille terre séante à la Cavée de la rue de Bienques ...

(texte de la procuration générale et spéciale d'Anne DUDAL)

Signé de ma signature ... en présence Jean François BROCQUET, praticien, et de Martin LEWICQ ; homme de fief, tous deux du village de Bilques, ... le 23 mai 1709

Folio 183

Rapport et dénombrement que moi, **Isidor WATEL**, laboureur, à Noirbecourt, mari et bail de **Marie BAUCHANT**, fille de Pierre, fait et bail ...

Article 1

Le tiers de 5 quartiers de terres à labour Chères Masures séant d'amont Bienques allencontre de Jean CADART, fils de Louis, et de Jean CANLERS qui ont le surplus échu à ma femme après le trépas de son dit père et lui par achat au Baillage de St-Omer par décret vendue sur Me Jean MAGNY

Article 2

Item, la juste moitié de 3 mesures et demie 19 verges de jardin aussi Chères Masures allencontre d'Antoine BEAUCHAMP, mon beau-frère, qui a la contre partie, tenant ensemble séant le chemin de Leulennes échu à ma femme comme dessus et venant précédemment par achat fait sur la curatelle de Guillaume BEAUVOIS

Article 3

Item demie mesure de terre à labour séante vers soleil l'Horde rue aussi échu à ma femme après le trépas de son père.

Article 4

Item un quartier de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy ...

Article 5

Item un quartier de pareille terre séant vers soleil le chemin de Cléty à St-Omer ...

Article 6

Item une demie mesure 18 verges de pareille terre et un quart séant le chemin de Cléty à St-Omer ...

Article 7

Et, finalement un tiers de mesure de pareille terre séant d'amont Pihem échu à ma femme après le trépas de Jean BEAUCHANT, son frère et lui par succession de Pierre, son père ...

Signé de ma signature ... le 29 juin 1709

Folio 185 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine BEAUCHANT**, jeune homme à marier et serviteur aux pères Chartreux, fils de Pierre, fait et bail ...

Article 1

5 quartiers une verge de manoir amazé de maison, granges et autres édifices Chères Masures séant à Bienques d'amont la Grande Rue, échue à moi après le trépas de Jean BEAUCHANT, mon frère, qui l'avait hérité de mon père

Article 2

Item la juste moitié de 3,5 mesures et 19 verges de jardin aussi Chères Masures allencontre d'Isidore WATEL à cause de Marie BEAUCHANT, sa femme, ma sœur qui a la contre partie tenant ensemble à moi échu après le trépas de mon père.

Article 3

Item demie mesure de pareille terre pris en une mesure sur la liste d'amont allencontre de Paul BEAUCHANT, mon frère qui ale surplus séant en la vallée Anselpille ...

Article 4

Et, finalement, quartier et demi de pareille terre à labour séant vers mer le Croquet Mazet ...

Signé de ma signature le 22 juin 1709 sans préjudice à 9,5 verges qu'il convient de diminuer s'il échoit sur le 2^{ème} article de mon rapport qui est la moitié de 3 mesures et demie 19 verges allencontre d'Isidore WATEL, qui a le surplus.

Folio 187 verso

Rapport et dénombrement

(partie laissée en blanc : Le dit **Antoine BAUCHANT** comme tuteur des enfants de Pierre BAUCHANT)

Article 1

7 quartiers 8 verges de jardin Chères Masurées amazé de maison, grange et autres édifices séant à Bienques d'amont la Grande Rue échu aux dits enfants après le trépas de leur père et lui par achat fait des héritiers Paul BRETON

Article 2

Item une mesure de terre à labour séant vers soleil l'Horde rue à eux échu après le trépas de leur père.

Article 3

Item demie mesure séante vers mer la Verde Voye ...

Article 4

Et, finalement, 22 verges de pareille terre à labour séant vers mer le chemin de Cléty à Saint-Omer ...

Signé de ma signature ... le 22/06/1709
(signature d'Antoine BAUCHANT)

Folio 189

Rapport et dénombrement que moi, **Louis COCQUEMPOT**, laboureur, demeurant à Crehem, paroisse de Remilly-Wirquin, fils de Louis, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de jardin Chères Masures séante à Bienques d'aval le chemin de Leulennes à moi échu après le trépas de mon père et lui par acquisition des héritiers Gilles DUPREY

Signé de ma marque le 2 mai 1709

Folio 191

Rapport et dénombrement que moi, Jacques **GRIMBERT**, laboureur, demeurant à Lespinoy, fils de Jacques, mari et bail d'**Anne DELEPOUVE**, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séante à la voiette du moulin de Lespinoy à moi échu après le trépas de mon père et par avant de Phles DAVARY

Article 2

Item demie mesure demi quartier de pareille terre à labour séant vers soleil le chemin des Processions à moi échu après le trépas de mon père

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séante à la Verde VOye à moi échu comme l'article précédent et venant précédemment de Michel COPIN

Article 4

Item quartier et demi séant au Gohem par achat que j'en ai fait devant la justice de Pihem vendu par décret sur Pierre PETREL et Marguerite MACHART, sa femme, le dit achat conjointement avec ma femme

Article 5

Item une mesure demi quartier de pareille terre séant au Croquet Mazet ...

Article 6

Item 3 quartiers de pareille terre séant en la vallée Jean Copin ...

Article 7

Item 30 verges de pareille terre séant au Haubonne ...

Article 8

Item demie mesure de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy par achat avec ma femme en la justice de Pihem vendu par décret sur Louis PETREL, fils de Guillaume

Article 9

7 mesures 7 verges de jardin enclos séant au Bois d'Amont d'aval la Grande Rue tenu vicomtièrement de mon dit Seigneur ... par achat fait avec ma femme par devant la justice de Messieurs du Chapitre en Bilques vendus sur Jean DUDAL venant précédemment des héritiers Nicolas LEBRUN tenus vicomtièrement de mon seigneur ...

Article 10

Item demie mesure de terre à labour 20 verges à coignes séant plus vers mer le Bois d'Amont et venant et provenant comme l'article précédent ...

Article 11

Item une mesure 14 verges de pareille terre à coignes séante au Camp Régnier ...

Article 12

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'amont le courant d'eau ...

Article 13

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séante au Long Cantinel ...

Article 14

Item 40 verges de pareille terre séant le Bois Arraché ...

Article 15

Item 2 mesures 16,5 verges pris en 4 mesures un quartier 8 verges séant d'amont les haies de Cambègues allencontre de Jacques CARON et les veuve et hoirs de Jacques ALEXANDRE qui ont le surplus

Article 16

Une mesure de pareille terre séante en la vallée de Lespinoy ...

Article 17

Item 3 quartiers de pareille terre séant sur le Haubonne proche le Buisson Paré ..

Article 18

Item 6 quartiers de pareille terre séant au dit lieu ...

Article 19

3,5 quartiers de pareille terre séant es marlis

Article 20

Item 60 verges de pareille terre séant d'amont le Gohem ...

Article 21

Item une mesure de pareille terre séante vers soleil Pihem

Article 22

Item demie mesure demi quartier de terre séante ver mer la Verde Voye ...

Article 23

Item demie mesure 18 verges de pareille terre séante d'amont le Courtil Brulé ...

Article 24

Item la moitié de 5,5 mesures de pareille terre séant d'amont le Bois d'Amont allencontre de Robert CARON et autres qui ont le surplus par achat fait avec ma femme vendu par décret sur Me Pierre DUDAL venant précédemment des héritiers LEBRUN

Article 25

Item demie mesure 23 verges pris en 5 quartiers 15 verges d'enclos à prendre du coté vers mer allencontre du dit CARON, à cause d'Alexis LE FRANCOIS, sa femme, venant et provenant comme l'article précédent, il n'y a que 20 verges au lieu de 23

Article 26

Item demie mesure 6,25 verges de pareille terre pris en une mesure demi quartier séant au Long Canteuil

Article 27

Et, finalement, demie mesure de pareille terre séante vers soleil le Haubonne ...

Signé de ma signature ... sans ??? (prévue) d'ôter les articles que je justifierai de ne point être tenu de la Seigneurie de Bienques et Pihem, mais bien de Lespinoy ou le Chapitre de Saint-Omer ainsi fait et signé en présence que dessus le 2 mai 1709

Folio 199

Rapport et dénombrement que nous, **Catherine VASSEUR**, fermier de la ferme de Lespinoy, fille de Marcq et de Michielle BOULART, veuve en dernières nocés de Pierre LONGUET, **Jacques HOUEL** et **Chrestienne HOUEL**, enfants de Jacques, allié en 1^{ères} nocés, à la dite Catherine VASSEUR, nos père et mère, **Guillaume LONGUET** et **Jean Jacques LONGUET**, enfants du dit Pierre et de la dite Catherine VASSEUR, tous frères et sœur et enfants de la dite Catherine VASSEUR, notre mère, demeurant ensemble au dit Lespinoy, paroisse de Pihem, faisons et baillons ...

Article 1

Item 3 quartiers de terre à labour séant vers mer la Verde Voye par achat fait conjointement avec mes enfants de Nicolas MOREL venant précédemment de Jean MOREL à cause de Françoise DUPUIS, sa femme

Article 2

Item demie mesure de terre séante d'amont la dite Voye ...

Article 3

Item 3 quartiers 6 verges de pareille terre séant d'amont la rue du Gohem

Article 4

Item une mesure de terre labourable séante en la vallée Anselpille ...

Article 5

Item 20 verges de terre à labour séant d'aval le moulin de Lespinoy ...

Article 6

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant d'aval le chemin de Leulenne ...

Article 7

Item 7 quartiers de manoir pris en 10 séant à Bienques vers soleil l'Orde rue ... et venant précédemment des cohéritiers de la femme du dit Jean MOREL par achat

Article 8

Item une mesure 4 verges de jardin séant vers mer la Horde rue ...

Article 9

Item un quartier de terre à labour séant au bout vers mer le dit jardin ...

Article 10

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers mer la croisette de Bienques ...

Article 11

Item 3 quartiers de terre séant vers soleil la Verde Voye ...

Article 12

Item 3 quartiers de pareille terre séant plus d'aval ...

Article 13

Item une mesure de pareille terre séant au camp des Marlis ...
vers soleil à la Seigneurie du Blan Chevalier

Article 14

Item une mesure de terre à labour séant dessous le Bois de Bienques ...

Article 15

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant en la vallée du Bois Phles à prendre en une plus grande pièce sur la liste d'aval allencontre de Jacques FAVEAU qui a le surplus par achat avec mes enfants de François FAVEAU qui avai succédé de Gilles, son père, et une partie provenant précédemment de Jean TARTARE

Article 16

Item une mesure de pareille terre séant au Haubonne par achat avec mes enfants de Jean CAILLIEBOIT, venant précédemment des héritiers Jacques FAVEAU

Article 17

Item demie mesure de pareille terre séante vers mer le chemin des Porquiers par achat faiy avec mes enfants de Jacqueline SAGOT, fille d'Oudart

Article 18

Item demie mesure de pareille terre séante vers soleil la Verde Voye ...

Article 19

Item une mesure de pareille terre séante d'aval le Chemen des Haies de Cambegnes ci-devant en 2 articles ...

Article 20

Item une mesure de pareille terre séante au Haubonne par achat conjointement avec mes enfant de Marie TOUZART, veuve de Pierre GODART, et venant précédemment par succession de François LEROUX, fils d'Antoine ...

Article 21

Item une mesure de pareille terre séante es marlis à moi échu après le trépas de Marcq VASSEUR, mon père, et venant précédemment de Pierre, mon aïeul, fils de Denis..

Article 22

Item 45 verges de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye ...

Article 23

Item demie mesure de pareille terre séant au Bois Phles ...

Article 24

Item une mesure de jardin pris en 2 allencontre de François FAVEAU qui a le surplus ...venant précédemment de Marie DUMONT

Article 25

Item 3 quartiers de pareille terre séant au Bois Phles ...

Article 26

Item 43,75 verges séant vers mer la vallée du Bois Phles ...

Article 27

Et, finalement une mesure de pareille terre à labour séant vers soleil la Verde Voys d'aval la voiette qui mène de Pihem à Bienques ...

Signé de notre signature le 2 mai 1709

(5 signatures)

Folio 206

Rapport et dénombrement que moi, **Thomas DECROIX**, laboureur, demeurant à Cormet, mari et bail de **Jenne ALEXANDRE**, tant en mon propre et privé nom, que comme tuteur ayant l'administration des corps et biens de Jean Hubert, Pierre François Joseph, Marie Jacqueline et Marie Jenne ALEXANDRE, frères et sœurs de Jean, vivant laboureur demeurant à Zudausques, fait et bail ...

Article 1

Une mesure ou environ de terre à labour séant vers soleil le Havaux venant d'Antoine ALEXANDRE par achat et auparavant de Jean ALEXANDRE, fils de Rahoult

Signé de ma (blanc)

Folio 206

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine DELEPOUVE**, laboureur, demeurant à Pihem, fils de Guillaume et de Marie MAMETZ, mari et bail d'**Anne VASSEUR**, icelle fille de Marcq et de Michelle BOULART, fait et bail ...

Article 1

Item 3 quartiers de terre à labour séant vers mer la voiette Jean Copin par achat avec ma femme de George PIPELART, à cause de Jenne MALBRANQUE, fille de Simon ...

Article 2

Item 48 verges de pareille terre séant vers mer le chemin de Cléty à St-Omer ..

Article 3

Item 5 quartiers de terre à labour séant au Bois Phles

Article 4

Item une mesure de pareille terre séant au dit lieu

Article 5

Item 3 mesures 3 quartiers de jardin pris en plus grand par achat avec ma femme des héritiers Eugène CAUCHETEUR par avant Péronne TAILLEUR

Article 6

Item 5,5 quartiers de pareille terre à labour séant en la vallée des Hayes de Cambegnes par achat avec ma femme au baillage de St-Omer vendus par décret sur Me Jean MAIGNY

Article 7

Item demie mesure de pareille terre séant plus d'aval Crehem ... pris en plus grande pièce dont le surplus est tenu d'autre Seigneur

Article 8

Item une mesure demi quartier de terre à labour séant au dit Bienques échu à ma femme après le trépas de son père

Article 9

Item 60 verges de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy

Article 10

Item 30 verges de pareille séant au camp du Charbon

Article 11

Item 5 quartiers ci-devant en 2 articles séant vers mer le chemin des Processions, savoir une mesure échue comme dessus et un quartier par achat avec ma femme des héritiers Louis BULOT à cause de Marie DUMONT, sa femme

Article 12

Item une mesure de terre à labour séant dessous le courtil Tailleur venant et provenant comme les 30 et 60 verges ci-devant et venant précédemment de Guillaume Varlet

Article 13

Item un manoir amazé de maison, granges et autre édifices contenant 3,5 quartiers séant à Pihem d'aval la rue du Gohem

Article 14

Item 16,5 verges de pareille terre séant d'amont la rue du Gohem

Article 15

Item 1,5 quartier de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy par achat avec ma femme de Marant PICOTIN, demeurant à Lespinoy

Article 16

Item demie mesure de pareille terre séant au Monchelet par achat avec ma femme de Jean DUBLARON, venant précédemment de Phles BAILLY, par avant Antoine VIDELAINE

Article 17

Item une mesure de pareille terre séant depuis le Haubonne par achat avec ma femme de Pierre DU LIEGE, venant précédemment des héritiers Mathieu HERMEL

Article 18

Item 3 quartiers séant d'aval Bienques

Article 19

Item un quartier de pareille terre séant aux Estiens pris entre demie mesure 8 verges allencontre de Guillaume DELEPOUVE, mon frère, qui a le surplus

Article 20

Item une mesure demi quartier de pareille terre séant à la voiette Jean Copin la traversant par achat de Louis DESFOSSE, venant précédemment des héritiers André BLAYE

Article 21

Item un quartier de pareille terre pris en une demie mesure sur la liste d'amont ...

Article 22

Item 5 quartiers de pareille pris en 11 quartiers séant aux estreus allencontre de François FAVEAU qui a le surplus ...

Article 23

Item 5 quartiers 8 verges de pareille terre Chères Masures séant à Bienques

Article 24

Item une demie mesure pris en une mesure allencontre de Jacques FAVEAU qui a le surplus séante en la vallée de Lespinoy vers soleil le chemin des Processions échu à ma femme par le trépas de Jacques BOULART, son aïeul

Article 25

Item 20 verges de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy

Article 26

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers mer le chemin des Processions par achat avec ma femme de Louis DESFOSS des héritiers de Jacques GUILLEMIN

Article 27

Item 7 quartiers de pareille terre séant d'amont le chemin des haies de Cambegnes ...

Article 28

Item 6 quartiers de jardin séant à Bienques par achat avec ma femme, savoir une mesure à Nicolas DROGGE et le surplus de Jean PLAYOU et de Marie CARTON, sa femme

Article 29

Item une demie mesure de pareil jardin pris en une demie mesure sur la liste vers soleil allencontre de Guillaume DELEPOUVE, qui a le surplus par achat fait de François CARTON ? fils de Claudinne DELERUE, veuve d'Antoine COPIN par achat qu'elle en avait fait des héritiers Jean MAMETZ

Article 30

Item demie mesure séante d'aval Pihem par achat avec ma femme de Robert CADART et lui de Josse PAUCHET venant précédemment de Pierre HAUSOULIER

Article 31

Item mesure de pareille terre à labour séante vers soleil la Verde Voye

Article 32

Item 40 verges de pareille terre séant vers mer la Verde Voye échu à ma femme par le trépas de son père venant précédemment de Pierre et de Denis, ses aïeul et bisaëul

Article 33

Item le 1/3 de 11 quartiers de pareille terre séant au Haubonne

Article 34

Item demie mesure de pareille terre séante plus d'amont

Article 35

Item une mesure 14,75 verges pris sur 3,5 mesures et demi quartier de manoir Chères Masures séant à Bienques en 3 parties jointant l'une sur l'autre allencontre de Liévin DELEPOUVE et Guillaume PIGACE qui ont le surplus ... à moi échu après le trépas de mes père et mère

Article 36

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil le Bois de Bienques ...

Article 37

Item 3 autres quartiers de pareille terre séant au lieu nommé le Plouy

Signé de ma signature le 2 mai 1709

Folio 216 verso

Rapport et dénombrement que mi, **Euron PEPIN**, jeune homme à marier escuier sieur de la Caucherie, demeurant présentement sous la paroisse de Remilly au hameu de Crehem et procureur spécial du sieur Jean Baptiste Charles DAIX, escuier, sieur de Mametz, mari et bail de damoiselle **Caroline PEPIN**, et de damoiselle de Floyecques, veuve demeurée es biens du Sieur Albert PEPIN ; vivant aussi escuier sieur de Manicour, les dits PEPIN, frères et sœur, enfants de Charles Bernard PEPIN, vivant aussi escuier, sieur de Manicour et de damoiselle (blanc), fait et bail

Article 1

Une mesure demi quartier de terre à labour séante à la voiette Jean Copin par succession de mon père

Article 2

Et, finalement, deux mesures de pareille terre séant aux Estinguettes ...

Signé de ma signature le 14 mai 1709

(procurations -Albert PEPIN, vivant demeurant à Lumbres

Folio 219

Rapport et dénombrement que moi, **Liévin DELEPOUVE**, laboureur, demeurant à Pihem, fils de Guillaume et de Marie MAMETZ, mari et bail de **Marianne COCQUEMPOT**, décédée passé quelques années, fille de Louis et N. DELEPOUVE, fait et bail ...

Article 1

5 quartiers 8 verges de manoir pris en 3,5 mesures demi quartier amazé de maison, grange et autres édifices, où je demeure, Chères Masures

Article 2

Item 6 quartiers de terre à labour séant dessous le Havant

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séante es marlis

Article 4

Item 5 quartiers de pareille terre séant es marlis

Article 5

Item 3 quartiers de pareille terre séant à la voiette Jean Copin

Article 6

Item 3 quartiers de pareille terre à labour séant aux Estinguettes échu à ma femme après le trépas de son père qui était fils de Denis à cause de Jacqueline DELOBELLE, sa femme

Article 7

Item demie mesure de pareille terre séant d'amont la Cavée

Article 8

Item demie mesure de pareille terre séant d'aval le chemin qui mène de la Croix de Bienques à l'église de Pihem

Article 9

Item 5 quartiers de jardin Chères Masures séant d'amont la Grande Rue de Bienques échue à ma femme de son père, venant précédemment des héritiers Jean DELOBEL ci-devant en 2 articles

Article 10

Item 9 quartiers de jardin séant à l'Ordre rue échu à ma femme comme dessus venant précédemment de Jean DEZOMBRE à cause de Jenne COCQUEMPOT, sa femme

Article 11

Et, finalement, demie mesure de terre à labour séant vers mer le Boublin ... provenant d'Anne CADART

Signé de ma signature le 11/04/1709

Folio 223

Rapport et dénombrement que moi, **Jean ALEXANDRE**, à marier, bailly du village d'Herbelles, fils et héritier de Jacques, vivant aussi bailly du même lieu et **Catherine FOUBE**, veuve du dit feu, mes père et mère, icelui fils de Jacques et icelle fille de Wallerand, tant en mom propre et privé nom que comme administrateur régissant et administrant les biens et affaires tant de la dite FOUBE, ma mère, que de mes frères et sœurs, notamment pour les biens ci-après qui sont communs et non partagés entre eux et moi, et desquels aussi que des Jacques et Nicolas ALEXANDRE, dont je suis le tuteur, qui sont mes neveux et cohéritiers, tant par la représentation que comme enfants et héritiers de Phles, mon frère, vivant demeurant à St-Omer, je me fait fort et garant pou la validité et la parution du présent rapport que je fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour séant dessus le Bois de Bienques par achat que les père et mère en ont fait de Louis BULOT à cause de Marie DUMONT, sa femme

Article 2

Item 7 quartiers 13 verges de jardin séant à Bienques vers soleil la Vaurue

Article 3

Item 27 verges de jardin séant échu à ma mère après le trépas de Wallerand FOUBE, son père, mon aïeul

Article 4

Item une mesure 10 verges de pareil jardin séant à Bienques vers soleil la Vaurue

Article 5

Item demie mesure demi quartier de terre séante en la vallée de Lespinoy

Article 6

Item 40 verges de terre à labour déant aux Estinguettes

Article 7

Item demie mesure de terre à labour séant au Bois Phles par achat que moi et mes frères et sœurs, avec ma mère, en avons fait de Pierre LECOMTE, venant précédemment de Me Robert DALLONGEVILLE, pbre curé de Pihem

Article 8

Item 6 quartiers de pareille terre séant au dit lieu

Article 9

Item 2/3 d'une mesure de pareille terre séant d'aval les hayes de Cambegnes

Article 10

Item demie mesure de pareille terre séant d'aval Pihem

Article 11

Item demie mesure 5 verges de terre séant au Gohem

Article 12

Item demie mesure 18,25 verges seant et traversant le cheminde Cléty à St-Omer par achat comme dessus et venant précédemment des hers de Robert DUSAUTOIR

Article 13

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant vers soleil le Croquet Mazet

Article 14

Item une mesure demi quartier de pareille terre ci-devant en 2 articles s'éante vers mer la Verte Voye

Article 15

Item quartier et demi de pareille terre séant à la voiette Jean Copin par achat comme devant et venant précédemment de Jacques CLUET

Article 16

Item 40,5 verges de pareille terre jardin pris en 3 quartiers 6 verges allencontre des hers Pierre CADART, qui ont le surplus séant vers mer le Long Cantinet

Article 17

Item demie mesure séant au Bois Phles

Article 18

Item demie mesure de terre à labour séante à la Verte Voye, par achat avec mes frères, sœurs et ma mère d'Isabelle CHOQUET, fille de Denis et icelui par achat fait sur la curatelle de Phles PEPIN

Article 19

Item 45 verges de pareille terre séante en la vallée du Bois Harraché

Article 20

Item demie mesure 15 verges de pareille terre séante aux Hayes de Campègnes

Article 21

Item 3 quartiers de pareille terre séante aux Estinguettes

Article 22

Item 3 quartiers 15 verges de pareille terre séant d'amont le moulin de Lespinoy

Article 23

Item une mesure de pareille terre séant d'amont le Bois d'Amont

Article 24

Item autre demi-mesure de pareille terre ... séant d'aval les Hayes de Cammbègnes

Article 25

Item 2 mesures de terre à labour séant vers soleil le Havaux savoir une mesure venat par achat des héritiers DINOUART et l'autre mesure par succession de Péronne THIBAUT, par achat qu'elle avait fait de Louis BULOT à cause de Marie DUMONT, sa femme

Article 26

Item une mesure de pareille terre séant plus d'amont venant par échange que mon père avait fait avec les héritiers CLUET

Article 27

Item 9 quartiers 7 verges de pareille terre séant d'amont le chemin du Havaux, savoir une demie mesure par échange de François ROBIN et le surplus que mon père avait fait des héritiers Pierre MAMETZ, par avant Pierre COCQUEMPOT

Article 28

Item 3 quartiers de pareille terre séant au Havaux échu à ma mère après le trépas de Philippe PEPIN,

Article 29

Item 2 mesures de pareille terre séant au bout vers soleil Bienques savoir 3 quartiers venant par succession des héritiers Phles PEPIN et 3 quartiers de mon père, le surplus de (blanc)

Article 30

Item 3 quartiers séant vers soleil le Bois de Bienques

Article 31

Item quartier et demi de pareille terre séant au dit lieu plus d'aval ... échu comme l'article précédent à ma mère par le trépas de Wallerand FOUBE, mon aïeul

Article 32

Item 9 quartiers de terre séant es marlis venant de mes pères et mère

Article 33

Item un jardin enclos d'haies vives que le dit feu Jacques ALEXANDRE, mon père, a acheté de Louis BULOT et de Marie DUMONT, sa femme à elle provenant par succession de feu Wallerand, son père, lequel manoir feu mon père par son rapport du 18/11/1690 a dit avoir contenu 2 mesures, mais par mesurage que j'en ai fait faire depuis il a été reconnu qu'il ne contient que 6 quartiers 2 verges ainsi qu'il est noté au terrier folio 110 article 2 séant d'aval le chemin de Leulenne vers mer ...

Article 34

Item demie surface 23 verges de pareil jardin séant au dit lieu à ma mère échu de Phles PEPIN

Article 35

Item demie mesure 23 verges de terre à labour séant d'aval Pihem en plus grande pièce allencontre de Nicolas BOUCHER qui a le surplus par achat que j'en ai fait avec mes frères et sœurs des héritiers de Nicolas LEBRUN

Article 36

Item demie mesure 6,25 verges de pareille terre pris en une mesure demi quartier séant au Long Cantinel

Article 37

Item une mesure 9,5 verges de pareille terre séant au chemin bas ci-devant en 2 articles

Article 38

Item 6 quartiers 18 verges ou environ séant vers le chemin de Cléty à Saint-Omer ci-devant en 2 articles par échange fait avec mes consors avec Robert CARON et sa femme

Article 39

Et, finalement, 3 quartiers 7 verges séant les Hayes de Cambegnes venant par achat fait de (blanc)

Signé de ma signature le 12/04/1709

Folio 232

Rapport et dénombrement que moi, Jean François CADART, jeune homme à marier, tisserand de toile, demeurant à Crehem, fils de Pasquier et de Marie COPIN, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure demi quartier de terre à labour séante au camp Duplouty à moi échu après le trépas de ma mère et à elle par succession de Noël, son père, mon aïeul

Article 2

Item demie mesure de pareille terre séant aux Estiens

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séante vers soleil la vallée de Lespinoy

Article 4

Item 40 verges séant vers mer la voiette Jean Copin

Article 5

Item un courtillet à pointe contenant demie mesure ou environ séant à Bienques entre deux rues vers soleil la voiette Jean Copin, vers mer au chemin de Cléty à Saint-Omer

Article 6

Item un quartier de jardin entre le chemin de Cléty à Saint-Omer et la voiette Jean Copin

Signé au village de Pihem le 2 mai 1709

Folio 234

Rapport et dénombrement que nous, **Jean Baptiste SOBRUY**, laboureur, demeurant à Théroouanne, Françoise STERIN, veuve d'Antoine SOBRUY en premières noces, mère et tutrice légitime ... de **Jenne, Marie Jenne, Isabelle et Thérèse SOBRUY, Pierre et Antoine SOBRUY**, fils du dit Antoine et de la dite STERIN, tous ensemble demeurant au village de Clarques, faisons et baillons ...

Article 1

3 quartiers 9 verges de manoir amazé de maison et autres édifices Chères Masures ,séant d'amont le chemin de Leulennes à nous par la succession de Gilles CANLERS à cause de Marie WAVRANS, sa femme et Jenne WAVRANS, sœur d'icelle

Article 2

Item demie mesure de pareille terre à labour sént d'aval le Croquet Mazet

Article 3

Et, finalement, 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil le Bois deBienques par achat des héritiers Gilles TARTARE , les dits trois avec les autres articles précédents encore impatis avec le Jean Baptiste SAUBRUY, oncle aux enfants du dit Antoine

(Marge) Dans les 3 quartiers, feu Phles CANLERS dit avoir la moitié par succession allencontre des dits SOBRUY

Signé de notre signature au village de Bilques le 22 avril 1709

Folio 236

Rapport et dénombrement que moi, **François GRIMBERT**, laboureur, demeurant à Lespinoy, fils de Jacques et Anne LALIAU, mari et bail de **Marguerite BULTEL**, fille de Vincent et de Guilmette VASSEUR, fait et bail ...

Article 1

Trois quartiers de terre à labour séant es marlis par achat fait avec ma femme de Jean TARTARE, fils de Jacques en 1662

Article 2

Item demie mesure de pareille terre séante au camp des Estiens

Article 3

Item 6 quartiers de jardin séant d'aval Pihem échu à ma femme par succession de ses père et mère

Article 4

Item 3 quartiers et demi de terre à labour séant d'amont Lespinoy par achat fait avec ma femme des héritiers Jean GALLET

Article 5

Item 90 verges de pareille terre séant d'aval Pihem par achat fait au baillage de St-Omer vendu par décret sur Mahieu DE CRAN

Article 6

Item demie mesure de pareille terre séante au Croquet Marotte par achat fait de Guillaume DELEFORGE

Article 7

Item 6 quartiers 8,25 verges de pareille terre séant vers soleil le Bois d'Amont ci-devant en 2 articles savoir 3 quartiers 8,25 verges par achat d'André CADART, par avant les héritiers d'André LOWAY allencontre de Jenne DEBERSIN et Michel DUPONT qui ont le surplus et les 3 autres quartiers par achat fait de Jean DELATOURE ...

Article 8

Item une mesure de pareille terre pris en 2 allencontre de Jacques FAVEAU qui ale surplus séant d'aval le Gohem à moi échu par le trépas de mon père par achat qu'il en avait fait des héritiers André LOWAY

Article 9

Item une mesure de pareille terre séant d'aval le moulin de Lespinoy, à mi échu après le trépas de mon père, venant précédemment de Simon BAZIN

Article 10

Item 3 quartiers de jardin séant d'aval la rue du Grand VENDAL

Article 11

Item 3 quartiers de pareille terre à labour séant vers soleil la Verde Voye par achat de Jean CAILLEBOIT, héritier d'Augustine TARTARE, venant précédemment d'Antoine BAILLY

Article 12

Et, finalement, 2 mesures d'enclos à usage de labour ci-devant en 2 articles séant d'amont la rue du Gohem par achat avec ma femme savoir une mesure de François THELIER gourlier, par avant Anne CADART, veuve de François GOURLIER, et l'autre mesure de Jean LATOUR, par avant Jacqueline DOUTOUVE

Signé de ma signature le 2 mai 1709

Folio239 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre DELEPOUVE**, greffier des village, terres et seigneuries de Bienques et Pihem et autres lieux, demeurant au village de Wavrans, fils de Guillaume et de Marie MAMETZ, mari et bail de **Marie Françoise DELEPOUVE**, fait et bail

Article 1

Une mesure 18 verges de terres à labour séant dessous le Havaux à moi échu après le trépas de mes père et mère

Article 2

Item la juste moitié de 5 quartiers 16 verges de jardin séant à Bienques à l'encontre de Guillaume DELEPOUVE, mon frère, qui a le surplus, ...

Signé (blanc)

Folio 243

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine MACQUEL**, tisserand de toile, demeurant à Wardrecques, mari et bail de **Jacqueline LEROY**, alliée en 1ères nocés à Jean HOCHART, fille de Pierre et de Péronne HERBY, icelle fille de Michel, son aïeul, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de terre à labour gisant vers soleil Bienques

Article 2

Et, finalement demie mesure séante dessous la motte du Bois de Bienques

Lesquels 2 articles ci-devant échu à ma femme après le trépas de sa mère et à elle a été échu après celui de Michel HERBY, aïeul à ma femme

Signé de ma marque le 8 mai 1709

Folio 244 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Paul LOZIER**, charon de stil demeurent à Ouve, fils et héritier d'Alexandre et Magdelaine PETREL, icelle fille de Guillaume, mon aïeul, fait et bail

Article 1

Un petit jardin à herbe enclos d'haies vives appartenant à icelui à la réserve de la moitié ou environ de celle vers soleil appartenant à Robert CARON et ses enfants contenant 37 verges venant de ma mère, par avant Guillaume, son père ... (vendu par elle et racheté par moi) allencontre de Jean PETREL qui avait l'autre moitié ; mon manoir de 37 verges pris en la moitié à allencontre de Louis PETREL, mon cousin germain qui ale surplus, séant au peti bois nommé le Bois d'Amont

Article 2

Et, finalement, un quartier de terre labourable séante la vallée de Lespinoy provenant de Jacques DELATTRE de Théroüanne à cause de Louise PETREL, sa femme, fille de Guillaume, mon aïeul

Signé de ma marque le 15 novembre 1709 ... et c'est nous avoir main levée de la saisie en faite

Folio 247

Rapport et dénombrement que moi, **Phles DUSAUTOIR**, à marier, fils de Robert et d'Isabelle CARON, icelle fille de Michel, procureur fiscal de la dite **Isabelle CARON**, ma mère, demeurant ensemble à Reque, Polincove, pays de Bredenarde, ..., fait et bail ..

Article 1

Demie mesure de terre labourable séante aux Estiens échu à ma mère de Marie BAUCHANT, sa mère, mon aïeule

Article 2

Item quartier et demi de pareille terre séant es marlis

Article 3

Item demie mesure de pareille terre pris en 6 quartiers allencontre de Phles MAMETZ à cause de Marguerite LATOUR, fille de Marguerite BAUCHANT, qui a le surplus

Article 4

Item demie mesure de pareille terre séante à la longue Carrière pris en une mesure allencontre que dessus

Article 5

Item demi quartier de pareille terre séant dessous le Bois de Bienques allencontre de Phles Mamez à cause dite et N. CARON, mon frère qui ont le surplus

Article 6

Item un quartier et quelques verges de pareille terre séant dessous le Bois de Bienques échu comme dessus ...

Article 7

Et, finalement, demie mesure 2 verges moins de jardin à présent à labeur enclos d'haies vives séant au dit Bienques à moi échu après le trépas de mon père et venant auparavant de Boidinne VERON

Signé de ma signature le 10 mai 1709

Folio 251

Rapport et dénombrement que moi, **Phles BAILLY**, manouvrier, demeurant à Crehem, fils de Phles et Anne Françoisse BROURE, mari et bail de **Marguerite DELANNOY**, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labeur à moi échu après le trépas de mon père

Signé le 15 mai 1709

Folio 252

Rapporte et dénombrement (blanc – dans l'index, il est indiqué pour ce folio : « **Philippe CLEUWET**, comme tuteur des enfants de Philippe TELLIER et Jeanne CLEUWET »)

Article 1

Demie mesure de terre à labeur séante au Haubonne échu au dit mineur après le trépas de sa mère

Signé (blanc)

Folio 253 verso

Rapport et dénombrement que moi , **Liévin BEAUCHANT**, garde de bois et hostelain, demeurant à Bienques, au lieu nommé l'Attarselle, fils de Maillart, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure 20 verges de jardin Chères Mesures par achat fait de Maillart, mon père

Signé de ma marque le 10 juin 1709

Folio 255

Aveu et dénombrement que moi, **Jacques FAVEAU**, maréchal de stil et bailly des Terres et Seigneuries de Bienques et Pihem, y demeurant, fils de Gilles et de Martine WINTREBERT, veuf de **Marie VASSEUR**, icelle fille de Marcq et de Michelle BOULART, ses père et mère , tant en mon propre et privé nom que comme tuteur légitime ... d'Antoine, Guillaume, Jean, Isbergue Aldegonde et Marie Anne FAVEAU, mes enfants que j'ai eu pendant ma consomtion de mariage avec ma feue femme, fait et bal ...

Article 1

Une mesure 22 verges de manoir séant à Bienques vers mer la Vaurue partie à labour partie à élevage à moi échu après la mort de mon père et précédemment de Wallerand FAVEAU, mon aïeul

Article 2

Item 3,5 quartiers de terre à labour séant au Bois Phles pris en 7 quartiers sur la liste d'amont allencontre de Catherine VASSEUR qui l'a acheté de François FAVEAU, mon frère

Article 3

Item 1/3 mesure de pareille terre allencontre de François FAVEAU et Jacques POCHOL, à cause de Chrestienne FAVEAU, sa femme, qui ont le surplus séant vers soleil Bienques

Article 4

Item demie mesure demi quartier séant à l'Orde rue par achat fait avec ma femme par décret par devant la justice de Bilques vendu sur Mr DESCHAMPS en 1686

Article 5

Item 1/3 de 10 quartiers de jardin à usage de labour séant à Bienques vers mer la Vaurue par achat avec ma feue femme de Charles DECLETY comme père ayant le bail et le gouvernement de Marie Nicolle DECLETY, sa fille qui était nièce et héritière de Marie VIGREUX en partie

Article 6

Item 1/3 d'une demie mesure 2 quartiers allencontre de Gilles François et Louis LOYS, frères, fils de Louis et Marie VIGREUX et héritiers en partie ... listant la totalité vers soleil au Crocq de la vallée Anselpille

Article 7

Item un pareil tiers de terre à labour pris en 1,5 quartier séant vers soleil la dite vallée ...

Article 8

Item 3 quartiers séant au Haubonne par achat fait de Louis et Nicolas THELLER, frères, fils de François et d'Anne CADART

Article 9

Item un quartier de pareille terre séant au bout de Bienques vers Herbelles par achat 1680 de Louis VERON, héritier de Phles,

Article 10

Item demie mesure 6,25 verges de jardin moitié d'une mesure demi quartier séant à Bienques par succession que ma feuë femme a fait de son père

Article 11

Item 3 quartiers 4 verges de terre à labour séant au chemin des Processions échu à ma femme ...

Article 12

Item 9,5 quartiers de manoir en 3 parties tenant ensemble situé à Bienques vers mer la Vaurue échu à ma femme comme dessus et venant précédemment de Denis VASSEUR

Article 13

Item 2 mesures de terre pris en 3 nommé la Cornée échu à ma femme comme dessus par le rembours de 250 florins que nous en avons fait pendant notre consomtion de mariage à cause de certaines lettres de rente créées sur les 2 mesures de terre au profit de François COULON et Catherine HACHIN, sa femme

Article 14

Item une mesure de pareille terre séant d'aval le Gohem pris en 2 mesures allencontre de François GRIMBERT qui a l'autre moitié et échu à ma femme après le trépas de son père

Article 15

Item demie mesure pris en une mesure sur la liste d'aval séant en la vallée de Lespinoy vers soleil le chemin des Processions

Article 16

Et, finalement 15 verges de pareille terre séant au camp Duprey échu à ma femme comme l'article précédent de son père et venant précédemment de Jacques BOULART, son aïeul

Signé de ma signature le 26 juin 1709

Folio 260

Aveu et dénombrement

(blanc – Index : Les enfants et hers de **Pierre VIGREUX** et **Jacqueline FAVEAU**, sa femme)

Article 1

2/3 de 2 quartiers de jardins à présent à usage de labour séant à Bienques vers mer l'Horde rue allencontre de Jacques FAVEAU qui a le surplus par achat qu'il a fait de Charles DECLETY

Article 2

Item 2/3 d'une demie mesure demie tenue et allencontre comme dessus listant la totalité vers soleil au crocq de la vallée ANSELPILLE

Article 3

Et, finalement, pareils 2/3 de terre séant vers soleil la vallée ...

Signé (blanc)

Folio 261 verso

Rapport et dénombrement que moi, **François FAVEAU**, maréchal et demeurant au village Tatinghem, fils de Gilles et de Martine WINTREBERT, mari et bail de **Marie COLMANT**, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labeur séante au Havault et échue après le trépas de mon père

Article 2

Item 1/3 de mesure de pareille terre séant au bout vers soleil Bienques ...

Article 3

Item une mesure de jardin pris en 2 sur le bout vers mer séant à Bienques échu après le trépas de Jean COLMAINNE et Antoinette VASSEUR, père et mère à ma femme.

Article 4

Et, finalement, 6 quartiers de pareille terre pris en plus grande pièce séant aux Estiens allencontre d'Antoine DELEPOUVE qui a le surplus

Signé de ma signature ordinaire (blanc)

Folio 263

Rapport et dénombrement que nos, **André LARDEUR**, jeune homme à marier, Pierre CARON, mari et bail de **Marie Robert LARDEUR**, nous faisant et portant fort de **François LARDEUR**, notre frère, jeune homme à marier demeurant à Tatinghem, les dits du surnom, enfants et héritiers de **Jean LARDEUR** et de **Catherine MAUBAILLY**, faisons et baillons...

Article 1

Demie mesure 10 verges séant au Haubonne

Article 2

Et, finalement demie mesure 16 verges de plus vers soleil

Signé de notre signature le 28 juin 1709

Folio 264 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine FAVEAU**, laboureur, demeurant à Crehem, paroisse de Remilly, fils de Jacques, mari et bail de **Jenne Françoise BAILLY**, icelle fille de Phles BAILLY et d'Anne Françoise BROURE, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de terres à labeur séant aux Longues Rayes du Haubonne par donation que mon père m'en a fait par mon contrat de mariage qu' il avait accepté de la curatelle de Pierre VASSEUR, fils de Denis.

Article 2

Item un quartier de pareille terre séant aux Estinguettes par donation que dessus et venant précédemment de Jacques BOULART

Article 3

Et, finalement, demie mesure demi quartier de pareille terre séant aux Estinguettes moitié de 5 quartiers allencontre de Phles BOUQUILLON à cause de sa femme qui a l'autre moitié échue à ma femme après le trépas de son père par avant Antoine VIDELAINE

Signé de ma signature le 23 avril 1709

Folio 267

Rapport et dénombrement (blanc - Presbitaire de Pihem)

Folio 271

Rapport et dénombrement (blanc - L'église de Pihem)

Folio 277 verso

Rapport et dénombrement (blanc - L'église d'Helfaut)

Folio 280

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine DUPUIS**, laboureur présentement à Tramecourt, fils et héritier à portion de Jean DUPUIS, son père, fait et bail ...

Article 1

2 mesures de terres à labour séant au Camp Delecourt à moi échu après le trépas de mon père et venant par avant d'Hubert ALEXANDRE, vivant demeurant à Cléty

Signé de ma signature le 26 juin 1709

Folio 281

Rapport et dénombrement que moi, **Jean LATOUR**, manouvrier, demeurant au village d'Helfaut, fils de Jean (blanc !)

Article 1

7 quartiers 9 verges de manoir amazé séant à Bienques d'amont le chemin de Leulennes échu après le trépas de la Jacqueline DOUTOUVE et Jean LATOUR, ses aïeux, venant précédemment de Phles PEPIN

Article 2

Item 3 quartiers de terre à labour séant au camp des Estieus venant de Marguerite LATOUR et précédemment de Jean LATOUR

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séante à la Vaurue

Article 4

Item 7 quartiers 16 verges de jardin Chères Masures séant à Bienques d'amont le chemin de Leulennes « ... par achat de la curatelle de Guillaume BEAUVOIS

Article 5

Item 6 quartiers de terres à labour séant à Bienques nommé le Frette

Article 6

Item un quartier séant au bout de la ville ... venant de Jacques D'HALLENNES, fils et héritier de Marie COPIN

Article 7

Item demie mesure demi quartier séant le Havaut ... venant précédemment de Françoise QUEUVAL

Article 8

Et, finalement, une mesure séante vers soleil le Chemin des Processions ...

Signé de ma signature le 26 octobre 1709

Folio 283 verso

Aveu et dénombrement que nous, **Pierre et Jean ZENNEQUIN** (blanc)

Article 1

Un lieu amazable séant à Bienques d'aval la reuelette qui conduit de Bienques à l'église de Pihem contenant 9 quartiers 14 verges enclos d'haies vives

Article 2

Item un autre jardin contenant 5 quartiers 11 verges au dit lieu

Article 3

Item un autre jardin contenant 5 quartiers et demi séant au dit lieu

Article 4

Item demie mesure 8 verges de terre à labour séante au camp des Estiens

Article 5

Item la moitié de 11 quartiers 1,5 verge séant au camp des Marlis

Article 6

Item demie mesure de pareille terre séant d'aval Bienques traversant le chemin de Cléty à Saint-Omer

Article 7

Item 5 quartiers de pareille terre traversant le Chemin des Prrocessions

Article 8

Item demie mesure 18 verges de pareille terre séante au camp des Estiens à nos échu après le trépas du dit André VASSEUR et venant précédemment de Pierre VASSEUR, fils de Denis

Article 9

Item demie mesur de pareille terre séant en la vallée Anselpille échu comme dessus et venant par achat que François VASSEUR, fil de (blanc) en a fait de Claude LE SAGE

Article 10

Item un quartier de pareille terre séant d'amont le Gohem

Article 11

Item 6 quartiers 17 verges séant au bout d'aval Bienques dont 5 quartiers qui viennent comme dessus et un quartier 17 verges venant de Pierre VASSEUR, fils de François par achat de (blanc)

Article 12

Item 5 quartiers 2 verges de jardins séant çà Bienques d'amont la ruelle

Article 13

Item demie mesure de terre à labour séant vers soleil le chemin de Cléty à St-Omer ... venant par achat du dit LE SAGE

Article 14

Item un quartier de pareille terre séant au bout vers soleil la Longue Carrière échu comme dessus et venant de François VASSEUR

Article 15

Item 3 quartiers séant au Havaut ..

Article 16

Item 7 quartiers séant au bout vers soleil la motte du bois de Bienques ... venant par achat du dit LE SAGE

Article 17

Item demie mesure demi quartier séant au camp des Estiens

Article 18

Item 40 verges séant vers mer le Boublin venant par achat du dit LE SAGE

Article 19

Item 5,5 quartiers et $\frac{3}{4}$ de pareille terre séant au camp de Marlis à nous échu après le trépas d'André VASSEUR par échange qu'il en a fait avec Pierre ZENNEQUIN venant précédemment de Jacqueline FORET
(terre de l'église de Pihem par donation de Jean VASSEUR)

Article 20

Item demie mesure 6,25 verges pris sur la liste d'amont d'une mesure demi quartier venant de Pierre VASSEUR, fils de Denis et, depuis, devenu à Pierre, fils de François, séant au Chemin des Processions à nous échu après le trépas du dit André VASSEUR

Article 21

Item demie mesure de pareille terre séante en la vallée de Lespinoy vers mer le chemin des Processions à nous échu comme dessus venant précédemment par achat que le dit François VASSEUR en a fait de Louis BULOT, par avant Toussaint LEGOUX

Article 22

Item un quartier séant d'amont Pihem par achat que le dit François VASSEUR en a fait des héritiers Claude LE SAG et à nous échu après le trépas d'André VASSEUR

Article 23

Et, finalement un quartier de pareille terre séant au HAVAUT à nous échu comme dessus et venant précédemment par achat de Louis BULOT à cause de Marie DUMONT

Signé de nos signatures le 27 avril 1712

Pierre ZENNEQUIN

Jan ZENNEQUIN

Pierre GRIMBERT

Jacques ZENNEQUIN (marque)

Antoine DELEPOUVE

Marie BROGNART (marque)

Guillaume LONGUET

Signé le 30 avril 1712

*Jacques François FAVEAU (procureur spécial de Marie Catherine COLMANT, sa mère,
veuve de François FAVEAU, héritier en partie d'André VASSEUR)*

Folio 291

Rapport et dénombrement que moi, **Liévin BEAUCHANT**, garde de bois et hostelain, demeurant à Bienques au lieu nommé l'Attargette, fils et héritier à portion de Maillart, tant en mon propre et privé nom que comme me faisant et portant fort de Guillaume (blanc)

Papier épinglé : de Guillaume, Adrienne, Louis WINTREBERT, mari et bail d'**Antoinette BEAUCHANT**, François DELACOURT, mari de **Marguerite BEAUCHANT**, Phles DUPLOUY, aussi mari et bail de la **Jenne BAUCHANT**, Charles DE ??? mari et bail de **Jacqueline B.** et de **Marianne, Marie Liévine ??? BEAUCHANT**, filles et héritières de **Josse**

Article 1

Un quartier 6 verges de terre à labour séant d'amont Pihem à nous échu par le trépas de Maillart BEAUCHANT, notre père, et à lui échu après celui d'Antoinette COPIN, vivante femme d'Eustache QUATTORZE DENIERS

Article 2

Item une autre mesure de jardin amazé séante à la VAURUE ...

Article 3

Item 3 quartiers de terre à labour séant à la Trouée ...

Article 4

Item 3 autres quartiers de pareille terre séant au Charbon...

Article 5

Et finalement un quartier de pareille terre vers mer la Cavée ..

Signé de ma marque le 14 octobre 1709

Folio 295

Rapport et dénombrement que moi, **Pierre JOVENIN**, laboureur, demeurant à Cléty, mari et bail de **Françoise ALHOY**, fille et héritière de François, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour séant vers soleil le Havaut échu à ma femme après le trépas de son père et venant précédemment de Me Martin ALEXANDRE, vivant pasteur de Wizernes

Article 2

Et, finalement, 3,5 quartiers de pareille terre séant au lieu plus d'amont ...

Signé de ma signature le 2 juillet 1709

Folio 296 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Isabelle VERON**, veuve de (blanc) DELATTRE, vivant brasseur, demeurant au village d'Esquerdes, fait et bail ...

Article 1

Un manoir amazé de maison et autre édifices contenant une mesure séant à Bienques au lieu nommé l'Attargette venant par achat de Jean LEMOINE à cause de Marguerite ROZEAU, sa femme et venant précédemment de Nicolas ROZEAU

Article 2

Et, finalement, une autre mesure de jardin non amazé séante au Bienques vers soleil la ruelle Jean Copin

Signé de ma signature le 6 juillet 1709 en expliquant ...

Folio 298

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine OBERT**, jeune homme à marier, demeurant au Bois, paroisse d'Helfaut, fils de Guillaume et d'Anne TARTARE, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour séante en la vallée de Lespinoy à moi échu après le trépas de ma mère et, à elle, après celui de François, son père, mon aïeul, par achat qu'il avait fait des héritiers Jean LAGACE

Article 2

Et, finalement, la juste moitié de 3 quartiers de pareille terre séant en la dite vallée ... allencontre de Jacques ANSEL qui a le surplus à prendre sur la liste d'aval

Signé de ma marque le 03/09/1709

Folio 299 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Guillaume OBERT**, laboureur, demeurant au hameau du Bois, paroisse d'Helfaut, mari et bail en 2èmes noces de Jenne ANSEL, fille de Pierre et de Jenne D'INGHEM, fait et bail ...

Article 1

Une mesure 8 verges 1/3 de jardin pris en 3,5 mesures 5 verges allencontre de Jacques ANSEL qui a le surplus à cause de sa femme à prendre sur la liste vers le soleil et échu à ma femme après le trépas de sa mère séant au Bois d'Amont

Article 2

Et, finalement demie mesure 2,25 verges de terre à labour séant d'amont le Bois d'Amont ...

Signé de ma signature le 03/09/1709

Folio 301

Aveu et dénombrement que moi, **Oudart GUILBERT**, laboureur, demeurant à MOULLE, mari et bail de **Catherine BEAUCHANT**, icelle fille de Paul et de Catherine ROZEAU, icelle fille et héritière de Nicolas ROZEAU, fait et baille ...

Article 1

Item demie mesure demi quartier de terre à labour séant d'amont Pihem échu à ma femme après le trépas de sa mère

Article 2

Item demi quartier de jardin à prendre dans plus grand sur la liste d'amont séant à Bienques échu comme dessus

Article 3

Item le 1/3 d'une demie mesure de terre à labour séant au chemin Bas à l'encontre des dites Anne et Françoise BEAUCHANT qui ont le surplus encore imparté échu après le trépas de Pierre BEAUCHANT, frère germain de ma femme et provenant précédemment de Nicolas ROZEAU

Article 4

Item pareil tiers d'un demi quartier de jardin pris dans 5 quartiers dont Pierre COLLIEGE en a 8 verges encore imparties allencontre tenu venant et provenant comme dessus

Article 5

Et, finalement, pareil tiers d'une mesure 16 verges de manoir amazé séant à Bienques d'amont le chemin de Leullennes allencontre des BEAUCHANT qui ont le surplus

Signé de ma marque le 13/09/1709

Folio 303

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques DELEPOUVE**, laboureur, demeurant à Dohem, mari et bail d'**Anne PARISIS**, icelle fille de Mathias et de Marie TAILLEUR, fille de (blanc), fait et bail

Article 1

3 mesures de terre à labour séant au camp Delecourt échu à ma femme après le trépas de ma femme (?) et à elle échue après celui de samère et venant (blanc) pris en 6 mesures allencontre des héritiers et femme de Pierre GODART qui ont le surplus

Signé de ma signature le 05/11/1709

Folio 304

Rapport et dénombrement que moi, **Marie TOUZART**, veuve de **Pierre GODART**, demeurant au village de Cléty, fille de François TOUZART (blanc) fait et baille ...

Article 1

3 mesures de terres à labour séant au camp Delecourt à moi échu après le trépas de (blanc) et venant précédemment de Mathias PARISIS à cause de Marie TAILLIEUR, sa femme

Article 2

Et, finalement une mesure de pareille terre séant vers soleil le Havaut ...

Signé de ma signature le 10 décembre 1709

Folio 307

Rapport et dénombrement que moi, **Anne GRIMBERT**, veuve demeurée es biens de **Dominique LE LEST**, fille et héritière de Jacques, demeurant présentement en la ville de Saint-Omer, fait et baille ...

Article 1

3 quartiers de terre à labour et 10 verges séant vers mer le moulin de Lespinoy, à moi échu après le trépas de mon père, venant précédemment de Simon BAZIN ...

Article 2

Item une mesure de pareille terre séant d'aval le chemin des Processions à moi échu comme dessus et précédemment venant par acquisition de la curatelle de Pierre COCQUEMPOT

Article 3

Item un quartier 19 verges de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy à moi échu comme dessus et venant précédemment de Michel COPIN

Article 4

Et, finalement, une mesure demi quartier de pareille terre séant sur le Haubonne venant par achat de Phles MAMETZ en 1664

Signé de ma signature à St-Omer le (blanc) 1709 (blanc)

Folio 311

Page barrée

Folio 311 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Philippe DE CAURYE**, pbre curé de l'église de Saint-Jean en la ville de Saint-Omer, fils et héritier de Jean, fait et bail ...

Article 1

4 mesures 1 quartier à présent à usage de labour savoir la moitié et l'autre moitié à usage de jardin séant à Pihem à moi échu après le trépas de mon père et précédemment par achat qu'il en a fait des héritiers Mathieu DE CRAN

Article 2

Et, finalement, 3 mesures d'enclos à usage de labour séant à Pihem d'amont la rue du Flos par achat fait au baillage de St-Omer vendu sur Me Jean MAGNY en 1679

Signé de ma signature ordinaire à St-Omer le 26 avril

Folio 313

Rapport et dénombrement que moi, **Wallerand TAHON**, bourgeois vivant de ses biens, demeurant en la ville, fils d'Antoine et de Jacqueline RIQUART, fait et bail

Article 1

Demie mesure de terre à labour séante en la vallée de Lespinoy

Article 2

Item quartier et demi de pareille terre en 3 quartiers à l'encontre du sieur CASTIEN, à cause de Jenne MERLEN, sa femme

Article 3

Item la moitié d'une mesure de pareille terre allencontre que dessus séant vers soleil la Verde Voye

Article 4

Item la moitié de 3 quartiers de pareille terre allencontre que dessus séant vers mer la Verde Voye

Article 5

Item un quartier de pareille terre à labour séant d'amont le Petit Bois

Article 6

Item la moitié de 3 quartiers de pareille terre allencontre que dessus séant le Haubonne

Article 7

Item la moitié de 5 quartiers allencontre que dessus séant en la vallée Arraché allencontre que dessus

Article 8

Item 14 verges de pareille terre à labour séant d'aval l'arbre des Croisettes de Lespinoy

Article 9

Item la moitié d'une mesure de pareille terre à labour allencontre que dessus séant entre Bienques et Pihem

Article 10

Et, finalement demie mesure de pareille terre à labour séant au Bois Phles

Tous les articles dessus, le les ai acquis par succession d'Isabelle TAHON, ma sœur, qui les a succédé d'Isabelle DAMAN, venant précédemment d'Hubert et Jacques MERLEN, dont il y en a une partie qu'elle a acheté aux dits MERLEN

Signé de ma signature au village de Bilques le 6 avril 1709

(Couché par abus)

Folio 315 verso

Rapport et dénombrement que **François MORIENCOURT**, bourgeois brasseur, demeurant en la ville de St-Omer, mari et bail de **Jenne Marguerite BAZIN**, et **Antoinette Thérèse BAZIN**, sœur à ma femme, les dites du surnom BAZIN, enfants de Nicolas, faisons et baillons ...

Article 1

5 quartiers et demi d'enclos à usage de labour, séant au bout d'aval de Pihem à nous échu par le trépas de notre père par achat qu'il en a fait sur la curatelle de Pierre COCQUEMPOT

Article 2

Item 7 quartiers de terres à labour séant vers soleil le chemin de Cléty venant comme dessus pour 3 quartiers et une mesure venant de Jean CAROULLE, à cause de sa femme

Article 3

Item 3 quartiers de pareille terre séante au Gohem

Article 4

Item 28 verges de pareille terre séante vers soleil la Verde Voye

Article 5

Item demie mesure de pareille terre séante la Verde Voye

Article 6

Item une mesure 22 verges ci-devant en 2 articles ...

Article 7

Item un quartier de pareille terre séant vers mer le chemin de Cléty à St-Omer

Article 8

Item une mesure de pareille terre séant ver mer la Cavée qui mène de Cléty à St-Omer venant et provenant comme le l'article précédent à l'exception d'une demie mesure qui vient précédemment de François CLUET

Article 9

Item 5 quartiers de jardin séant à Bienques d'aval le chemin de Leulinnes à nous échu que dessus et venant précédemment par achat sur la curatelle de Gilles TARTARE

Article 10

Item demie mesure de terre à labour séante au Camplet de Pihem à nous échu que dessus et venant précédemment du dit TARTARE

Article 11

Item 3 quartiers de pareille terre séant au Bois Phles venant et provenant comme l'article 1^{er} du rapport

Article 12

Item demie mesure de pareille terre séant aux Estinguettes à nous échu que dessus et venant précédemment savoir un quartier du dit TARTARE et l'autre de Liévin VERON

Article 13

Item demie mesure 5 verges de pareille terre séant vers mer le Chemin de Cléty à St-Omer, à nous échu que dessus et venant précédemment de Luchien BAILLY

Article 14

Item un quartier séant au Bois Phles vers mer le Croquet Mazet à nous échu comme dessus et venant précédemment de François CLUET

Article 15

Item 3 quartiers 5 verges de pareille terre séant vers mer la Verde Voye ...

Article 16

Item demie mesure de pareille terre séante vers la Verde Voye à nous échu comme dessus et venant précédemment par achat de François DE CRAN

Article 17

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant vers mer le chemin des Processions à nous échu après le trépas de notre père par achat qu'il en avait fait de Guillaume BEAUVOIS

Article 18

Item 3 quartiers de pareille terre séant au Bois Phles

Article 19

Item 3 quartiers de pareille terre à labour séant au Croquet Mazet à nous échu après le trépas de notre père par achat qu'il en a fait par décret vendu sur Me Jean MAGNY

Article 20

Item demie mesure de pareille terre séant vers mer la Verde Voye

Article 21

Item demie mesure 10 verges séant la dite Verde Voye

Article 22

Item demie mesure 6 verges de pareille terre séant vers soleil la vallée de Lespinoy

Article 23

Item une mesure 5 verges de pareille terre séante au Bois Phles

Article 24

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil la vallée de Lespinoy

Article 25

Item demie mesure 16 verges séante vers mer le chemin de la Cavée d'amont les haies de Cambegnes

Article 26

2/3 de mesure de pareille terre séant au camp Dupretz

Article 27

Item demie mesure de pareille terre séant d'amont le Gohem

Article 28

Item une mesure demi quartier de pareille terre séante au Bois Arraché

Article 29

Item demie mesure demi quartier séant au dit lieu

Article 30

Item 3 quartiers de pareille terre séant au dit liey

Article 31

Item 3 quartiers de pareille terre séant au Bois Phles

Article 32

Item demie mesure de pareille terre séant d'aval Bienques

Article 33

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant au dit lieu

Article 34

Item 3 quartiers de pareille terre séant au Haubonne

Article 35

Item un quartier de pareille terre séant au Bois Phles

Article 36

Item un quartier 6 verges de pareille terre séant au Val Arraché à nous échu de notre père à lui échu précédemment par acquisition qu'il en a fait de François CLUET et venant précédemment de Jacques CLEUWET

Article 37

Item quartier et demi de pareille terre séant vers mer la Verde Voye

Article 38

Et, finalement, demie mesure 8 verges de pareille terre à labour séante aux Estinguettes

Signé de nos signature ordinaire le 6 avril 1709

(seule signature de François MORIENCOURT°

Folio 323

Rapport et dénombrement que moi, **Albertine Thérèse PAGART**, jeune fille à marier, demeurant en la ville de St-Omer, fille et héritière du sieur Jean Baptiste PAGART et de damoiselle Marie DU CHOQUEL, fait et bail ...

Article 1

5 jardins tenant ensemble séant à Bienques contenant 5 mesures 1 quartier 4 verges à moi échus après le trépas de mes père et mère

Article 2

Item 6 quartiers de terre à labour séant au Camp Duploy

Article 3

Item 4 mesures 16 verges de pareille terre séant u camp des Estiens d'amont le Haubonne

Article 4

Item 3 mesures 1 quartier de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy

Article 5

Item une mesure 17 verges de terre à labour séant es marlis

Article 6

Item demie mesure demi quartier séant vers la Verde Voye

Article 7

Item une mesure de pareille terre à labour séant au camp du Haubonne

Article 8

Item 5 quartiers de pareille terre séant d'aval le chemin de Cléty à St-Omer

Article 9

Item 3 quartiers de pareille terre séant en la vallée Jean Copin

Article 10

Item 1 quartier de pareille terre séant vers mer la Verde Voye

Article 11

Item une mesure de pareille terre séant au bout d'aval de Pihem

Article 12

Item demie mesure de pareille terre apointe séant au dit lieu

Article 13

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'amont le chemin des haies de Cambegnes

Article 14

Item 1 quartier de pareille terre pris en 3 quartiers séant vers soleil le Bois de Bienques

Article 15

Item 5,5 quartiers de pareille terre séant le courtil de Thomas HERMEL

Article 16

Item 1 quartier de pareille terre séant es marlis

Article 17

Item une mesure de pareille terre séant es marlis

Article 18

Item 3 quartiers de pareille terre séant soleil la Verde Voye

Article 19

Item demie mesure de pareille terre séant vers soleil le chemin des Processions

Article 20

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'aval les croisettes de Bienques

Article 21

Item une mesure de pareille terre séant vers mer les dites croisettes

Article 22

Item 31 verges de pareille terre séant plus d'aval le Gohem

Article 23

Item demie mesure demi quartier de pareille terre à labour séant au Bois Phles

Article 24

Et, finalement, demie mesure demi quartier de pareille terre à labour séant vers mer la vallée Ansepille

Signé de ma signature ... à St-Omer le 6 avril 1709

Folio 328

Aveu et dénombrement que moi, DRINCQUIER, bourgeois, receveur de l'hôpital de l'Ecoterie en la ville de St-Omer fait et baille ...

(6 articles)

Additif

De plus, j'avoue encore que les dits héritages sont sujets au droit d'indemnités comme tenus et possédés par gens de main morte, et qu'à raison de ceci, est du à mon Seigneur droit seigneurial comme il est dit au préambule de ce livre été encore obligé de donner homme vivant et mourant pour à chaque mutation pour droit de relief et faire tous devoirs de la coutum, nommant comme homme vivant et mourant la personne de Pierre ZENNEQUIN, fils de Pierre, laboureur, demeurant à Pihem

Signé à St-Omer le 30/09/1704 en qualité de receveur de l'hôpital

Folio 331

Rapport et dénombrement que moi, **Eustache Joseph HANON**, ancien greffier de la ville de Saint-Omer, mari et bail de la damoiselle **Marie Thérèse VANDENBOSSE, Anne Françoise et Jenne ALDEGONDE VANDEMBOSSSE**, les dites du surnom VANDENBOSSE, filles et héritières de damoiselle Marie D'HAFFRINGUES, vivante femme au sieur Englebert VANDENBOSSE, nos père et mère, vivant échevin lieutenant mayeur de la ville de Saint-Omer, faisons et baillons...

Article 1

5 quartiers de 7 verges d'enclos à usage de labour séant à Bienques d'Aval le chemin de Leulinnes tenus foncièrement et vicomtièrement de mon Seigneur venant de damoiselle Marie VERBIER par achat sur Gilles CANLERS à cause de Marie WEVERANS, se femme, et Jenne WEVERANS, sœur d'icelle

Article 2

Item 3 quartiers de pareille enclos séant au dit Bienques assez proche le précédent venant comme dessus

Article 3

Item demie mesure 14 verges de terre à labour séant aux Estinguettes par achat que nous avons fait des héritiers Guillaume BROCCQUET

Article 4

Item 9 quartiers de pareille terre pris en 3 mesures allencontre des héritiers COCHETEUR, qui ont le surplus encore imparté séant à Bienques nommé le courtil Desgardin

Article 5

Item 6 quartiers de pareille terre pris en 2 mesures allencontre que dessus et encore impartis ... séant au camp des Estiens

Article 6

Item 2,5 mesures de pareille terre séant au camp Delecourt à nous échu des héritiers de Guillaume BROCCQUET par partage fait sur le sieur LE FRANCOIS venant précédemment de Me Omer BROCCQUET

Article 7

Item 3 quartiers de jardin séant d'aval Pihem venant par achat de Jacques DELATTRE, à cause de Louise PETREL, sa femme

Article 8

Item 40 verges de pareille terre séant au Bois Phles à nous échu par partage comme dessus et venant précédemment de Jean PETREL par achat fait sur lui par décret au baillage de Saint-Omer

Article 9

Item une demie mesure et 6 verges et demi trois quart de pareille terre séante aux Hayes de Cambegnes pris en 3 quartiers allencontre des dits CAUCHETEUR qui ont le surplus

...

Article 10

Et, finalement, une mesure 6 verges de pareille terre séant au bout d'aval Pihem par achat que les dites Anne Françoise et Jenne Aldegonde VANDENBOSSE ont fait d'Antoine FENET à cause d'Anne HAUSOULIER, sa femme, fille de Pierre

*Signé de nos signatures à Saint-Omer le 13 avril 1709
(signatures des trois sœurs)*

Folio 335

Rapport et dénombrement que moi, **Dominique François PIPELART**, licencié en droit, demeurant en la ville de Saint-Omer, fils du Sieur Nicolas et Jenne DEBERSIN, mari et bail de Marie Isabelle HENDRICQ, fait et bail ...

Article 1

Trois quartiers 3 verges de terre à labour aussi échues après le trépas de mon père, venant précédemment de Phles COUSTURE

Article 2

Item un quartier 2 verges de jardin pris en une demie mesure 4 verges allencontre des ayants droits d'Eustace COUSTURE séant à Pihem

Article 3

Item 6 quartiers de jardin pris en 3 mesures à présent à usage de labour ... et venant précédemment de Jenne CARLIER

Article 4

Et, finalement 6 quartiers de manoir à présent à moitié à usage de labour séant au Pihem au devant de celui-ci-dessus ...

Signé de ma signature à Saint-Omer le 28/04/1709

Folio 337

Rapport et dénombrement que moi, **Jenne DEBERSIN**, fille de Pierre et Chrestienne GUILLEMIN, veuve de Nicolas PIPELART, demeurant en la ville de saint-Omer, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure 10 verges de terre à labour séant d'amont le Billoy à moi échu après le trépas de ma mère

Article 2

Item demie mesure 4 verges de pareille terre séant au camp du Haubonne, venant par achat de Jean LEZART, par avant FrançoisLABBE

Article 3

Et, finalement, 3 quartiers de terre à labour, ci-devant jardin pris en 10 quartiers allencontre de François GRIMBERT et Michel DUPONT qui ont le surplus pour chacun un tires par achat que j'en ai fait de (blanc) CADART, venant précédemment des héritiers André LOWAY

Signé de ma signature à St-Omer le 28/04/1709

Folio 338 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Anne Marie BAZIN**, à marier, fille de Denis et Anne Françoise LEGRAND, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour séant au camp du Haubonne à moi échu après le trépas de mon père par achat qu'il en avait fait de Pierre COPIN, fils de Pierre

Article 2

Item demie mesure de terre à labour pris au milieu de 6 quartiers séant la Verde Voye

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séante d'aval les Hayes de Cambegnes

Article 4

Et finalement 3 quartiers de pareille terre séant d'amont le Gohem

Signé de ma signature à Saint-Omer le 13/04/1709

Folio 340

Rapport et dénombrement que moi, **Jean Baptiste OGIER**, bourgeois rentier et mayeur des dix de la ville de Saint-Omer, fils de Jean et de Marguerite BAYART, icelle fille de N. BAYART et Jenne BROQUET, mes aïeux, fait et baille ...

Article 1

7 quartiers séant aux Estinguettes à moi échu après le trépas de mes père et mère précédemment les héritiers Jacques BAYART et Jenne BROQUET, sa femme

Article 2

Item 3 quartiers de pareille terre à labour séant au dit lieu

Article 3

Item 6 quartiers de pareille terre séant d'amont le Bocquet

Article 4

Item une mesure de terre à labour séant au Monchelet ...

Article 5

Item 3 quartiers de pareille terre séant aux Estinguettes

Article 6

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant d'amont Lesipnoy

Article 7

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers mer la Verde Voye

Article 8

Item demie mesure de pareille terre séant d'amont le Bois d'Amont

Article 9

Item une mesure de pareille terre séant d'amont les Hayes de Cambegnes

Article 10

Item 3 quartiers de pareille terre séant au camp Régnier

Article 11

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant au camp des Marlis

Article 12

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant vers soleil l'Orde rue

Article 13

Item 1,5 quartiers de pareille terre séant vers mer Pihem

Article 14

Item 48 verges de pareille terre séant d'amont le chemin du Gohem

Article 15

Item demie mesure de pareille terre séant d'amont la rue d'Inghem

Article 16

Item demie mesure de pareille terre séant aux Estinguettes

Article 17

Item une mesure de pareille terre séant en la vallée Ansepille

Article 18

Item 1,5 quartiers de pareille terre séant au dit lieu

Article 19

Item 5 quartiers 9 verges de pareille terre séant d'aval le chemin d'Herbelles à St-Omer

Article 20

Item 7,5 quartiers de pareille terre séant au dit lieu

Article 21

Item 5 quartiers de pareille terre séant d'amont Lespinoy

Article 22

Et, finalement, demie mesure 6 verges séant d'amont le Billoy

Signé de ma signature à St-Omer le 18/06/1709

Folio 347

Rapport et dénombrement que nous, Mère ANCELLE et Religieuses Discrettes du **Couvent de la Pénitence dites Capucines de la ville de St-Omer**, faisons et baillons

Article 1

6 quartiers 3 verges venant de terres à labour séant à Bienques venant des héritiers Marcq DINOUART à cause de Marguerite TOURAINÉ, sa femme

Article 2

Item 2 mesures de pareille terre séant en la Cauce Riquart venant comme dessus

Article 3

Item une mesure 6 verges de pareille terre séant au bout d'aval la Vaurue venant des héritiers Engrand DINOUART, et à eux par succession de Catherine TOURAINÉ, leur tante, vivante femme à Guillaume BROCQUET

Article 4

Item 5 quartiers de pareille terre séant à la voiette Jean Copin

Article 5

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant d'amont les Hayes de Cambegnes

Article 6

Item 3 quartiers de pareille terre séant aux Estinguettes

Article 7

Item un tiers de mesure de pareille terre séant dessous les Hayes de Cambegnes

Article 8

Et, finalement, 11 verges de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy

Homme vivant et Mourant : Mr Henry Joseph COESMANS, chanoine de la Cathédrale de St-Omer

Signé à St-Omer le 18/04/1709

Sœur Marie Jenne de St-Omer – mère ANCELLE

Sœur Constance de Merville

Sœur Cécile Françoise de St-Omer

Sœur Marie Joseph de St-Omer

Sœur Marie Albertine de Fléchin

Folio 349

Rapport et dénombrement que nous, **Marie Jeanne DU CROCQ**, fille d'Adrien DU CROCQ et **Marie Dominique DELEPOUVE**, fille d'Antoine et Catherine DUCROCQ, ses père et mère, cette dernière se faisant et portant fort d'Antoine DELEPOUVE, son frère, faisons et baillons ...

Article 1

Demie mesure demi quartier de terre à labour séant aux Estinguettes venant d'Alexis Jeanne COUSTURE, fille d'Eustache

Article 2

Item 1 quartier 7 verges de pareille terre séant en la vallée de Lespinoy

Article 3

Item 1 quartier 2 verges de jardin pris en une demie mesure 4 verges sur la liste d'aval séant à Pihem

Article 4

Item 5 quartiers de pareille terre à labour séant au Bois Phles

Article 5

Et, finalement, 35 verges de jardins pris en 6 quartiers dont le surplus est tenu de la Seigneurie de Waverin

Signé de nos signatures à Saint-Omer le 31/08/1709

Folio 351 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Christophe François HENDRICQ**, échevin juré de la ville de Saint-Omer, tant en mon propre et privé nom, que comme se faisant et portant fort de damoiselle **Marguerite Hosterberte HENDRICQ**, le sieur Dominique François PIPELART, licencié en droit, mari et bail de damoiselle **Marie Isabelle HENDRICQ**, les dits du surnom HENDRICQ, frère et sœurs, enfants et héritiers du sieur **Jean Baptiste et damoiselle Marie Jacqueline DESGRANGE**, icelle fille et héritière du sieur Hermand et Jacqueline LE HUITTRE, ses père et mère, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labour nommée la Terre Delefosse séant d'amont Pihem à nous échu par le trépas de nos père et mère «' a lui échu par celui de Herman DESGRANGE, à cause de Jacqueline LE WITTRE, nos aïeux, venant précédemment d'Antoine LE WITTRE, argentier de la ville de St-Omer par achat qu'il en a fait par décret au baillage de St-Omer vendu sur les veuve et hoirs de Marcq COPIN

Article 2

Item une mesure de pareille terre séante au dit lieu traversant la rue de Bienques

Article 3

Item un quartier de pareille terre séant d'amont Pihem

Article 4

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant d'amont Lespinoy

Article 5

Item 3 quartiers de pareille terre plus vers soleil

Article 6

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant au Bois Phles

Article 7

Item demie mesure de pareille terre séant pris en 2 mesures dont le surplus est tenu d'autres seigneuries ... nommée la pièce à Sept Cornets

Article 8

Item demie mesure de pareille terre séant d'amont les Hayes de Cambegnes

Article 9

Item 40 verges séant en la vallée Anselpille

Article 10

Item 2/3 de mesure de pareille terre séant en la vallée des Hayes de Cambegnes

Article 11

Item 2 mesures de pareille terre séant aux Estinguettes

Article 12

Item une mesure 5 verges à coignye séant la Verde Voye

Article 13

Item demie mesure 9 verges de pareille terre séant vers mer Pihem

Article 14

Item demie mesure 2 verges de pareille terre séant d'amont les Hayes de Cambegnes

Article 15

Item 2 mesures de pareille terre séant au Boublin

Article 16

Item 5 quartiers de terre à labour séant d'amont le Maryeet venant précédemment de Me Robert COPIN

Article 17

Item 3 quartiers de pareille terre séant au camp Duprey ... et venant précédemment des héritiers Pierre COCQUEMPOT

Article 18

Item 6 quartiers de jardins séant d'aval Pihem ...

Article 19

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'aval Bienques recoupant le chemin de Cléty à St-Omer à nous échus comme dessus et venant précédemment des héritiers Guillaume BROCQUET

Article 20

Item 5 quartiers de pareille terre séant au dit lieu un peu plus d'aval

Article 21

Item 6 quartiers de pareille terre séant à la voiette de Crehem

Article 22

Et finalement 3 quartiers 5 verges séant aux Estinguettes

Signé de ma signature à Saint-Omer le 08/07/1709 en présence de Pierre BOULART, mon fermier (qui signe)

Additif

Article 23

Item 5 quartiers de terres séant d'amont le Marye

Folio 356 verso

Rapport et dénombrement que moi, **François Joseph DESFOSSE**, avocat au parlement de Paris et présent en la ville de Saint-Omer, fils et héritier à portion de feu Sr Jacques, son père, fait et baille ...

Article 1

4 mesures 3 quartiers 20 verges de manoir séant au bout d'aval Pihem échu au Sieur DESFOSSE après le trépas de son dit père par avant Jean DESFOSSE, son aïeul, et venant précédemment des héritiers Pierre HAUSOLIER

Article 2

Item 1 quartier 15 verges de terres à labour ci-devant à usage de labour séant au bout vers mer le manoir ci-dessus ...

Article 3

Item 10 quartiers de jardin séant au dit lieu

Article 4

Item 11 quartiers de jardin à présent à usage de labour et séant plus d'aval que le précédent

Article 5

Item demie mesure de terre à labour séant vers soleil Pihem d'aval le chemin du Pihem

Article 6

Item demie mesure 6 verges séant vers mer Pihem ...

Article 7

Item 3 quartiers 8 verges séant au dit lieu ...

Article 8

Item 7 quartiers de pareille terre séant plus vers mer en la vallée Riquart ...

Article 9

Item 5 quartiers de pareille terre séant en la vallée du Bois Arraché

Article 10

Item une mesure de pareille terre séant au dit lieu plus d'amont

Article 11

Item 2 mesures de pareille terre séant au Bois Phles

Article 12

Item demie mesure demi quartier de pareille terre séant vers mer la Verde Voye

Article 13

Item demie mesure de pareille terre séant vers mer la Cavée alias le chemin de Cléty à Saint-Omer

Article 14

Et, finalement, une mesure de pareille terre à labour séant en la vallée du Bois Arraché

Signé de ma signature à Saint-Omer le 21/09/1709

Folio 360 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean Charles VINCENT**, maitre chirurgien, demeurant en la ville de St-Omer, fils de Charles Robert et de Thérèse DINOUART, mari et bail de Marie Thérèse **VINERON**, fait et bail ...

Article 1

Demie mesure à labour séante d'aval Pihem à moi échu après le trépas de ma mère et à elle de François DINOUART, neveu et héritier d'Engrand et à lui par succession de Catherine TOURAINÉ, vivante femme à Guillaume BROCCQUET

Article 2

Item un quartier de pareille terre pris en 3,5 quartiers allencontre de Jacques Antoine DELERUE qui a le surplus

Article 3

Et, finalement, une mesure de pareille terre séante au Blocq

Signé de ma signature à St-Omer le 27/04/1709

Folio 362

Rapport et dénombrement que moi, **Jean Charles VINCENT**, maître chirurgien, demeurant en la ville de St-Omer, tuteur et avoué particulier de **Jacques Antoine et Catherine Thérèse DELERUE**, enfants de Jean François et Jenne Thérèse VINCENT, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de jardin à présent à usage de labour pris en plus grand jardin séant vers soleil Pihem à eux échu après le trépas de leur père et mère et à eux échu par celui de Thérèse DINOUART, leur aïeule, et à elle de François DINOUART, neveu et héritier d'Engrand et à lui par succession de Catherine TOURAINE, vivante femme à Guillaume BROCCQUET

Article 2

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil le chemin des Processions à eux échu comme dessus et venat précédemment des héritiers Marcq DINOUART à cause de Marguerite TOURAINE, sa femme

Article 3

Et, finalement, 28 verges de pareille terre séant d'aval la rue Mahieu

Signé de ma signature à St-Omer le 27/04/1709

Folio 363 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Louis THEILLER**, gourlier, demeurant en la ville de Saint-Omer, fait et bail ...

Article 1

3 quartiers de terre à labour pris en plus grande pièce allencontre de François GRIMBERT, qui a le surplus séant vers soleil le Bois d'Amont à moi échu après le trépas de Jean François THELLIER, mon oncle, qui était le fils de François et d'Anne CADART, et venant de Jacqueline DOUTOUVE, qui avait l'autre moitié

Signé de ma signature ordinaire à Saint-Omer le 20 avril 1709

Folio 364 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jenne Marguerite BIENAIME**, veuve en dernières noces du sieur avocat HANON et en premières noces du sieur avocat DUTHILLOY, viagère d'icelui, demeurant en la ville de Saint-Omer, fait et baille ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séant au Gohem d'Hermand DEGRANGE, par avant Antoine LEWTTRE par achat qu'il en avait fait par décret sur Guillaume VARLET

Article 2

- Item 5 quartiers 5 verges de pareille terre séant au dit lieu
- Article 3
Item demie mesure 17 verges séant au Haubonne
- Article 4
Item 1,5 quartier de pareille terre séant au chemin des Processions
- Article 5
Item une mesure 21 verges de pareille terre séant dessous le courtil Desgardin
- Article 6
Item 5 quartiers de jardin séant à Pihem vers mer l'Horde rue de Bienques
- Article 7
Item une mesure 16 verges de terre à labour séant vers mer le chemin des Processions
- Article 8
Item demie mesure de pareille terre séant en la vallée des Hayes de Cambegnes
- Article 9
Item 1,5 quartier de pareille terre séant aux Estinguettes
- Article 10
Item 3 mesures 1 quartier de manoir amazé de amison, de grange, étables et autres édifices séant à Pihem
- Article 11
Item demie mesure demi quartier d'autre manoir non amazé séant au Pihem, le dit manoir servant de drève
- Article 12
Item 6 quartiers de terre à labour séant vers soleil la Verde Voye
- Article 13
Item 40 verges de pareille terre séant d'aval les Hayes de Cambegnes
- Article 14
Item 20 verges de pareille terre séant au dit lieu
- Article 15
Item une mesure 15 verges de pareille terre séante au dit lieu
- Article 16
Item 9 quartiers d'enclos séant au dit Pihem
- Article 17
Item 9 verges de pareille terre pris en demie mesure 15 verges ...
- Article 18
Item demie mesure 20 verges de pareille terre pris en 5 quartiers séant vers soleil le manoir de 3 mesures ci-devant ...
- Article 19
Item 3 quartiers de pareille terre séant en la vallée Ansepille
- Article 20
Et, finalement, 3 quartiers de pareille terre séant aux Hayes de Cambegnes ...

Signé de notre signature à Saint-Omer le 13 juillet 1709

(inséré dans le livre le rapport signé par Jenne Marguerite BIENAIME le 23 novembre 1690 – même nombre d'articles)

Folio 369 verso

Rapport et dénombrement que nous, **Marie Jenne DESGARDINS**, veuve demeuré es biens de Nicolas BULTEL, vivant marchand brasseur demeurant en la ville de Saint-Omer, mère et tutrice légitime ayant le bail et le gouvernement des enfants mineurs qu'elle a retenu de son feu mari, et **Marcq Nicolas BULTEL**, fils aîné du défunt et tuteur du côté paternel de ses frères et sœurs, icelui défunt, fils de Nicolas et Marie HAZE, tant en nos propres et privés noms que comme nous faisant fort de **Jacques Bertin DESGARDINS**, fils Jacques Eustace et de Marie Anne BULTEL, aussi fille du dit Nicolas et de Marie HAZE pour la part et portion qui lui pourrait appartenir dans les biens ci-après à titre successif de sa mère et elle précédemment de son père, faisons et baillons

Article 1

Une mesure 4 verges de terre à labour séant vers soleil le camp Delecourt échu aux dits enfants après le trépas de Nicolas BULTEL premier nommé ...

Article 2

Et, finalement 5 quartiers de pareille terre séant au bout de la ville ...

*Signé de nos signatures à St-Omer le 03/07/1709
(seule Marie Jenne D. signe)*

Folio 371

Rapport et dénombrement que nous, Sœur Alexis BAZIN, prieure des religieuses du **couvent de Ste Marguerite en la ville de St-Omer**, fait et baille ...

(3 articles – 2 mesures 5,5 quartiers 33 verges)

Les 3 articles venant des héritiers de Marcq DINOUART et de Marguerite TOURAINE, sa femme, cédés aux religieuses l'an 1655

Homme venant et mourant : Sœur Jenne Hubert LE CHASTELAIN, religieuse de notre couvent

*Signé à St-Omer le 04/05/1709
(Signature d' Alexis BAZIN, prieure)*

Folio 373

Rapport et dénombrement que moi, **Jacques LEFEBURE**, pbr chapelain de la Confrérie de Notre Dame de Laurette demeurant en la ville de Saint-Omer, fait et bail ...

Article 1

Un quartier de terre à labour séant entre le chemin des Processions et la Vallée Anselpille à moi échu après le trépas de mon père

Signé à St-Omer le 04/05/1709

Folio 375

Rapport et dénombrement que nous, Ignace LIBERT, poissonnier, mari et bail d'Anne DELATTRE, fille de Denis et Anne COPIN, Alart BART, lui aussi poissonnier, mari et bail de Jacqueline Joseph DELATTRE, aussi fille et héritière des dits Denis et Anne COPIN, demeurant en la ville de St-Omer, faisons et baillons ...

Article 1

2 quartiers de terres séant vers soleil la vallée Anselpille ... échus à notre femme après le trépas de leurs père et mère

Article 2

Item un quartier de pareille terre séant au même lieu plus vers mer venant et provenant comme dessus

Article 3

Item une mesure de pareille terre séante aux Estiens ...

Article 4

Et, finalement, quartier et demi de pareille terre séant au chemin des Processions ...

Signés à St-Omer le 18 mai 1709

Folio 377

(en haut de page) **les R.P. jésuites de St-Omer**

Rapport et dénombrement que (blanc)

6 articles (8 mesures 2quartiers)

Homme vivant et mourant (blanc)

Signé (blanc)

Folio 379 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Ignace LERIQUE**, escuier, sieur du Surgeon, des Tourelles (?etc) demeurant à Saint-Omer, mari et bail de **dame Marie Charlotte Ursule DE ROBERTY**, icelle fille de Pierre ROBERTY, escuier, sieur de la Muraille, et de dame Isabelle Thérèse OBERT, ses père et mère, et héritière de feu Phles Charles DE ROBERTY, vivant escuier, sieur du Roche, son oncle, frère du sieur de la Muraille, fait et baille ...

Article 1

5,5 mesures 18 verges de manoir amaszé de maison et autres édifices séant à Bienques vers soleil la Vaurue

Article 2

Item 2 mesures au dit lieu plus vers mer la Vaurue

Article 3

Item 4 mesures de terre à labour partie enclos de haies séant es marlis

Article 4

Item une mesure de pareille terre séant à la voiette Jean Copin coupant la vallée

Article 5

Item un quartier de pareille terre séant l'arbre des Croisettes

Article 6

Item 7 quartiers de pareille terre séant aux Estiens

Article 7

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant sur le Haubonne

Article 8

Item 3 mesures un quartier de pareille terre situés en la vallée de Lespinoy

Article 9

Item une mesure 7 verges séant vers mer le chemin des Processions

Article 10

Item une mesure de pareille terre séant es marlis

Article 11

Item demie mesure demi quartier séant au dit lieu

Article 12

Item 3 quartiers de pareille terre séantes au Camplet

Article 13

Item demie mesure séante au val Pruvot

Article 14

Item 6 quartiers de pareille terre nommée la pièce Tortue située sur le Haubonne

Article 15

Et finalement, 3,5 quartiers de pareille terre séant aux Estiens

Signé à St-Omer le 25/06/1709

Folio 385

Rapport et dénombrement que moi, **Nicolas LIMOZIN**, tonnelier, demeurant en la ville de Saint-Omer, fils de Liévin et de Marie HAUSOULIER, curateur commis par justice aux biens délaissés vacants après le trépas de la dite **Marie HAUSOULIER**, ma mère, fait et bail ...

Article 1

Un quartier de manoir amazé Chères Masures séant à Pihem échu à ma mère après le trépas de Robert HAUSOULIER, son père, mon aïeul

Article 2

Item 3 quartiers 13 verges de pareil jardin non amazé ...

Article 3

Et, finalement, 7 quartiers de terres à labours séant d'amont le chemin des haies de Cambègnes ... et précédemment de Pierre HAUSOULIER

Signé à St-Omer le 18/06/1709

Folio 387

Rapport et dénombrement que moi, **Martin PENAN**, bourgeois rentier, demeurant en la ville de st-Omer, mari et bail de **Marie Joseph LEUREUX**, fille et héritière de Guille Victor et de Catherine Françoise de BALENGHEM, ses père et mère, icelle fille de Michel BALENGHEM, vivant greffier du baillage de St-Omer et de N. BRIGODE, ses aïeuls, fait et bail ...

Article 1

Un jardin contenant 11 quartiers séant à Pihem vers mer la Grande Rue

Article 2

Item 7 quartiers d'autres jardins au bout d'aval Pihem

Article 3

Item demie mesure 17 verges de jardins séant vers soleil la Grande Rue de Pihem

Article 4

Item un quartier 7,5 verges de terre à labour vers mer la vallée de Lespinoy

Article 5

Item 7 quartiers de pareille terre séant d'amont les haies de Lespinoy

Article 6

Item une mesure séante vers mer le chemin de Cléty à Saint-Omer

Article 7

Item 6 quartiers séant au camp des Estiens

Article 8

Item 3 quartiers 16 verges de pareille terre à labour séant vers soleil le chemin des Processions

Article 9

Et, finalement, le tiers de 11 quartiers de pareille terre séant aux Estiens allencontre de Catherine VASSEUR et le sieur DESCHAMPS qui en ont chacun un tiers

Signé à St-Omer le 07/09/1709

Folio 389 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jenne ALEXANDRE**, à présent demeurant en la ville de St-Omer, fille de Phles vivant demeurant à Herbelles, fait et baille ...

Article 1

9 quartiers 17 verges à présent à usage de labour d'enclos séant vers soleil au bout de Bienques à moi échu après le trépas de mon père au lieu nommé le Plouy

Article 2

Item une mesure 14,5 verges de terre à labour séant au Havaut à moi échu que dessus et venant précédemment de Guillain MAMEZ

Signé (blanc)

Philippe Martin DE RAISMES, sieur du Lewicq et **damoiselle Marie Jeanne DE RAISMES**, sa sœur, bourgeois rentiers, demeurant en la ville de St-Omer, enfants et héritiers de feuemoiselle **Jenne ALEXANDRE**, leur mère, veuve en dernières noces d'André VASSEUR et auparavant dus sieur Louis DE RAISMES, leur père, ayant examiné le dénombrement ci-devant couché fait sous le nom de leur dite feuemoiselle mère sans toutefois l'avoir signé déclarent que les 2 parties de terre leur appartiennent en toute propriété par succession de leur mère, fille et héritière de Philippe, vivant sieur du Lewicq, demeurant au village d'Herbelles

Signés le 18 avril 1712

Folio 393

Rapport et dénombrement que moi, **Inguebbert LEPORCQ**, échevin à son tour, demeurant en la ville de St-Omer, mari et bail de Marie Thérèse BAUCHON, héritière à portion du sieur Ignace Dominique DE MAMETZ, icelui fils et héritier de Jacques, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séant sur le Havant échu à ma femme après le trépas du dit Ignace Dominique MAMETZ, son cousin issu germain

Article 2

Item 2 mesures de pareille terre séant vers soleil le Bois de Bienques ...

Article 3

Item quartier et demi de pareille terre séant en la vallée Anselpille ... venant précédemment de Jean TAILLEUR

Article 4

Item demie mesure de pareille terre séant vers soleil la vallée Anselpille

Article 5

Item une mesure de pareille terre séant au dessus du Havaut ...

Article 6

Item une mesure de terre à labour séant d'amont Lespinoy échu à ma femme comme devant et venant précédemment de Marie BRETON, fille de Pierre

Article 7

Et, finalement, demie mesure de terre à labour séant au dit lieu ...

Signé le 6 avril 1709 en présence de Charles François DIDIER, bailly de Remilly

Folio 394 verso

Rapport et dénombrement ue moi, **Jean François OUDEMARCQ**, marchand me lanternier, demeurant en la ville de Saint-Omer, héritier à portion du Sieur Ignace Dominique MAMETZ, mon cousin issu de germain, du côté paternel, mari et bail de **Claire MERLEN**, ma femme, aussi héritière à portion du dit MAMETZ, son cousin issu de germain, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séant au Bois Phles échu à ma femme après le trépas du sieur Ignace Dominique MAMETZ venant précédemment de Paul DAVARY

Article 2

Item 5 quartiers de terre à labour séant d'aval Bienques traversant le chemin de Cléty à Saint-Omer ... venant précédemment de François BENAULT, fils de Marguerite BRETON

Article 3

Et, finalement, une mesure demi quartier de jardin à présent à usage de labour ... précédemment des hers de François CLERBOUT

Signé à St-Omer le 06/04/1709

Folio 396

Rapport et dénombrement que moi **Jean François CAPELLE**, marchand, demeurant en la ville de St-Omer, mari et bail d'**Isabelle MERLEN**, héritière à portion du sieur Ignace Dominique MAMETZ, son cousin issu de germain, fait et bail

Article 1

6 quartiers de terre à labour séant vers soleil le Bois de Bienques échu à ma femme après le trépas du dit MAMETZ et à lui échu après le trépas de son père

Article 2

Item 3 quartiers 5 verges de jardin séant à la Vaurue échu comme dessus et venant précédemment de François BENAULT, fils de Marguerite BRETON

Article 3

Item un quartier de pareille terre séant d'amont l'arbre des Croisettes ... venant précédemment des hers François CLERBAUT et Antoinette XIEN, sa femme

Article 4

Et, finalement, un pareil quartier séant au dit lieu ...

Signé à St-Omer le 06/04/1709

Folio 397

Rapport et dénombrement que moi, **Antoine BUTAY**, bourgeois brasseur, demeurant à Saint-Omer, mari et bail de **Hostebert DELATTRE** en 1ères noces, fille et héritière de Pierre et Jenne PIPELART, icelle fille de George, fait et bail ...

Article 1

2 mesures de terre à labour séant au Haubonne échu à ma femme après le trépas de son père, et auparavant de George PIPELART à cause de Jenne MALBRANQUE, sa femme, icelle fille de Simon

Signé à St-Omer le 20/04/1709

Folio 398 verso

Rapport et dénombrement que nous **Simon, Nicolas, Martin, et Anne et Jenne Noëlle PIGACE**, tous frères et sœurs, enfants de Jean PIGACE et de Jenne ROZEAU, icelle fille de Nicolas ROZEAU, son père, notre aïeul, faisons et baillons ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séant à la voiette Jean Copin échu à notre mère après le trépas de Nicolas ROZEAU, notre aïeul

Article 2

Et finalement, une mesure de jardin séant vers mer l'Horde rue

Signé au village de Bilques le 5 mars 1709

(seule signature de Gilles)

Folio 399 verso

Rapport et dénombrement que moi, Conrad Pierre PETIT, bourgeois administrateur de la **table des pauvres de l'église de Saint-Jean à St-Omer**, y demeurant, fait et bail ...

Un article (0,5 mesure 6 verges)

Signé le 6 avril 1709, présent le sieur Liévin OGIER, grand bailli

Folio 400 verso

Rapport et dénombrement que nous **Robert Augustin LE FRANCOIS**, avocat au Conseil d'Artois, échevin juré de la ville de St-Omer, tant pour lui que se faisant et portant fort de damoiselle **Jenne Bertinne LE FRANCOIS**, sa sœur, absente, et damoiselle **Thérèse Bernarde Hosterbert LE FRANCOIS**, tous enfants et héritiers du sieur Guillaume LE FRANCOIS, vivant conseiller principal de la ville de St-Omer, tous y demeurant, faisone et baillons ...

Article 1

3 quartiers de jardin séant à Bienques tenus vicomtièrement de mon Seigneur, pris en 6 quartiers à présent à usage de labour, étant les 3 autres quartiers Chères Masures qui ont été abandonnés au Seigneur à cause de la grosse rente

Article 2

Item une mesure de terre à labour séant au chemin des Processions

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séant au dit lieu plus vers soleil

Article 4

Item 2 mesures d'enclos à labour nommé le Planty séant d'amont le Bois d'Amont ...

Article 5

Item une mesure demi quartier de pareille terre à labour séant au dit lieu, aussi tenu vicomtièrement de mon seigneur y compris quartier et demi venant des héritiers Pierre COCQUEMPOT

Article 6

Item 11 verges ou environ de jardin séant au Bois d'Amont

Les 3 premiers articles ci-devant à nous échus par succession de notre père comme provenant des veuve et héritiers de Me Robert PEPIN et les 3 autres articles à nous échus comme dessus par acquisition qu'en a fait notre père sur Guillaume LE MAISTRE par décret au baillage

Signés le 6 avril 1709

Folio 403

Rapport et dénombrement que nous, damoiselle Marie Jeanne VEROUX, maîtresse du **couvent du Jardin de Notre Dame dans la ville de Saint-Omer**, faisons et baillons ...

Article 1

Demie mesure de terre à labour séant vers mer Pihem veant de Guillaume DE VOS

Article 2

Item 3 quartiers de pareille terre séant d'aval Pihem ...

Article 3

Item une moitié de 3 quartiers et demi de pareille terre allencontre de Catherine VASSEUR qui a le surplus séant vers mer le Bois Phles

Article 4

Item 30 verges de pareille terre séant au camp du Charbon

Article 5

Et, finalement demie mesure 3 verges de pareille terre séant au camp Duprey

Homme vivant et mourant : Louis Florent RATFEL

Signé le 16 avril 1712

Folio 405

Rapport et dénombrement que moi, damoiselle Marie Jenne BEDU, veuve en lères nocés du sieur Jacques Phles OGIER, et mère tutrices légitime ayant le bail et gouvernement des corps et biens de **Nicolas Joseph OGIER**, mon fils ..., **Jean Baptiste OGIER**, mayeur des dix et échevin à son tour de la ville de Saint-Omer, y demeurant, tuteur et avoué particulier du dit Nicolas OGIER, mon neveu, faisons et baillons ...

Article 1

7 quartiers de terres à labour séant au val Pruvot en la vallée Ansepille échu au dit OGIER après le trépas de Jacques Phles OGIER, son père et venant précédemment d'Estienne LEPORC

Article 2

Item quartier et demi de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye

Article 3

Item demie mesure séant en la vallée Ansepille ...

Article 4

Item 3,5 quartiers de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye ..

Article 5

Item demie mesure demi quartier séant vers soleil la vallée Ansepille

Article 6

Item une mesure de terre labourable séant en la campagne d'Inghem ... au liu nommé les Longues Raies

Article 7

Item une mesure 5 verges de pareille terre séant au dit lieu

Article 8

Item demie mesure de pareille terre

Article 9

Item demie mesure de pareille terre séant au camp des Estiens

Article 10

Item un quartier de pareille terre séant au Croquet Mazet ...

Article 11

Item une demie mesure de pareille terre séant d'aval les haies de Cambegnes

Article 12

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil la vallée Thibaut

Article 13

Item 3,5 quartiers séant d'amont le chemin du Gohem

Article 14

Item une mesure de pareille terre séant au dit lieu ...

Article 15

Item 5 quartiers 22 verges de pareille terre ... séant comme dessus

Article 16

Item 3 quartiers 22 verges de pareille terre séant en la vallée Jean Coppin

Article 17

Item demie mesure de pareille terre séant en la vallée Jean Coppin

Article 18

Item un tiers de mesure séant au camp Régnier ...

Article 19

Item demi mesure de pareille terre séant plus soleil

Article 20

Item 22 verges de pareille terre séant d'amont Pihem tenu foncièrement de Saint-Bertin

Article 21

Item 3 quartiers 18 verges de pareille terre séant la voiette Jean Copin ...

Article 22

Item demie mesure de pareille terre séant vers soleil la vallée de Lespinoy

Article 23

Item 5 quartiers de pareille terre séant en la vallée Jean Coppin

Article 24

Item demie mesure 18 verges de pareille terre d'aval la rue Mayeu

Article 25

Item 6 quartiers de 14 verges au dit lieu

Article 26

Item demie mesure demi quartier séant au camp Dutilloy

Article 27

Item 3 quartiers de pareille terre séant vers mer la Verde Voye

Article 28

Et, finalement, 5 quartiers de pareille terre séant à la voiette de Crehem

Signé à St-Omer le 28/09/1709

(signatures de M. J. BEDU et JB OGIER)

Folio 411

Rapport et dénombrement que moi Me **Simon MARISSAL**, procureur du roi, conseiller au baillage de St-Omer, y demeurant, fait et bail ...

Article 1

6 quartiers de terre à labour séant au Haubonne par achat fait au baillage de St-Omer vendu par décret sur Me Jean MAGNY en 1679

Article 2

Item demie mesure de pareille terre séant au dit lieu ...

Article 3

Item demie mesure demi quartier séant au dit lieu ...

Article 4

Et, finalement, 3 mesures 7,5 verges de pareille terre séant au Billoy par achat de Jean MOREL et de Françoise DUPUIS, sa femme, en 1688

Signé à St-Omer (blanc)

Folio 413

Rapport et dénombrement que moi, **Phles CHRESTIEN**, bourgeois marchand demeurant en la ville de St-Omer et mayeur des dix à son tour, mari et bail de (blanc) MERLEN, jeune fille et héritière (blanc) fait et bail ...

Article 1

La juste moitié de 3 quartiers de terres à labour séant vers soleil la Verde Voye allencontre de Wallerand TAHON qui a la contrepartie échue à ma femme après le trépas de (blanc)

Article 2

Item demie mesure de pareille terre pris en une mesure allencontre ... séante la vallée de la Verde Voye au lieu nommé le Fosse

Article 3

Item demie mesure de pareille terre pris en une mesure allencontre ... séant vers soleil la Verde Voye ///

Article 4

Item la juste moitié de 3 quartiers de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye

Article 5

Item quartier et demi de pareille terre séant sur le Haubonne pris en 3 quartiers allencontre ...

Article 6

Item demie mesure demi quartier moitié de 5 quartiers allencontre ... séant au val Arraché

Article 7

Item demie mesure séant au Haubonne ...

Article 8

Item demie mesure séant vers soleil le chemin de Cléty

Article 9

Item un tiers de mesure gisant d'aval Pihem

Article 10

Et, finalement, demie mesure de pareille terre séant au dit lieu

Signé à Saint-Omer le 30/09/1709

Folio 416

Rapport et dénombrement que nous, Inglebert LEPORC, marchand administrateur des Pauvres de Ste Aldegonde et le sieur Me Phles Alexandre PRUVOT, licencié en droit et administrateur des **Pauvres de l'église St Denis en la ville de St-Omer**, tous deux y demeurant, faisons et baillons

Article 1

7,5 quartiers de terre à labour séant au Boublin par donation de Jean DAMANT

Signé à St-Omer le 21/09/1709

Homme vivant et mourant : Liévin BOULART, fils de Jean vivant au dit Pihem

Folio 417 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Jean COIN**, laboureur, demeurant présentement en la ville de St-Omer, relict d'**Anne ROZEAU**, icelle fille de Nicolas, père et tuteur légitime ... de Jean François, Marie Anne, Jenne Claire, Anne Jh, Benoitte et Marie Marguerite COIN, enfants mineurs qu'il a eus de sa conjonction de mariage avec la dite Anne ROZEAU, leur mère, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à labour séant en la vallée du Bois Harraché échu à mes enfants après le trépas de leur mère et à elle du dit Nicolas ROZEAU, son père, leur aïeul, venant précédemment de Pierre COCQUEMPOT

Signé à Saint-Omer le 28/01/1710

Folio 420

Rapport et dénombrement que moi, **François Gérard DUVAL**, licencié es lois, sieur de la Pierre, demeurant en la ville de Saint-Omer, tant en mon propre et privé nom, que comme me faisant et portant fort de **damoiselles Antoinette Catherine, Françoise et Jenne Bertinne DUVAL**, tous enfants et héritiers du sieur François sieur de la Pierre, icelui fils et héritier de damoiselle Marie AUBRON, fait et baille

Article 1

2 mesures 10 verges de terres à labour séant d'amont Pihem ci-devant en 2 articles

Article 2

Item une mesure de terre à labour séant vers mer la Verde Voye

Article 3

Item demie mesure de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye

Article 4

Item 7 quartiers de jardin ci-devant en 2 parties à présent à usage de labours nommé le courtil à La Heize

Article 5

Item 40 verges de pareille terre séant vers soleil le chemin des Processions

Article 6

Et, finalement, 14 verges de pareille terre séant la vallée Ansepille

Signé à St-Omer le 13/07/1709

Folio 422 verso

Rapport et dénombrement que moi, **Martin ALHOY**, bourgeois marchand brasseur, demeurant en la ville de St-Omer, fait et bail ...

Article 1

Une mesure de terre à la beur séant au camp Delecour par achat fait de Nicolas BULTEL

Article 2

Et, finalement 2 mesures de pareille terre séant au dit lieu par achat de Phles MAMETZ

Signé à St-Omer le 26/06/1709

Folio 424

Rapport et dénombrement que moi, **Charles François DESCHAMPS**, bourgeois rentier, demeurant en la ville de St-Omer, sieur de Lescade de Pas et autres lieux, fils et héritier de Jean François DESCHAMPS, vivant échevin, avocat au Conseil d'Artois et sieur de Lescade de Pas et autres lieux, et de damoiselle Marguerite MANESSIER, mes pères et mères, fait et bail ...

Article 1

6 quartiers de terre séant au Buisson Paré à moi échu après le trépas de monpère

Article 2

Item 3 quartiers de pareille terre séant es marlis

Article 3

Item demie mesure 17 verges de pareille terre séant l'enclos Anselpille

Article 4

Item une mesure demi quartier de pareille terre séant à la Vaurue

Article 5

Et finalement le tiers de 11 quartiers séant aux Estiens

Signé à St-Omer le 21/09/1709

Folio 427

Rapport et dénombrement que moi, Jean François DELEPOUVE, notaire royal de la résidence de Saint-Omer, y demeurant, receveur et administrateur des biens du sieur **Antoine DUCAMP**, conseiller du roi, chirurgien major de la ville de Dunkerque, mari et bail de damoiselle **VANDESTRADE**, fille et héritière du sieur Jean Jacques VANDESTRADE, fait et bail ...

Article 1

5,5 quartiers de jardin séant à la VAURUE à présent à usage de labour au dit Bienques

Article 2

Et, finalement, 3 mesures un quartier de manoir ci-devant amazé séant d'aval laVaurue

Les 2 parties de jardin ci-devant échues à la demoiselle VANDESTRADE après le trépas de Jean Jacques, son père par achat fait par décret au baillage de St-Omer vendus sur Me Jean MAGNY, pbre, fils et héritier de Jacques l'an 1679

Signé à St-Omer le 21/09/1709

Folio 430

Messire Charles Antoine de FLECHIN, chevalier de Wavrin, propriétaire

Marie Félix de WALLEHEE, en son vivant dame de L'Epinoÿ, Wavrin, Acquembronne, Lusques ... par un rapport et dénombrement qu'elle a donné au mos de janvier 1673 à déclaré et avoué tenir cotièrement vicomtièrement de cette Terre, Justice et Juridiction de Biencques et Pihem les biens, terres et héritages ci-après couchés au terrier de cette même Seigneurie renouvelé l'an 1662 ...

Article 1

36 verges de terre à labour gisant vers soleil la Verde Voye

Article 2

Item 11 quartiers de pareille terre gisant vers soleil la vallée de L'Epinoÿ

Article 3

Item 6 quartiers de pareille terre pris en plus grande pièce séant d'amont le ???

Article 4

Item une mesure 4 verges de pareille terre séant vers mer l'Epinoÿ

Article 5

Item 7 quartiers de pareille terre nommée le bout de Hassuer pris en plus grande pièce tant bois que terres à labour

Article 6

Item 6 quartiers 10 verges gisant vers soleil le moulin de l'Espinoÿ

Article 7

Item 60 verges de pareille terre séant vers mer l'Épinoy

Article 8

Item 7 quartiers 15 verges de jardin pris en plus grand gisant d'amont l'Épinoy

Article 9

Et, finalement, 7 quartiers de terres labouables séant d'amont l'Épinoy

Lesquelles biens, terres et héritages ci-devant déclarés Jacques Joseph de WALLEHEE, esquier, sieur de la Cressonnière demeurant en la ville de St-Omer, au nom et comme procureur spécial de Messire Charles Antoine de FLECHIN, chevalier de Wavrin...

Lesquels biens et héritages côtiers sont dévolus et échus au dit Messire Charles Antoine de FLECHIN par le trépas de dame madame Anne Thérèse DASSONVILLE, sa mère, vivante dame d'Acquingout... L'Épinoy et autre lieux, épouse de feu messire François de FLECHIN, vivant chevalier de Marques et Wavrin, qui, par son testament, en forme de partage, par consentement de son fils aîné, a partagé les biens laissés de son épouse à ses enfants et assigné les fiefs ci-devant à la part héréditaire de messire Charles Antoine de FLECHIN et venant de la dite dame sa mère précédemment.

Signé à St-Omer le 02/09/1712

Folio 439

Aveu et dénombrement que nous, Pierre CARTON, échevin juré au Conseil de cette ville, et Joseph GAUTRANT, échevin régnant, tous deux administrateurs de la **table des Pauvres de St Michel, annexée à la Bourse Commune de la ville de St-Omer**, des fonds ci après que ... nous reconnaissons et avouons tenir cotièremment et vicomtièremment ...

Un article (3 quartiers)

Signé à St-Omer le 10/09/1712

Folio 441

Rapport, aveu et dénombrement que fait et baille à Messire Philippe de Fiennes **Eugène COCHETEUR** et ses cohéritiers (blanc)

(blanc)

Article 1

7 mesures 1 quartier 16 verge de jardin séant à Bienques vers soleil l'Ordre rue séparées et divisées de haies vivantes

Article 2

Item 4 mesures un quartier de pareil jardin séant au dit lieu ...

Article 3

Item 3 mesures 1 quartier de terre séant au camp Duplouty

Article 4

Item demi mesure demi quartier de pareille terre séant d'amont le camp de Haubonne

Article 5

Item 6 quartiers de pareille terre séant

Article 6

Item 6 quartiers de pareille terre séant au camp des Estiens

Article 7

Item une mesure 16 verges de pareille terre séant au dit lieu

Article 8

Item 10 quartiers de pareille terre séant au camp des Estiens

Article 9

Item 6 quartiers de pareille terre séant au dit lieu

Article 10

Item 6 quartiers de pareille terre séant au Buisson Paré

Article 11

Item une mesure séante es marlis

Article 12

Item 60 verges de pareille terre séant au dit lieu

Article 13

Item 10 quartiers 10 verges séant vers mer le chemin des Processions

Article 14

Item 8 mesures de pareille terre ci-devant en 2 pièces séant en la vallée Anseville

Article 15

Item 6 quartiers de pareille terre séant en la vallée de L'Epinoy

Article 16

Item une mesure séante vers mer l'Ordre rue

Article 17

Item 5 quartiers séant vers la Verde Voye d'aval l'arbre des Croisettes

Article 18

Item 1 quartier séant d'amont le chemin du Gohem

Article 19

Item 10 quartiers de pareille terre séant au Gohem

Article 20

Item 3 quartiers de pareille terre séant à la voiette Jean Copin

Article 21

Item 28 verges de pareille terre séant à la voiette Jean Copin

Article 22

Item une mesure de pareille terre séant à la voiette Jean Copin traversant la voiette

Article 23

Item une autre mesure de pareille terre séant vers soleil la Verde Voye

Article 24

Item 19,5 mesures de pareille terre en une pièce nommée le Havault séant au bout vers soleil Bienques ...

Article 25

Item 6 quartiers de pareille terre du quief de la muette séant vers soleil le Bois Phles

Article 26

Item une mesure de pareille terre séant d'aval le chemin du Havault

Article 27

Item le quart de 3 mesures de jardin nommé le jardin Desgardins encore imparté allencontre du sieur HANON, sa femme et consors, qui ont le surplus, séant à Bienques

...

Article 28

Item pareil quart pris en 2 mesures de terres séant au camp des Estiens ...

Article 29

Item pareil quart en 4 quartiers séant aux haies de Cambegnes ...

Signé de nos signatures à St-Omer le 21/09/1709
(absence de signatures)

Folio 449

Aveu et dénombrement que nous (blanc)

10 articles (8 mesures 3 verges)

Signé en notre couvent le 24/08/1709

Folio 453

Le sieur avocat DESCAMPS

Aveu et dénombrement que nous (blanc)

Article 1

2 mesures 16 verges de jardin séant à Bienques

Article 2

Item 3 mesures de terre à labour séant au Plouys

Article 3

Item 90 verges de pareille tere séant es marlis

Article 4

Item 6 quartiers séant sur le Haubonne

Article 5

Item demie mesure de pareille terre séante à la Vaurue

Article 6

Item 3 mesures 3 quartiers de pareille terre séant en la vallée au bout de la rue qui mène de Bienques à Lespinoy échu comme dessus et venant précédemment par achat que la damoiselle Anne CASTIANNE en fait du sieur Lescade ou autrement DESCHAMPS

Article 6

Item 6 quartiers et demi de terre à labour séant vers soleil le camp du Haubonne échu après le trépas de la dite Anne CASTIANNE, icelle nièce et héritière de Louis

Article 7

Item 2 mesures 14 verges de jardins séant d'aval la ruelle de Bienques qui mène à l'église de Pihem

Article 8

Item 3 quartiers d'autres jardins nommé le courtil Bonnesse

Article 9

Item 3 quartiers de terre séant vers soleil la Verde Voye

Article 10

Item une mesure 4 verges gisant sur le Hauborne

Article 11

Item 2 mesures de pareille terre et 19 verges séant au chemin d'Inghem

Article 12

Item demie mesure 16 verges de pareille terre séante au Plouy (blanc)

Article 13

Item 7 quartiers 17 verges de pareille terre séant au Haubonne ... précédemment par achat de Louis BULOT

Article 14

Item 3 quartiers de pareille terre séant au camp Régnier ... précédemment par achat des héritiers Jean COELS

Article 15

Item 5 quartiers de jardin séant d'aval le chemin de Leulennes venant de Jean DAMANT et précédemment de Jean THOMAS, à cause de Jeanne HERCHIN, sa femme

Article 16

Item 9,5 quartiers de terre à labour séant au bout de la ville venant du dit Jean DAMANT et précédemment par achat de Me Jean MAGNY

Article 17

Item 6 quartiers 6 verges de jardin Chères Masures séant à Bienques d'amont le chemin de Loeulennes venant du dit Jean DAMANT par achat qu'il en avait fait au baillage de St-Omer vendu par décret sur Guillaume BEAUVOIS

Article 18

Item une mesure de terre au bout de Bienques allant au Havaut ...

Article 19

Item demie meure 18 verges de jardin d'aval la grande rue de Bienques ...

Article 20

Item 3 quartiers de terre à labour séant d'aval les jardins d'Albertine Thérèse PAGART, auparavant Thomas HERMEL, venant du dit Jean DAMANT

Article 21

Item 7 quartiers de pareille terre séant dessous la Motte ... précédemment par achat de Louis BULOT

Article 22

Item 6 quartiers 3,5 verges de jardin Chères Masures séant à Bienques d'amont le chemin de Loeulennes et venant précédemment de Jenne BEAUCHANT, fille de Jean, veuve de Pierre LATOUR

Article 23

Item 5 quartiers de manoir séant à Bienques ... venant précédemment de Flour HERCHIN

Article 24

Item demi mesure de pareille terre séant en la vallée Ansellepille

Article 25

Item demie mesure demi quartier ci-devant pris een une pièce de 5 quartiers séant d'amont Pihem

Article 26

Item quartier et demi de pareille terre séant au camp des Marlis

Article 27

Item demie mesure de pareille terre pris en 5 quartiers séant dessous le bois de Bienques (blanc)

Article 28

Item demie mesure séant dessous la Motte ...

Article 29

Item demie mesure prise en plus grande pièce ... séant d'aval le chemin de Loeulenne

Article 30

Item demie de pareille terre séante à la Courte Carrière

Article 31

Item un quartier et demi séant au Bois Phles venant de Phles MAMETZ par avant Gilles QUEVAL et venant précédemment de Michel CARON, à cause de Marie BEAUCHANT, sa femme

Article 32

Item une mesure de pareille terre séante au Haubonne par achat fait de Phles MAMETZ et lui d'Antoine QUEVAL et Antoine ROBERT, à cause de Marguerite QUEVAL, héritiers de Marguerite BEAUCHANT, fille de Jean, vivante femme à Gilles QUEVAL

Article 33

Item demie mesure de pareille terre pris en 6 quartiers gisant d'aval le chemin de Loeulennes

Article 34

Item un quartier pris en 3 séant à la Courte Carrière

Article 35

Item demie mesure pris en une mesure allencontre d'Isabelle CARON qui a le surplus séante aux Longues Carrières

Article 36

Item quartier et demi de pareille terre pris en 3 quartiers allencontre de la dite Isabelle ci-devant pris en cinq séant
(blanc)

(plusieurs pages blanches du folio 460 verso au folio 465)

Folio 465

Aveu et dénombrement que nous Mre Jacques JUEST, pbre chapelain de la cathédrale de St-Omer, possesseur de **la Chapelle de St Martin en la dite cathédrale**, faisons et baillons ...

2 articles (une mesure 6 quartiers)

*Homme vivant et mourant : Philippe Jacques JUEST prêtre chapelain
Signé à St-Omer le 09/09/1709*

Autre chapitre pour les Terres du Camp De Le Court vers soleil le Bois de Bienques

S'ensuivent les terres cotiers composant le Camp DE LE COURT consistant en 125 mesures situées entre Bienques et Herbelles avec les noms et surnoms des propriétaires et possesseurs d'icelles tenus en fonds et vicomté des Terres, Seigneuries et Juridictions des dits lieux de Bienques et Pihem et doivent à la mesure 8 sols parisis de rente seigneuriale payables aux jours et termes de Noel, Pasques et St-Jean Baptiste, lesquelles rentes (...) ont été vendues, cédées et transportées pour et un profit des hôpitaux de St-Jean et de St-Louis en la ville de St-Omer au mois d'octobre 1425 par Pierre de POIX, lors chevalier de Bomy et dame de MELOT, dame des dits lieux de Bienques et de Pihem du consentement de Pierre de POIX, leur fils aîné et de dame de WISSOCQ, veuve de messire Guy DJUERGNY et de Phles de SUSSAINTLEGER en quoi faisant ils se sont * pour eux et leurs successeurs des dits lieux de Bienques et Pihem les droits de justice et Seigneurie foncière et vicomtière qu'ils avaient sur les dits six vingt cinq mesures de terre, ainsi que Messire Phles Marcq de FIENNES (...) successivement des prédécesseurs et par tradition a encore avec la haute justice, droits, servitudes et choses dues et afférant aux dites Terres et Seigneuries, à l'exception des rentes et choses ci-devant mentionnées vendus aux dits hôpitaux de St-Jean et St-Louis en la ville de St-Omer

Prime

Folio 481

Damoiselle Albertine Thérèse PAGART, jeune fille à marier, demeurant en la ville de St-Omer, fille et héritière à portion de feu Jean-Baptiste PAGART et de damoiselle Marie du CHOQUELLE, ses père et mère, bourgeois marchand en la dite ville a par son rapport et dénombrement donné à Mademoiselle Philippine de Fiennes lors qualifiée de vicomtesse de Fruges en date du 17/11/1703, reconnu et avoué encore tenir en fonds et vicomté

une pièce de 2 mesures, 1 quartier et 5 verges à laboeur faisant partie du camp De Le Court ...

Signé à St-Omer le 19/09/1709

Folio 482

Damoiselle Marie ROBERT, veuve demeurant en la ville de St-Omer, par un rapport ... en date du 10/11/1703, a reconnu ...

- Une pièce de 87 verges de terres à labeur...
la dite pièce provient à la dire ROBERT d'acquisition qu'elle en a fait de Jean VILAIN de Cléty

Signé à St-Omer le 19/09/1709

Laquelle pièce de terre ci-dessus moi **Jean François FAUCONNIER**, marchand brasseur demeurant à St-Omer, fils de Jacques et de la dite Marie ROBERT, mes père et mère tient foncièrement et vicomtièrement ...

Signé à St-Omer le 19/09/1709

Folio 483

Jean CADART, manouvrier demeurant à Bienques, comme mari de Jenne DUPLOUY, sa femme, file et héritière de Jean et de Marie THIBAUT, par un rapport du ... 8/4/1704 ...

1. Une pèce de 89 verges à labeur ...

2. Un quartier de terre aussi à labour ...

Echu les dites deux parties de terre à la dite Jenne DUPLOUY par le trépas de ses feu père et mère, venant précédemment au dit Jean DUPLOUY, de Jean , son père

Signé à Bienques le 19/09/1709

Folio 484

Jean COPIN, manouvrier, demeurant à Bienques et par son rapport du 8 avril 1704 ...

- Une demie mesure de terre à lui dévolu
échu après le trépas de Noël COPIN, son père

Signé à Bienques le 20/09/1709 (marque)

Folio 485

Simon DUPOND, manouvrier, demeurant à Bienques, par son rapport du 8 avril 1709 ...

- Une pièce de terre à labour contenant 5 quartiers auparavant en 2 pièces ...
 - la moitié de ces 5 quartiers provenant au dit DUPOND à titre d'acquisition fait de Pierre BAILLY, son beau-frère,
 - l'autre moitié de Marguerite BAILLY, sa femme, par succession de feu Antoine BAILLY, leur père et précédemment venant d'Antoine BAILLY, père du dit Antoine

Signé à Bienques le 20/09/1709 (marque)

Folio 485

Jean DUBOIS, berger, demeurant à Bienques, par un rapport du 8 avril 1704 ...

- Une mesure de terre à labour
Laquelle terre provient par acquisition faite de Jacques DEVIN, laboureur demeurant à Ouve et de sa femme venant précédemment d'Antoine MAMETZ

Signé à Bienques le 20/09/1709 (marque)

Folio 486

André STERIN, demeurant au village de Cléty, fils de André et de Jenne PARISIS, ses père et mère, par un dénombrement ... du 8/4/1704 ...

- La moitié d'une pièce de terre à labour
Ce qui appartient au dit André STERIN par succession de la dite Jenne PARISIS, sa mère et venant précédemment (blanc)

Signé à Bienques le 21/09/1709

François BOUDART, laboureur, demeurant à Cléty, relict de Marie Anne PARISIS, au nom et comme père et tuteur légitime des enfants mineurs qu'il a eu avec sa dite feu femme, tient et avoue tenir la moitié de la pièce reprise au rapport ci-devant d'André STERIN, appartenant à ses dits enfants ... par succession de leur mère qui l'avait par succession de Marie PARISIS, sa tante
Signé le 13/09/1715

Folio 487

Jean DUPLOUY, manouvrier, demeurant à Bienques, a par son rapport ... du 6/3/1704

- Une demie mesure 20 verges
Ce que le dit Jean DUPLOUY tient par succession de Jenne HERCHIN, sa cousine, vivante femme à Jean THOMAS, par avant venant à la dite HERCHIN (blanc)

Signé à Bienques le 20/09/1709

Folio 487

Philippe DUPLOUY, tisserand de toile, demeurant à Bienques, par son dénombrement du 6/3/1704 ...

- Une demie mesure 20 verges
Echu au dit Phles après le trépas de Jean DUPLOUY, son père, venant
précédemment de Jean DUPLOUY, son aïeul

Signé à Bienques le 20/09/1709 (marque)

Folio 488

Antoine BRASSART, manouvrier, demeurant au village de Cléty, mari et bail d'Anne PETIT, par son rapport ... du 8/4/1704 ...

- Une demie mesure de terre ...
Provenant à la dite Anne par succession de Jacques PETIT, père de la dite Anne

Signé à Bienques le 21/09/1709

Folio 489

Marie ALLOY, demeurant au village de Cléty, veuve de Mathias PARISIS le jeune, vivant laboureur au dit lieu, par un rapport ... du 12/5/1705 ...

- Une demie mesure de terre ...
(marge) modo les enfants et héritiers de Marie Anne PARISIS, fille et héritière de Marie ALLOY

Signé au dit Cléty le 20/9/1709

François BOUDART, laboureur, demeurant à Cléty, relict de Marie Anne PARISIS, au nom et comme père et tuteur légitime des enfants mineurs qu'il a eu avec sa dite feuë femme, tient et avoue tenir la dite demie mesure

Signé le 13/11/1715

Folio 489

Pierre JOVENIN, laboureur demeurant au village de Cléty, par un rapport du 12/5/1705 ...

- 1 Pièce de 3 quartiers ...
venant ce présent article à Françoise ALLOY, femme du dénombrant à titre
successif de Françoise FONTAINE, sa mère grande.
- 2 Item 3,5 quartiers ...
venant cet article à sa dite femme par succession de François ALLOY, son père,
qui l'avait acheté de Jean LATOUR
- 3 Et, finalement une mesure de terre ...
venant ce dernier article ... comme le 1^{er} article

Le dit JOVENIN ? après avoir acquiescé à la sentence du Baillage de Saint-Omer et à celle de Bienques par lesquelles lui et ses consors ont succombé aux conclusions du dit Seigneur n'a signé le rapport ci-dessus ... que le 13/11/1715

Folio 491

François ROBIN, laboureur demeurant au village de Cléty, par un rapport ... du 12/5/1705 ...

- 1 Une pièce de 3 mesures de terre ...
provenant par achat (blanc)
- 2 Item 5,5 quartiers ...
appartenant au dit ROBIN par achat et comme provenant de Louis MAMETZ
- 3 Et, finalement, une autre pièce ... de 2 mesures et un quartier ...

provenant des veuve et héritiers de Jacques ALEXANDRE qu'ils l'ont cédés au dit ROBIN par échange d'autres terres

(Marge du premier article) deux mesures tombé par partage à **Catherine ROBIN**, allencontre de Marie ROBIN, sœur qui a l'autre mesure par succession. Cet article est tombé par partage à la dite **Marie ROBIN** ; modo Pierre François, fils mineur et héritier de François et lui de feu François, son père, dénombrant

Depuis que le rapport est formé, le dit ROBIN étant venu à décéder et le procès ayant été jugé en faveur du dit Seigneur et contre les tenanciers du Camp Delecour au mois d'août 1714, les héritiers du dit ROBIN ont agrée et approuvé le dit rapport conformément aux modos en marge des articles et ont signé autorisés de leurs maris

Signé à St-Omer le 9/12/1715

Marques de Catherine et Marie ROBIN

Signature de Jean François MAHIEU, tuteur du mineur

Folio 491

Louis CADART, laboureur, demeurant à Cléty, par un rapport ... du 12/5/1705 ...

- 1 Une demie mesure ...
venant par succession de Jean COUBRONNE, son oncle du côté maternel
- 2 Et, finalement ... 43 verges
venant au dénombrant comme l'article précédent

Le dit CADART, après avoir succombé aux procès...

Signé à Esquerdes le 13/11/1715 (M)

Folio 492

Hubert ALLOCHERY, laboureur, demeurant au village de Cléty, par un rapport ... du 12/5/1705

- 1 Une demie mesure 18 verges ... appartient au dénombrant
par achat de Mathieu FOUBBE
- 2 Et, finalement est rapporté tenir comme dessus 3 quartiers 6 verges

(ajouts en marge et dans le rapport)

1er article : Phles DUPLOUY demeurant à Herbelles à cause de Marie ALLOCHERIE par succession du dit Hubert, son père et à lui par achat ...

2^{ème} article : ce dernier article appartient à Jean Laurent FIOLET, à cause de Mariane ALLOCHERIE et aux enfants de Jean ALLOCHERIE par indivision de la succession de feu Hubert, qui l'avait acheté de Marie PETIT, femme du dit FOUBE

Signé à St-Omer le 2/12/1715

Folio 493

Guillaume BAROY, joueur de violon, demeurant à Cléty, par un rapport ... du 12/5/1705 ...

- Une demie mesure et demi quartier ...
appartenant au dénombrant par donation de mariage en avancement d'hoirie et de succession que lui ont fait c'est-à-dire à Marie ANSEL, sa femme, Julien et Antoinette LAU, ses père et mère

Signé à Saint-Omer le 19/12/1715

Folio 494

Jean DENIS, manouvrier, demt à Cléty

- Une pièce de 7 quartiers ...
laquelle pièce appartient au dénombrant à titre successif de Péronne MAMETZ, sa mère et à elle par succession de Jean son père

Signé à Esquerdes le 13/11/1715 (M)

Folio 494

Antoine PICOTIN, manouvrier, demeurant à Cléty

- Une pièce de un quartier et demi ...
par succession de Liévin et Jenne COPIN, ses père et mère

Signé à Cléty le 20/09/1709

Folio 495

Jacques ALLOY, bailli en son vivant du Seigneur de WILLEMAN au village de Cléty

- 1 Une pièce de 9 quartiers et demi
- 2 Item 3 quartiers
- 3 Et, finalement, une mesure
Lesquelles 3 parties de terre ci-dessus sont échues par le trépas de Jacques
ALLOY mort sans enfants à Antoine, Martin et Marie ALLOY, ses frères et sœur
et tombées par partage

(marges)

*La demie mesure échue à Marie ALLOY, et après elle à Marie Anne PARISIS et après elle aux
enfants d'elle et François BOUDART, son veuvier ... a signé le 13//11/1715*

Modo Jean François GOU de Cléty par achat d'Antoine Philippe ALOUCHERIE à cause de
Jeanne Françoise DUPLOUY, sa femme par contrat du 7/12/1769

Folio 496

Martin ALLOY, marchand brasseur en laville de St-Omer, par le dit Jacques ALLOY, son frère
et procureur spécial pour ce garni de procuration...

- 1 Une pièce de 3 quartiers ... provenant au dit Martin ALLOY du chef par (blanc)
- 2 Et, finalement, une mesure de pareille terre

(marge) Modo au Sr LEGRAND Alexandre ...

Signé à St-Omer le 20/09/1709

Folio 497

**Les enfants et héritiers de feu noble homme François LOSTE, vivant escuier Seigneur de
WILLEMAN** et autres lieux, tiennent par succession du dit feu Seigneur, leur père et lui par
avant de (blanc)

- 1 Une demie mesure et demi quartier
- 2 Item 7 quartiers et 7 verges
- 3 Et, finalement, 3 quartiers

*C'est tout ce que noble dame Marie Marguerite LE RICQUE, douairière du feu Seigneur de
WILLEMAN ayant la garde noble et le gouvernement des enfants ... reconnaît et avoue tenir ...*

Signé à St-Omer le 30/10/1709

Folio 500

Jean ALEXANDRE, homme à marier, bailli du village d'Herbelles, y demeurant,

Le dit Jean ALEXANDRE, fils de Jacques, vivant aussi bailli du dit village d'Herbelles et

Catherine FOUBBE, veuve d'icelui, ses pères et mère, icelui Jacques, fils de Jacques et icelle,

fille de Wallerand agissant tant en son propre et privé nom que comme procureur spécial et

administrateur des personnes et biens de la dite Catherine FOUBBE, sa mère, et des autres

enfants, ses frères et sœurs et cohéritiers des dits feu Jacques et tous héritières aux parents

d'icelle FOUBBE, leurs père et mère communs, notamment pour les biens, terres et héritages

repris au rapport avant mentionné ... le dit Jean ALEXANDRE se fait et porte fort et garant de

Jacques et Nicolas, ses neveux, dont il est tuteur, ... Phles, leur père, pareillement, fils et héritier à portion du dit feu Jacques

- 1 Une pièce de 8 mesures ...
 - venant 3 mesures à la dite FOUBBE par succession de Pierre FOUBBE, son oncle,
 - une mesure par échange de Marie ALOY
 - et le surplus aux père et mère du dénombrant par succession de leurs prédécesseurs
- 2 Item 3 mesures ...
 - venant à la dite FOUBBE savoir 2 mesures par succession que dessus et l'autre mesure en 1695 venant de François ROBIN par échange
- 3 Item 9,5 mesures et 23,5 verges ... dont il y a
 - une mesure demi quartier venant aussi du dit ROBIN par échange ,
 - 3 quartiers 9 verges venant des hers Antoine BAILLY par achat l'an 1694 et le surplus comme l'article 1er sauf une demie mesure achetée des hers de Noël COPIN
- 4 Item une autre pièce de 1 » mesures ... dont 7 quartiers
venant de Marie TOUZART, un quartier de Jacques Dominique MAMETZ, le tout par échange de 1694 et surplus par succession que dessus
- 5 Item 3 quartiers ... par succession que dessus
- 6 Item une mesure ... par succession que dessus
- 7 Item 41 verges ... par succession à la dite FOUBBE que dessus
- 8 Et, finalement, 7 quartiers ...
 - dont il y a une mesure succédé au dit feu Jacques et le surplus à ses enfants par succession de Péronne THIBAUT, leur tante grande

Signé à St-Omer le 26/10/1715

Folio 502

Antoine COCQUEMPOT, maçon de stiel, demt à Herbelles

- Une mesure ...
 - venant de Jean COCQUEMPOT, son père qui l'avait retrait sur André VASSEUR acheteur de (blanc)

La pièce de terre ci-dessus appartient à Jean François COCQUEMPOT par succession de Jean, son père

Signé à Saint-Omer le 21/10/1715 (marque de Jean François COCQUEMPOT)

Folio 503

Charles GOUY, mari de Marie BOITEL, demt à Herbelles

- Une mesure et demi quartier ...
 - échu à ma femme après le trépas de George BOITEL, son père

Signé à Saint-Omer le 21/10/1715

Folio 504

Pierre GOURNAY, manouvrier, demt à Herbelles

- 1 3 quartiers ...
 - par achat de Marcq LANVIN d'Helfaut et N. BLOCQ, sa femme
- 2 Item demie mesure par achat que dessus
- 3 Et, finalement, 5 quartiers par achat que devant

Signé à Bienques le 13/11/1709

Folio 505

Rapport et dénombrement que, moi, **Marc Hubert DUPUIS**, laboureur, demt à Cléty, fils et héritier de Jean et de Lamberte ALHOY, fait et baille ...

- Une demie mesure demi quartier
échu après le trépas de mes père et mère et venant (blanc)

Signé à Bienques le 21/11/1709

Folio 505

Eloy DELEPOUVE, laboureur, demt à Dohem, mari et bail et comme faisant et portant fort de Marie Jenne DUPUIS, sa femme

- 1 Une demie mesure demi quartier
- 2 Et, finalement, une autre pièce contenant 3 quartiers
Ces 2 articles appartenant au dit DELEPOUVE à cause de Marie Jenne DUPUIS, sa femme, et à elle échu par le trépas de Jean DUPUIS, son aïeul.

Signé à Dohem le 10/11/1709

Folio 506

Jean François DUPUYS, laboureur, demt à Cléty ; tient et avoue tenir ...

- Une mesure de terre ...
à lui échu après le trépas de Jean et Marie ALHOY, ses père et mère et venant (blanc)

Signé à Bienques le 05/11/1709

Folio 507

Pierre GODARD, en son vivant, bailli de Cléty, tenait

- 1 Une pièce de 2,5 mesures
- 2 Et, finalement, une autre pièce de 3 mesures 90 verges
Ces parties de terre étaient tenues par le dit GODARD à cause de Marie TOUZART, sa femme, à présent veuve d'icelui ; lesquelles 2 parties appartiennent présentement encore à la dite Marie TOUZART demt à Cléty, fille de François et de Marie TAILLEUR

Signé à Cléty le 10/12/1709

Folio 507

Jacques PARISIS, en son vivant aussi laboureur, demt à Cléty , tenait

- 1 Une pièce de 7 quartiers ...
cet article appartient totalement à Marie Marguerite PARISIS par succession du dit Jacques, son père
- 2 Et, finalement, autres 7,5 quartiers ...
cet article appartenait à Jenne DUPUIS, à son trépas femme en seconde noce au sieur Phles DELERUE, bailly de Cléty, par avant veuve du dit Jacques PARISIS, à présent aux enfants d'icelle du premier et 2ème lit,

Lesquelles 2 pièces appartiennent présentement à Marie Marguerite PARISIS, fille unique et par succession du dit Jacques, son père, qui était fils et héritier de Mathias, son père vivant aussi demt à Cléty ; non pas les 2 pièces, mais seulement la 1^{ère} pièce de 7 quartiers et un tiers de l'autre, c'est ce que Eloy DELEPOUVE, laboureur, demt à Cléty, et Hubert PARISIS, aussi laboureur au dit Cléty, tous 2 en qualité d'oncles et tuteur de la dite M. Marguerite PARISIS tient et avoue tenir
....

*... en approbation de quoi ont les dits auteurs signé ce présent rapport en leur dite qualité pour le 1^{er} article de 7 quartiers appartenant à leur mineure à la succession de Jacques, son père, et pour un tiers dans l'article 2 de 7,5 quartiers allencontre de Phles et Jenne Isabelle DELERUE, enfants de Phles et de Jenne DUPUIS, par succession d'icelle, leur mère commune, qui ont les 2 autres tiers allencontre de la dite PARISIS, leur sœur utérine, c'est ce que le dit DELERUE, leur père et tuteur légitime ... a signé le 14/11/1709
(signatures d'Eloy DELEPOUVE, Hubert PARISIS et Phles DELERUE)*

Folio 508

Jacques DELEPOUVE, laboureur, demeurant à Dohem, mari et bail d'**Anne PARISIS**, tient

- Demie mesure de terre
Echu à la dite Anne PARISIS, sa femme, après le trépas de Marie TAILLEUR, sa mère, fille de Philippe

Signé à Bienques le 05/11/1709

Folio 509

Jacques COCQUEMPOT, vivant demeurant à Herbelles ...

- La moitié de 5 quartiers 11 verges allencontre de Mathieu FOUBBE qui avait l'autre moitié
Laquelle partie appartient à Phles DUPLOUY, à cause de Marie ALLOCHERY, sa femme

Le dit dénombrant a signé ce dit présent rapport à Saint-Omer le 02/12/1715, en qualité de bailistre de sa dite femme pour la quelle il se porte fort et garant du présent rapport à elle succédé par le trépas d'Hubert ALLOCHERY qui l'avait acheté de (blanc) par contrat qu'il reproduira pour en être tenu en marge de ce rapport après avoir acquiescé à la sentence du Baillage ci-devant mentionné et déclaré que la dite partie est tombée à sa dite femme par partage avec ses héritiers.

Folio 510

Jacques POCHOL, maréchal ferrant, demeurant à Bienques...

- Une mesure de terre à labeur
Echu au dit POCHOL à cause de Chrestienne FAVEAU, sa femme, après le trépas de Gilles FAVEAU, son père

Signé à Bienques le 09/11/1709

(additif) Jacques et Martine POCHOL, enfants et héritiers de Chrestienne FAVEAU, avouent et approuvent le contenu du rapport ci-dessus ... signé le 22/11/1709

Folio 510

Omer JOVENIN, laboureur, demt à Dohem, déclare ...

- Une mesure de terre à labeur
Echu à Marie PLATEAU, sa femme, fille et héritière de Marcq

Signé à Bilques le 22/11/1709

Folio 511

Antoinette LE CRAN, veuve de Pierre DUPLOUY, demt à Bienques, déclare ...

- Une mesure de terre à labeur
A elle échue par acquisition avec son mari de Me Jean MAGNY

Signé à Bienques le 09/11/1709 (M)

Folio 512

François CARON, demt à Cléty, père et procureur spécial se faisant et portant fort de **Me Laurent CARON**, son fils, pbre, curé du village d'Hardinghem en Boulonnais, fils et héritier de Marie MAMET, déclare ...

- Une mesure de terre à labeur

Echu au dit Me Laurent CARON par le trépas de sa mère, fille et héritière de Jean MAMETZ et de Marguerite TAILLEUR, ses père et mère, de qui elle avait succédé la dite pièce, laquelle avait été saisie féodalement le 22/11/1703 à la requête du procureur fiscal de la dite Seigneurie par faute de rapport ; a été sursis à la dite saisie de laquelle au moyen du présent main levée sera accordé en paiement par le dit François CARON comme il promet tous les frais et dépens en résultant, sauf à les reporter contre son fils.

Signé à Bienques le 05/11/1709 (M)

Après avoir signé, (François CARON) s'est resouvenu qu'il tient encore par acquisition qu'il en a fait d'Antoine MAMETZ, fils et héritier de Catherine PLATEAU et Antoine MAMETZ, ses pièces et mère

- De 5 quartiers de terre à labeur

Signé à Bienques le 05/11/1709 (M) sans préjudice au procès intenté par le sieur Jean ALEXANDRE

Folio 513

Charles VILAIN, charpentier, demeurant à Cléty (blanc)

- 43,75 verges de terre à labeur
Echu après le trépas de sa mère

Signé à Bienques le 05/11/1709 (M)

Folio 514

Marie Françoise PETIT, veuve demeurée es biens de **Mathieu FOUBE**, demt à Inghem, tan en son nom propre et privé que comme se faisant et portant fort de Jacques, Pierre, Mathieu et Anne FOUBE et autres, ses enfants qu'elle a retenu de sa conjonction de mariage avec le dit FOUBE, son mari, déclare ...

- quartiers de terre
à elle et à son feu mari baillé et accordé à titre d'arrentement perpétuel depuis et passé 30 ans ou environ par (blanc) le dit arrentement appartenant présentement au sieur Antoine DUCAMP, à cause de damoiselle Anne Françoise VANDESTRADE, sa femme, provenant précédemment les 5,5 quartiers du sieur docteur PRUVOT

Signé à Bilques le 12/11/1709 (M)

Folio 515

Omer JOVENIN, laboureur, demeurant au village de Dohem, (blanc)
(voir rapport ci-avant)

Folio 517

Guillaume DELEPOUVE, laboureur, demt à Bienques, tient et avoue ...

- quartiers de terre à labeur
Echu au dit DELEPOUVE (blanc)

Signé de sa marque (blanc)

Antoine DELEPOUVE, laboureur, demt à Pihem, tient et avoue ...

- Demie mesure demi quartier de terre

Et, finalement, 5 quartiers de pareille terre
Signé à Bienques le 05/11/1709

Folio 517

Me Pierre DELEPOUVE, greffier des Terres et Seigneuries du Seigneur, demeurant au village de Wavrans, avoue tenir ...

- Une mesure 18 verges de terre

Signé à Bienques le 05/11/1709

Folio 519

Inglebert LEPORCQ, marchand, demeurant à St-Omer, mari et bail de **Marie Thérèse BAUCHON**, icelle fille de (blanc) et héritière à portion de feu sieur Ignace Dominique MAMETZ, vivant bourgeois rentier, demt à St-Omer, avoue tenir ...

1. 2,5 mesures de terre

Echu à sa dite femme après le trépas du sieur Ignace Dominique MAMETZ et venant précédemment de Jacques MAMETZ, son père

2. Item une mesure de terre
3. Et, finalement, une mesure de pareille terre

Signé à St-Omer le 23/11/1709

Folio 520

Jean François OUDEMERCK, bourgeois, marchand lanternier, demt à St-Omer, tient et avoue ... à cause de **Claire Françoise MERLEN**, sa femme, héritière à portion du sieur Ignace Dominique MAMETZ, vivant bourgeois rentier, demt à St-Omer ...

- 3mesures de terre

Echu à sa dite femme après le trépas du sieur Ignace Dominique MAMETZ et venant précédemment de Jacques MAMETZ, son père

Signé à St-Omer le 23/11/1709

Folio 521

Philippes Martin DE RAISMES, sieur du Lwicq et damoiselle **Marie Jeanne DERAISMES**, sa sœur, bourgeois rentiers, demt à St-Omer, enfants et héritiers de feu damoiselle Jeanne ALEXANDRE, veuve en dernières noces du sieur André VASSEUR et auparavant du sieur Louis DE RAISMES, leur père, tiennent et avouent ...

1. quartiers 2 verges
2. Item 6 quartiers
3. Item 5 quartiers
4. Item 93 verges
5. Et, finalement, 3 quartiers

Signé à Saint-Omer le 18 avril 1712 sans préjudice néanmoins à nos droits

Chapitre d'ampliation et d'augmentation des rapports avant couchés

Folio 539

Jean BOULART, laboureur, demt à Pihem, par son rapport ci-devant couché et en date du 24 janvier dernier folio 49 (en fait folio 65) a omis de reporter ce qu'il en suit

1. Une demie mesure de jardin pris en plus grand séant à Pihem échu au dit BOULARD après le trépas de son père par achat fait par décret vendu dur Me Jean MAIGNY
2. Item demie mesure 7 verges séant d'amont Pihem échu comme dessus

Signé à Bilques le 28/11/1709

3. Le dit BOULART a encore 14 verges séant vers mer la Verde Voye

Folio 540

Damoiselle **Anne Marie BAZIN**, jeune fille à marier, demt à St-Omer...

- Une mesure de terre à labour séant Bienques vers soleil
Echu après le trépas de son père et à lui par achat fait des héritiers Paul BRETON

Signé à St-Omer le 10/11/1709

Folio 542

Antoine DELEPOUVE, laboureur, demt à Pihem, ...

- 1 quartiers de terre à labour séant vers soleil la Verde Voye
Echu après le trépas de son père
- 2 Item demie mesure demi quartier séant es Longues Raies du Haubonne
Echu au dit DELEPOUVE par achat fait du sieur DESCHAMPS

(pas de signature)

Folio 543

Antoine BAILLION, manouvrier, demt à Bienques, mari et bail de **Marguerite POCHOL**,, reconnaissent et avouent ... que

1. Par le partage, il est tombé à la part de la dite Marguerite POCHOL, 30 verges de jardin pris en l'article 3 et 4 du rapport
2. A la dite Marie ANNE POCHOL, pareille terre 30 verges de jardin pris en l'article 3 et 4 du rapport
3. A Martine POCHOL, pareille terre 30 verges de jardin pris en l'article 3 et 4 du rapport
4. A Jacques POCHOL, maréchal de stiel, demeurant présentement au village de Caudypes sur la Cauchet près de la ville de Bergues, en Flandre, pareille terre 30 verges de jardin pris en l'article 3 et 4 du rapport
5. Et, finalement, à Jean POCHOL, maréchal, demeurant à Bienques, pareille terre 30 verges de jardin pris en l'article 3 et 4 du rapport
6. (ajout) Au dit Jean POCHOL, encore demie mesure de jardin à présent à usage à labour pris en l'article 2 du rapport

Signé à Bilques le 22/11/1709 (M)

Folio 544

Gilles et Nicolas ROZEAU

- 39 verges ou environ à usage de terre séant en la vallée du Bois Arraché
Echu après le trépas de Charles ROZEAU, leur frère

Signé à Bilques le 22/11/1709

Folio 546

Jacques PAUCHET, laboureur, demt à Pihem

1,5 quartier de terre à labeur séant vers mer le Boublin

Par achat fait au Baillage de St-Omer vendu par décret sur Josse PAUCHET, son père

Et, finalement, demie mesure de pareille terre séant dessous les Hayes de Cambègnes ...

Signé à Bilques le 29/11/1709

Folio 547

Jenne Marguerite BIENAIME, veuve du sieur Robert DUTHILLOY, ...

Quartier et demi de terre à labeur séant vers mer le chemin de Cléty à St-Omer

Item 3 quartiers séant au Bois Phles

Item une mesure séant au Bois Phles

Item une mesure séant vers mer le chemin de Cléty à St-Omer

Et, finalement demie mesure séant aux Estinguettes

Signé à St-Omer le 22/06/1710

Folio 559

Autre chapitre pour tous les fiefs tant nobles avec justice et Seigneurie, qu'autres simples et aussi nobles, sans Seigneurie, ni Justice, qui sont tenus, mouvants et relevant des dites Terres, Seigneuries, Haute, Moyenne et Basse Justice de Bienques

Folio 560

Aveu et dénombrement que moi, **Marcq THIBAUT**, jeune homme à marier, natif du village d'Inghem, apprenti brasseur, demeurant à St-Omer, fils d'Antoine, vivant laboureur demeurant au dit village d'Inghem et de Noëlle DE LOHEM, mes père et mère, fait et baille

- A savoir, une pièce de 2 mesures de terre à labour séant au lieu nommé le Haut Borne à moi dévolu et échu par le trépas de mon feu père comme son fils aîné et à lui, précédemment par le trépas de Liévin, son père, mon aïeul, venant auparavant de Pierre DE COCQUEMPOT, vivant laboureur demt à Bienques, qu'il avait succédé d'Artus, son père

Signé le 10 avril 1709

Folio 561

Aveu et dénombrement que moi, **Jacques Marie LAMOURY**, bourgeois marchand demt à St-Omer et **Marie Antoinette LEPORCQ**, ma femme et héritière à portion de Me Baudin DE LARRE, vivant pbr et chanoine de la Cathédrale de St-Omer, ma dite femme de moi autorisée et sans contrainte, ainsi qu'elle avoue, faisons et baillons ...

- A savoir 11 mesures environ de pré en 2 pièces situées en la prairie de Blaringhem qui ont fait anciennement partie du gros du fief et Seigneurie de Cohem et qui ont été divisés et éclipsés, échus à Antoinette LE PORCQ, dénombrante par le trépas de Me Bauduin DE LARRE, avant nommé et à lui par achat la damoiselle de NAVIGUIRE, veuve du sieur Hubert DU MOUSTIER

Signé à St-Omer (blanc)

Folio 563

Aveu et dénombrement que moi, **Pierre ZENNEQUIN**, homme de fief et échevin de Bienques et Pihem, laboureur, y demeurant, fils de Me Pierre et de Jacqueline FORETZ, mari et bail d'**Anne BOULARD**, fille de Jean et de Gabrielle COPIN, tant en mon propre et privé nom, qu'en celui de ma dite femme, fait et bail

- A savoir une pièce de 9 quartiers de terre à labour séant entre les dits lieux de Bienques et de Pihem que j'ai achetée passé plusieurs années de Mathieu BOITEL, demeurant à Poperingues en qualité des biens délaissés vacants par le trépas de Nicolas LEJEUNE et Marie CARON, sa femme, icelle sœur et héritière de Me Jean CARON, venant précédemment de Jean, son père, vivant demeurant à St-Omer, et auparavant de feu Pierre de BEAUVOIS, qui l'avait succédé de Jean, son père, vivant demeurant à Bienques, laquelle acquisition faite avec ma femme avec d'autres biens dont j'ai payé les droits à Mademoiselle de Fruges

Signé à Bilques le 02/04/1709

Folio 564

Aveu et dénombrement que moi, Me **Phles DE LA CAURYE**, pbre et curé de l'église paroissiale St-Jean en la ville de St-Omer, fait et baille

- A savoir une pièce de 4 mesures et demie de terre labourables encloses de haies vives séantes au dit Bienques
acheté par décret au Baillage de St-Omer sur Me Jean DE MAGNY, vivant pbre curé du village de Wandonne, à lui venant auparavant de Me Pierre DE MAGNY, aussi pbre curé dans la Flandre, précédemment de Pierre VASSEUR le Jeune par achat de Louis TOURAINÉ et lui par succession de Julien, son père, et lui, précédemment aussi par succession de Clément, son père, le dit enclos vulgairement nommé le courtil Dieu....

Signé à St-Omer le 06/04/1709

Folio 566

Rapport et dénombrement **qu'Antoine BAILLY**, laboureur, demeurant à Bienques, fils d'Antoine et de Catherine BAILLY, mari et bail de **Cornil BOCQUILLON**, fille de Phles et de Suzanne HAUQUET, fait et bail ...

- Savoir : un fief contenant selon le titre de l'auteur 10 quartiers ou environ de manoir amazé
rapporté par Bauduin TAILLEUR, à cause de Jenne DE MAMETZ, sa femme, à présent à usage de labour, enclos d'haies vives séant vers soleil Bienques
A moi échu après le trépas de mon père et à lui échu après le trépas de son père, mon aïeul, venant précédemment de Jean SIMON et précédemment du dit Bauduin

Signé le 16/04/1709 (M)

Folio 567

Aveu et dénombrement que moi, **Liévin DELEPOUVE**, demeurant à Bienques, fils de Guille et de Marie MAMETZ, veuvier de Marie Anne COCQUEMPOT, fait et baille ..

- Savoir : un fief contenant 3 mesures y compris une mesure de bois séant Bienques à moi échu après le trépas de ma mère et venant précédemment de Jean MAMETZ

Signé le 02/05/1709

Folio 569

Aveu et dénombrement que moi, Jean Baptiste DE WINTRE, vivant de ses biens, demt à Eperlecques, mari et bail de **Marie Gilles Isidore GOUILLART**, icelle fille et héritière de Gery GOUILLART et de damoiselle Jenne Thérèse LEPETIT, fille de Gilles et de Marie DUMONT, agissant en ma dite qualité à cause de ma femme, sœur et héritière de son frère aîné, fils et héritier féodal de ses père et mère, depuis longtemps absent, à savoir s'il est vivant ou mort, parente ayant l'administration des biens de Jean François Zénon GOUILLART, fait et bail ...

- A savoir, 3 mesures ou environ de terre à labour en une pièce d'aval Pihem au Buisson nommé le camp Régnier
échu à ma femme, non pas à elle, mais à son frère aîné avant nommé duquel elle est héritière présomptive

Signé à St-Omer le 22/06/1709

Folio 571

Aveu et dénombrement que moi, **Louis François KIECKEN**, licencié en droit, bourgeois rentier, demt à St-Omer, fils aîné, héritier féodal et patrimonial de Cornil, vivant bourgeois rentier en la dite ville et de damoiselle Clere Louise PEPLU, fille et aussi héritière de Pierre, vivant aussi rentier, mon aïeul maternel, fait et bail ...

- A savoir un fief se consistant ci-devant en une motte entourée d'eau où il y avait un château, à présent démoli et aplani, à usage de prés vulgairement appelé le Briart séant au village de Blendecques plus d'amont que la rue du Long conduisant de Bilques à St-Omer contenant

Signé à Blendecques le 03/05/1709

Folio 573

Aveu et dénombrement que moi, **Vincent REVOLTE**, bourgeois portier de la Porte Neuve de cette ville, tant en son propre et privé nom que comme mari et bail de Jacqueline Françoise CANLERS, fait et baille ...

- A savoir : un fief contenant 5 mesures de terres vulgairement nommé la Motte de Bienques
par achat fait avec ma femme de (blanc)

Signé le 06/05/1709

Folio 575

Aveu et dénombrement que moi, **Anne Marie BAZIN**, à marier, demt à St-Omer, fille de Denis et de Marie Françoise LEGRAND, fait et baille ...

- A savoir : un fief contenant 6 quartiers de terre labourable, ci-devant jardin séant au Gohem
à moi échu après le trépas de mon père et à lui par acquisition fait au baillage de St-Omer vendu par décret sur Pierre COPIN et venant précédemment de (blanc)

Signé à St-Omer le 03/07/1709

Folio 576

Aveu et dénombrement que nous, **Marie Antoinette LABITTE**, veuve demeurée es biens de **Robert DUPONT**, vivant laboureur, demt à St-Omer, Phles, laboureur à Blendecques, Gilles, Louis Robert, ce dernier tant en son nom que comme tuteur de Pierre, son frère, demt à St-Omer, tous frères, enfants héritiers des dits Robert et Antoinette LABITTE, avec nous, Jean Baptiste SAINTEBEUF, en qualité de père et tuteur de Marie Jenne sa fille qu'il a eu de Marie Françoise DUPONT, aussi fille des dits Robert et Antoinette LABITTE, icelle Marie Jenne, leur petite fille et héritière à portion, faisons et baillons ...

- A savoir : notre susdit fief se consiste en 19 mesures de terre à labour en 2 pièces séant au terroir de Blendecques composant le gros du fief et domaine vulgairement nommé le fief, terre et seigneurie De La Rue, séant au dit Blendecques ...
achetées par le dit feu Robert DUPONT et la dite LABITTE, sa femme, de sire Louis François DURIETZ, trésorier de la ville de St-Omer par contrat du 15/7/1700 à lui venant précédemment d'acquisition

Signé à St-Omer le 04/05/1709

Folio 579

Rapport et dénombrement que moi, **Charles François DESCHAMPS**, bourgeois rentier, demt à St-Omer, sieur de Lescade, de Pas et autres lieux, fils aîné de Jean François DESCHAMPS, son père, vivant échevin et avocat au Conseil d'Artois et sieur de Lescade, de Pas et autres lieux et damoiselle Marie Marguerite MANECHIEZ, fille et héritière (blanc) fait et baille ...

Un fief et noble tenement anciennement et encore vulgairement nommé le fief de Pas à moi dévolu et échu après le trépas de (blanc) que je tiens et avoue tenir ...

1. Les héritiers d'André VASSEUR en tiennent 3 quartiers et 10 verges
2. Le sieur Jean Baptiste OGIER en tient une mesure 10 verges
venant de Jenne BROCQUET
3. L'église de Pihem en tient une mesure demi quartier
venant de Me André DAVARY par avant Phles CAROULLE
4. Le sieur François de MORIENCOURT, mari et bail de damoiselle Jenne Marguerite BAZIN, et Antoinette BAZIN, filles et héritiers de Nicolas, en tiennent une demie mesure 6 ,25 verges
5. Gabrielle Rozeau, veuve de François PARENT : une demie mesure 6,25 verges
venant de Jean MOREL, par avant les enfants de Louis TARTARE
6. Jacques ZENNEQUIN, mari et bail de Catherine MOREL : demie mesure
venant de Nicolas MOREL
7. L'église de Pihem : un mesure ...
venant de Pierre MAISNIL
8. Catherine VASSEUR et ses enfants : une demie mesure par indivis ...
venant d'Oudart SAGOT, par avant Michel DE MAMETZ
9. Liévin BOULART : demie mesure demi quartier
venant de Jean BOULART, à cause de sa femme, fille de Pierre COPIN
10. Gilles ROZEAU, fils de Nicolas : moitié de 5 quartiers
11. Isidore WATEL et Marie BEAUCHANT, sa femme : 80 verges
venant de Pierre PETREL et Pierre BEAUCHANT, par avant Pierre FAINE à cause de sa femme
12. Les sieurs Albert, Jacques et Eugène CAUCHETEUR : 3 quartiers
venant de Phles PENIN
13. Les sieurs MORIENCOURT et consors : 3 quartiers 8 verges
venant de Nicolas BAZIN, par avant Phles CAROULLE
14. L'église de Pihem : 3 quartiers une verge
venant d'Anselme BAILLY
15. La dite Catherine VASSEUR et ses enfants : 5 quartiers et 21 verges
16. Jean Baptiste SOBRUY : 22 verges
venant de Péronne LETAILLEUR et par avant de Pierre MERLEN
17. Jacques CARON : 3 quartiers 20,5 verges
venant de Nicolas LEBRUN
18. Jacques GRIMBERT : 3 quartiers 20,5 verges venant comme dessus
19. Guillaume DELEPOUVE : un quartier 16,5 verges
venant de Jacqueline TARTARE, par avant Jean COCQUEMPOT
20. Le dit Isidore WATEL, à cause de sa femme : 1 quartier 16 verges
venant du dit Pierre BEAUCHANT, par avant Pierre FAINE
21. Les dits sieurs CAUCHETEUR : 1,5 quartier
venant du dit Phles PENIN
22. Jean COPIN, fils de Pierre : 3 quartiers 8 verges
venant de Jean TARTARE à cause de sa femme et précédemment des héritiers Jacqueline HAUSOULIER

23. Les héritiers Pierre BEAUCHANT : 40 verges
venant de Pierre, fils de Bauduin BEAUCHANT
24. Liévin BOULART : 40 verges
venant de Pierre MAISNIL
25. Les sdiEURS CAUCHETEUR : 5 quartiers 10 verges
venant de Phles PENIN
26. Isabelle VERON , veuve de M. DELATTRE : demie mesure
venant de Louise TARTARE*
27. Catherine VASSEUR et ses enfants : demie mesure
venant de Jean MOREL, par avant Louis TARTARE
28. Le sieur Dominique PIPELART : 5 quartiers
venant de Phles et Eustace COUSTURE
29. Jeanne LEPORCQ : 3 quartiers venant comme l'article précédent
30. Pierre ZENNEQUIN : demie mesure
venant de Pierre MAINIL par avant Pierre COPIN
31. Antoine FAVEAU, à cause de François BAILLY, sa femme : demie mesure
venant d'Antoine VIDELAINE, par avant Jean CARON

Signé à St-Omer le 13/07/1709

Folio 587

Rapport et dénombrement que moi, **Guillaume DELEPOUVE**, laboureur, demt à Bienques, mari et bail de Marie LELAICT, fait et baille ...

Savoir : un fief de 5 quartiers de terre à labour séant au Havaut par achat fait avec ma femme de François THIRANT, fils de Robert, venant précédemment de Michel MAMETZ et par avant de (blanc)

Signé le 28/04/1709 (M)

Folio 589

Aveu et dénombrement que moi, **Antoine ALHOY**, laboureur, demt à Avroult, fils de Julien et Louise BROUART, fait et baille ...

- Savoir : un fief consistant en 2 pièces de terre, la 1^{ère} contenant 2 mesures à labour, séant à la Cavée de Bienques, ... et finalement une mesure de terre séant au Gohem ;
... ;
lesquelles 3 mesures de terre à moi échues après le trépas de Jacques ALHOY, mon frère aîné et à lui après le décès de notre père et auparavant venant de Jenne BROUART, fille de Robert et héritière de Marguerite de WAVRANS, icelle fille et héritière d'Eustace et lesquelles je tiens en un seul fief

Signé le 09/09/1709

Folio 591

Aveu et Dénombrement que moi, Philippe Bernard SOULIART, Me cordonnier demt à St-Omer, fils aîné et héritier féodal et patrimonial de François qui fut fils et aussi héritier de François, fait et baille ...

- A savoir 11 mesures ou environ de terres à labour en 2 pièces situées au terroir de Blendecques entre le dit village et le lieu anciennement nommé le bois de Le Coe ; la 1^{ère} contenant 5 mesures et la seconde 5 mesures 83 verges ...
lesquelles pièces à moi échues après le trépas de mon père venant aussi précédemment d'Adrien DUCLERCQ, escuier, sieur de NORBEGHEM et précédemment de Martin DE LE HAIRE, fils de Guillain BOURGEOIS.

Signé le 25/06/1709

Folio 593

Aveu et dénombrement que moi, messire **Joseph de JONGLET**, fils aîné majeur héritier et procureur spécial de messire Florent François, mon père, escuier, Seigneur de moyenville, Valentin, Galametz, Maret et autres lieux, fils aîné et patrimonial de feu messire Florent François et de dame Anne Philippe Antoinette de CROIX, fille et héritière féodale de messire Bauduin de CROIX, vivant sieur d'Heurchin, fait et baille ...

- A savoir les deux fiefs, le premier en 4 parts le deuxième dans le quint d'une rente de 96 florins Flandre ... sur toute la terre et Seigneurie de Cohem ...

Signé et apposé le cachet de mes armes à St-Omer le 23 juillet 1713

Folio 599

Aveu et dénombrement que moi, messire **Phles George François de THIENNES**, chevalier marquis de Berthes, seigneur de Bilques, faisons et baillons

- un fief de noble tènement vulgairement nommé le fief de Monecove à nous échu après le trépas de dame Marie Adrienne de LENS, note mère, à elle auparavant de feu messire Antoine de LENS, vivant chevalier Seigneur de Bilques, Haute greve et autres lieux, à lui venant précédemment de Charles Pierre Seigneur MONECOVE, et auparavant encore de Charles Pierre et précédemment de Phles de BERSACQUES, escuier et aussi seigneur de Monecove ... notre fief en 33 mesures d'une terre à usage d'herbage, bruyère,....

Signé et apposé le cachet de nos armes en le château de Bilques le 19/06/1709

Folio 601 à Folio 606

Aveu et dénombrement en abrégé que nous, **Philippe de GRENET**, escuier, Seigneur de Cohem, Blaringhem Artois, résident en notre château du dit Cohem

- A savoir que le gros et domaine de notre dit fief, terre et Seigneurie de Cohem à nous échu par le trépas de Phles Dominique de GRENET, notre frère aîné ... ayant été mis dans notre famille par Martin de GRENET, escuier, sieur de Hangettes, de Jean de la CORNEHEUSSE, escuier, sieur de Zuthoire et de damoiselle Henry de MASSIET, sa femme, fille unique et héritière de feu Antoine de MASIET, vivant escuier, sieur du dit Cohem, par lettres passées devant notaires de la Résidence d'Aire sur la lys le 11/02/1556 se consiste en un château, donjon, environné d'eau et de fossés

Signé à Saint-Omer le 29/08/1711

Folio 608

Damoiselle Chrestienne CARDON, veuve demeurée commune de feu Louis DU RIETZ, vivant bourgeois trésorier et échevin à son tour de la ville et cité de St-Omer, sieur de La Rue en Blendecques, Brésilles et autres lieux, et **Jacques DURIETZ**, son fils aîné et aussi trésorier da ladite ville, sieur des dits lieux et héritier féodal du dit feu son père tant en son nom en sa dite qualité qu' en ceux et comme se faisant et portant fort de ses deux sœurs aussi filles et héritières présomptives et à portion du dit feu, déclarent ...

- A savoir un fief noble tènement tenu vulgairement nommé la Terre, Seigneurie de La Rue située au village, terroir et paroisse de Blendecques que le dit feu Louis DURIETZ avec la dite damoiselle CARDON ont acquis par décret en la ville de St-Omer de damoiselle BERGAS, fille et héritière de David FEBVRIER

(de tous les articles, seuls 3 articles suivants ont été relevés)

- 1 Les enfants et héritiers de Jean CARON, vivant laboureur demt à Blendecques,

- par achat de Pierre CARON et lui auparavant par succession de Pierre, son père ..
- 2 Les enfants et héritiers de Charles DEMOL, vivant laboureur, demt au dit Blendecques,
par succession d'icelui et lui par achat du sieur Jean Louis DU CHOQUEL, par avant Me Jean VIDELAINE et précédemment Allart LENGAIGE, par avant Jean LENGAIGE, tiennent un fief nommé le fief Tailfer
 - 3 Péronne HAUWART, veuve de Robert TARTARE, fille et héritière de Benoit, auparavant Pierre CARETTE, tient un fief de 2 mesures ...
venant auparavant Jean TAILLEUR

Signé à St-Omer le 03/09/1711

Folio 613

Josse MERLEN, bourgeois marchand orfèvre demeurant en la ville d'Aire, cousin issu de germain et héritier féodal du sieur Ignace Dominique DE MAMETZ, vivant rentier et échevin à son tour de la ville de Saint-Omer, tient par succession du dit feu

- un fief se consistant en 7 quartiers ci-devant à usage de jardin et à présent de laboureur situé au dit Bienques , lequel dit fief ...
venant précédemment de Jacques de Mametz, bourgeois en la dite ville de Saint-Omer qui en a donné rapport du 21/07/1612 comme fils et héritier de feu Pierre ...

Folio 615

Noble homme **Nicolas TAFFIN**, escuier, sieur des Vigries, demeurant en la ville de Saint-Omer

...

- certain fief et noble vulgairement nommé le fief et seigneurie des Vigries et plus anciennement la Carrière (biens) situés aux villages et terroirs tant de Blendecques que d'Ecques

(noms cités pour les biens situés à Blendecques)

- Seigneur prince de RUBEMPRE, seigneur d'Helfaut
- Damoiselle Marie Marguerite DELEBECQUE, veuve de Louis LIOT, conseiller principal de la ville de St-Omer
- Jean GEUDIN ? fils d'Antoine, demt à Blendecques
- Jean MARISSAL, à cause de sa femme
- Hugues CHABEE
- Jean BRUNIAU
- Jacques LHUISSIER

(un seul trouvé sur Ecques ; il est par contre fait référence à 3 quiefs)

- Héritiers de Jacques LEBOURSIER, vivant chanoine de la Cathédrale de Saint-Omer
- Quief Jean Ducatel
- Quief Jean Foulon l'aisné
- Quief Jean Labbée

Signé à Saint-Omer le 30/09/1711

Folio 621

Messire **Gillion Othon de LENS**, chevalier comte et sénéchal de Blendecques, baron d'Halleines, seigneur de Wizernes, Lannoy, Coubronne, Allouagne Merieu et autres lieux

- Fief et noble tènement vulgairement la Terre et Seigneurie de Blendecques dont Pierre de POIX en l'an 1416

Signé à Saint-Omer le 10/10/1711

Folio 629

Noble Homme **Antoine François VAN COMBRUGHE**, escuier, seigneur de Loringhe et damoiselle Marie Marguerite de CRESSIN

- Fief de la Terre et Seigneurie du BALIN
(noms cités)
 - Jean BECLIN, du chef d'Anne GOEUDIN, sa femme
 - Jacques DE LE BOIS
 - Sieur Jean Baptiste VERDENOY
 - Seigneur Marquis de LONGATTE
 - Jean GOEUDIN
 - Nicolas GAUCHY
 - Me Simon MARISSAL, avocat, conseiller du roi, son procureur au bailliage de St-Omer
 - Valentin GOUDOU
 - Sieur PRUVOT demt à St-Omer
 - Marie DUPUY
 - Jacques FAYOL
 - Damoiselle EVRARD, nièce et héritières de Me Valentin DU BOIS, chanoine
 - Sieur Nicolas RICHEBE
 - Héritiers de Robert DU FOUR par achat de Jean PINGUET au lieu des hoirs de Gilles MARSILLES
 - Sieur conseiller HOURDEL
- Second fief ... 8 mesures 33 verges ... séant au terroir du dit Blendecques...

Folio 635

(Deux parties distinctes : un premier rapport en date 3 juin 1673 de damoiselle de L'Espinoy et un complément établi pour Antoine de FLECHIN, chevalier de Wavrin)

Noble damoiselle Marie Félix de WALLEHEE, damoiselle de L'Espinoy, Wavrin, du Lusquet, d'Acquembronne, Baurepaire ... tenir 3 fiefs

- Le premier nommé le fief terre et Seigneurie de L'Espinoy ... 99 mesures de terres tant jardins que terres à labour dont elle tient en son domaine 48 mesures 22 verges ... quand au reste ...
 - Antoine BAILLY, fils et héritier de Jean SIMON, et Antoine BAILLY, son père,
 - Antoine TARTARE et consors
 - Bertin HELAN et Jean PREDHOME
 - François GRIMBERT :
 - Guillaume LEMAISTRE
 - Guillaume DELEPOUVE
 - Héritiers d'Anne BAYART
 - Héritiers de Charles D'INGHEM

- Héritiers de Jacques GUILLEMIN
 - Héritiers de la veuve MERLEN
 - Héritiers de Me Jean MANYE
 - Héritiers de Nicolas BAZIN
 - Héritiers de Nicolas MOREL
 - Héritiers de Quintin LEZART
 - Héritiers de Vincent BULTEL
 - Hers de Me Sébastien HANNEDOUCHE
 - Hubert BEARELLE
 - Jacques ALLEXANDRE, à cause de sa femme
 - Jacques GRIMBERT
 - Jacques TARTARE
 - Jean PAGART
 - Jean Pierre DOURLIN, à cause de sa femme :
 - Jean PREDHOME
 - Les héritiers de Jacques MAMETZ
 - Liévin COUBRONNE
 - Liévin FERMANTEL à cause de sa femme
 - Louis CADART
 - Marand PICOTIN
 - Nicolas ROZEAU
 - Pasquier DUBOIS, à cause de sa femme
 - Phles COUSTURE
 - Pierre DOURLIN :
 - Robert BOUQUILLION
 - Simon DU CATEL
- Fief de la Mayeurie du dit lieu de Bienques, Wizernes et Gondardennes
 - Troisième fief : 8 mesures qui furent autrefois en 2 pièces dont une venant de Jean THIBAUT ... achat de 1570

(complément établi pour Anthoine de FLECHIN non analysé)

Folio 653

Château anciennement et vulgairement nommé Blanbourg et présentement et communément nommé Wintrefelt ... situé au village de Blendecques ... **Messire Gillion Othon de LENS**

Folio 656

La veuve, enfants et héritiers de feu **Robert LE TAILLIEUR**, vivant mayeur desservant du village d'Helfaut

- Les Stiennarts séant au terroir du dit Helfaut

Folio 658

Aveu et dénombrement Nicolas RICHEBE, grand bailly, ??? admodiataire des village et comté d'Helfaut et autres lieux au nom et comme procureur spécial du haut et puissant seigneur son excellence, **Phles François de RUBEMPRE**

Signé le 10/06/1712

Folio 671

Jacques de STE ALDEGONDE, escuier en l'an 1420

- La terre et vicomté de Wisques dit de Le Coupe

Signatures pour l'arpentage de la Seigneurie

Extrait du dernier chapitre

... il était absolument nécessaire de procéder par arpenteurs jurés de procéder au mesurage et plan figuratif public et judiciaire par partie et en détail des mêmes fonds, les séparer des uns des autres et les borner et limitropher ...

(Le dimanche 10/11/1709, à l'issue de la messe paroissiale, il est demandé l'accord et la signature des manants, habitants, vassaux et tenanciers pour procéder à l'arpentage, et prendre la moitié des frais à leurs charges - voir les signatures et de marques sur la planche qui suit

Les mesurages et plan figuratif ... ont été adjugés à Noël VIGREUX, maitre arpenteur juré, demeurant à Zudquerque,, à la rétribution pour son salaire de 3 sols courant de chacune mesure des manoirs et terres subites au dit mesurage

Le Rapport de Gilbert TARTARE

Aveu, déclaration et dénombrement que fait et bail à Très Noble et Puissant Seigneur Messire Phles Marcq de FIENNES, chevalier vicomte de Fruges et d'Acquin, Baron d'Eulne, seigneur d'Esquerdes, Lumbre, Westbécourt, Wavrans, Remilly, Bienques et Pihem.

Guilbert TARTARE, laboureur, demeurant au village de Pihem, fils de Louis et de Marie NOE, ses père et mère, des terres et héritages cy après qu'il tient et avoue tenir en coterie du dit Seigneur à cause de ses dites terres seigneuriales et justice des dits lieux de Bienques et Pihem, aux redevances annuelles et seigneuriales, droits, servitudes et choses cy-après mentionnées et le tout ainsi qu'il en suit

A savoir

Folio 202 - Article 1

Un quartier et demi de terre labourable par succession de Louis TARTARE, son père, précédemment de Jacques HAMBRE,

Listant :

D'amont à Jean BOULARD le jeune, à cause de Michelle COUBRONNE, sa femme,

D'aval à Anne D'INGHEM,

Aboutant :

Vers mer aux héritiers d'Anne CADART,

Vers soleil aux tourniers.

Le présent article tenu vicomtièrement et doit au terme de Noël deux lots : une pinte de bled et le tiers d'avoine, mesure d'oudain

(La liste d'amont est à la table des pauvres de Sainte – Croix)

Folio 202 – Article 2

Item. Demie mesure de pareille terre par succession que dessus venant précédemment d'Antoine DELANOY séant aux estinguettes

Listant :

D'aval aux héritiers de Jean DEZOMBRE,

D'amont à Pierre DUPLOUY,

Aboutant :

Vers mer à Guillaume MARLIER, à cause de Jenne PAUCHET, sa femme

Vers soleil au presbitaire de Pihem

Et doit par an trois lots de bled et un lot d'avoine, dite mesure d'oudain

Folio 202 – Article 3

Item. Tient vicomtièrement comme dessus trois quartiers quinze verges de pareille terre labourable séant au lieu nommé le Bois Phles par succession que dessus venant précédemment de Pierre COCQUEMPOT

Listant :

D'amont à la terre de l'église de Pihem,

D'aval aux hers du sieur LE FRANCOIS

Aboutant :

Vers soleil à plusieurs tourniers

Vers mer au sieur D'EHOU

Et doit par an un biquet, un lot, une pinte et demie de bled et le tiers d'avoine,

Folio 202 – Article 4

Item. Tient pareillement en vicomté une demi-mesure neuf verges de terre labourable séant d'amont la Cauce du grand Vendal à luy échu par le trépas du Louis TARTARE, son père, venant précédemment de Jean D'AMONT,

Listant

Vers soleil à l'église de Pihem

Vers mer à Jenne D'INGHEM

Aboutant

D'amont aux héritiers DINOUART

D'aval au chemin du grand Vendal

et doit par an de rente vicomtière trois lots de bled et un lot d'avoine, dite mesure d'Houdain

Folio 71 – Article 15

Item tient pareillement du dit Seigneur foncièrement et vicomtièrement un quartier de pareille terre labourable séant vers mer la Cauce de St-Omer à Cléty à lui provenant d'acquisition faite de Jean CALLIEBOITE et à lui précédemment par succession d'Augustine TARTARE, sa mère, et auparavant de Noël COPIN,

Listant

D'amont au sieur MORIENCOURT à cause de N. BAZIN, sa femme

D'aval à Pierre ZENNEQUIN auparavant à Me Jean CARON

De bout

Vers mer au dit ZENNEQUIN

Vers soleil au chemin qui mène de Cléty à Saint-Omer,

Et doit annuellement deux sols trois deniers tournois.

Folio 121 – Article 6

Item tient en vicomté trois quartiers de pareille terre séant au lieu nommé le Bois Phles, à lui échu par le trépas de Louis, son père et lui précédemment par achat de Pierre COLLIEGE, fils et héritier de Louise THIBAUT

Listant

D'amont à Jacques BLONDEL à cause de Françoise CUVELIER, sa femme, fille de Jacqueline TARTARE

D'aval aux héritiers de Jean DEZOMBRE

Aboutant

Vers soleil et vers mer à plusieurs tourniers

Et doit annuellement un biquet, deux pintes de bled et 1/3 d'avoine

Folio 121 – Article 4

Item tient encore en vicomté par succession que dessus et précédemment par achat de Pierre COLLIEGE demie mesure de pareille terre labourable séant au lieu nommé Le Frelan

Listant vers mer à un crocq

Vers soleil aux tourniers

Aboutant

D'amont au sieur de LA PIERE D'AVAL, à Louis CADART ou ses ayant cause

Et doit annuellement 3 lots de bled et le 1/3 dite d'avoine dite mesure d'Houdain

Folio 7 – Article 5

Et finalement tient vicomtièrement comme dessus 3 quartiers et demi de pareille terre labourable allencontre de Jean DUBLARON qui a le surplus par achat que le dénombrant en a

fait par décret au baillage de St-Omer sur Antoine BECLIN et Anne Françoise BAILLY, sa femme,

Listant

D'aval à Jacques GRIMBERT

D'amont à Hubert COPIN par achat de hers de Liévin FERMANTEL

Aboutant

Vers soleil à un crocq

Vers mer aux héritiers d'André VASSEUR

Et doit annuellement un biquet un sol et une pinte de bled et 1/3 d'avoine dite mesure d'Houdain de rente vicomtière

Lesquelles rentes et redevances annuelles et seigneuriales sont payables au jour et terme de Noël ou à celui choisi et annoncé à l'église pour la recette de la part du Seigneur, son receveur ou commis sous peines et amendes de 3 sols parisis contre chacun défaillant et pour chacune fois.

Outre et par-dessus les droits de reliefs, lots et vente, entrée et issue, servitudes et choses plus ou long exprimés en preuve de ce livre, contenant treize feuillets écrits datés du 26/11/1708 que le dénombrant soussigné reconnaît véritable en tout son contenu, après avoir eu lecture à son apaisement et par les mêmes suspicions et raisons que celles y mentionnées, promettant de s'y conformer.

Suivant quoy le Seigneur, son bailly ou procureur fiscal et ce commis est très humblement supplié d'agréer ce présent rapport et en expédier lettres de récépissé au dénombrant à ses dépens et charges et sans préjudices de l'augmenter, corriger ou diminuer quand requis sera si plus ou moins déclaré en foy et en approbation de quoi il a signé ce présent dénombrement le 13/01/1709 en présence de Louis Joseph ALEXANDRE, praticien, demt à Bilques et dit procureur fiscal, témoins avec moi soussignés.